

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN LE 8 FEVRIER, À DIX NEUF HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 2 février 2021, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de trente-et-un, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, par visioconférence via l'application Teams en vertu de l'article 6 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 et de la loi du 14 novembre 2020.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACOIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme DANWILY, Mme CLISSON-RUSEK, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. BOREL-MATHURIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES:

M. ANCELIN par Mme SPIERS, Mme CANCIANI par Mme DANWILY, M. SIMONIN par M. NICOLAS

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture, arrive à 19 heures 49
M. ANCELIN, absent à l'ouverture, arrive à 20h22

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous, pour ce Conseil Municipal qui se tient dans des circonstances particulières. Est-ce que vous m'entendez tous ? Oui, merci beaucoup.

Dans un premier temps, vous savez que deux maires adjoints nous ont quittés, Dominique BLONDEL et Jean-Marie ESPERANSSA.

Dominique BLONDEL a été conseillère municipale de 2001 à 2008, puis maire adjointe aux affaires scolaires de 2008 à 2014, et elle est décédée le 20 novembre dernier.

Jean-Marie ESPERANSSA, quant à lui, a effectué 7 mandats d'élu municipal, dont 5 en tant que maire adjoint. Un record de mémoire de Réginaurburgien. Et il est décédé le 12 janvier 2021.

Je vous propose d'observer une minute de silence, avant ce Conseil Municipal, en mémoire de ces deux maires adjoint. Merci à vous.

(Minute de silence)

oooooooooooooooo

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

oooooooooooooooo

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.
Madame CLISSON-RUSEK se porte candidate.

M. BONAZZI : Ma question n'était pas à l'ordre du jour mais plus pratique. J'ai écrit un mail au cabinet, est-ce qu'on ne peut pas, certains d'entre nous, avoir la vidéo sur un autre outil informatique que sur la tablette, qui marchera mieux, et avoir sur la tablette les textes ? Parce que là, dans la tablette, on a soit les visages soit les textes et on va être très mal à l'aise pour gérer le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Vous pouvez le mettre sur un autre PC et utiliser le lien de la réunion TEAMS.

M. BONAZZI : Ok, merci. Je croyais qu'il fallait s'identifier pour une affaire de règlement via la tablette, c'est pour ça que je suis sur la tablette.

Monsieur le Maire : D'accord, on vous fera rentrer dans la séance. Monsieur HAUSEUX, une question également ?

M. HAUSEUX : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Juste avant de débiter le Conseil Municipal, on souhaitait avoir un point sur la situation sanitaire sur la Ville. On a appris, là très récemment, qu'il y avait eu des cas de contaminations à la Faïencerie, notamment la fermeture d'une classe maternelle récemment. Donc on souhaitait avoir un point sur la situation sanitaire et puis votre stratégie de prévention à venir. Merci.

Monsieur le Maire : J'ai bien prévu ce point, ça va venir. On en était encore à désigner le secrétaire de séance, il n'y a plus d'autres questions ?

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.
Madame CLISSON-RUSEK est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le quorum est atteint, le Conseil peut donc démarrer. Je commence par régler tous ces problèmes de visioconférence, c'est le point 4, pour approuver les modalités de réunions des Conseils en visioconférence justement.

Je crois que nous ne sommes pas, aujourd'hui, face à l'accélération du virus, à l'abri de conditions encore plus restrictives face à cette épidémie. On a ainsi souhaité réaliser aujourd'hui un test en grandeur réelle, parce qu'on ne sait pas où va nous mener cette épidémie. Et donc cela permettra effectivement d'être opérationnels en cas de situation encore plus grave.

Je rappelle que cette possibilité nous est donnée par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités et d'établissements publics locaux en période d'épidémie de Covid-19.

Et je propose de délibérer pour approuver les modalités de réunion du Conseil Municipal par visioconférence.

4. Approbation des modalités de réunion du Conseil Municipal par visioconférence

Monsieur le Maire présente le rapport

L'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 dispose que le Maire peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence.

Les modalités techniques de cette visioconférence sont mentionnées dans la convocation.

L'ordonnance précise que doivent être déterminées par délibération lors de la première réunion en visioconférence :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les modalités d'identification des participants de la manière suivante :
 - L'outil utilisé pour la réunion en vidéoconférence du Conseil Municipal est l'application Teams ou similaire
 - La connexion à Teams se fait via le compte personnel de chaque élu qui dispose d'un identifiant (mail@bourg-la-reine.fr) et d'un mot de passe
 - Cette application permet d'identifier en temps réel la liste des participants à la réunion du Conseil
 - En début de séance un appel nominal sera effectué
- de fixer les modalités d'enregistrement et de conservation des débats de la manière suivante :
 - Les débats sont enregistrés
 - Les débats enregistrés sont conservés par les services de la mairie sur les serveurs de la Ville
 - Les débats font l'objet d'une retranscription écrite dans un procès-verbal qui fera l'objet d'une approbation par l'organe délibérant au cours de la séance suivante
 - Pendant le Conseil, les débats sont accessibles en direct au public depuis le site internet de la Ville
- de fixer les modalités de scrutin de la manière suivante :
 - Le scrutin est public,
 - Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Maire reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.
 - Le vote est réalisé par appel nominal avec appel des votes contre et des abstentions pour chaque point
 - En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante,
 - Le Maire proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants

Monsieur le Maire : Je vous propose, à cet effet, de couper les micros pour la bonne tenue de la réunion et vous lèverez la main électronique pour les prises de parole et le micro sera alors opérationnel. Dans la note, on précise ces modalités, je ne vais peut-être pas y revenir. Est-ce qu'il y a des questions sur ces modalités ?

M. DEL : Madame COEUR-JOLY est apparemment toujours en attente si je regarde la liste.

Monsieur le Maire : Il y a des gens qui posent des questions, Monsieur FERNANDEZ vous posiez une question ?

M. FERNANDEZ : Absolument Monsieur le Maire, déjà bonsoir à toutes et à tous. Alors des questions et des remarques, déjà sur le besoin de cette tenue de Conseil Municipal via visioconférence lors qu'on n'est pas en confinement strict et qu'on aurait très bien pu faire ça aux Colonnes comme on l'a fait précédemment, avec un respect des distanciations physiques et le port du masque durant tout le Conseil. Ça c'est le premier point. Je trouve ça dommage de faire un test grandeur nature sur un Conseil Municipal ; même si je n'ai pas pu y assister, avec toutes mes excuses auprès des Réginaburgiennes et des Réginaburgiens, on aurait peut-être pu faire ça sur une commission plutôt que de tester ça grandeur nature sur un Conseil. D'autant plus quand on voit les sujets qui vont être abordés ce soir.

Deuxième point, c'est un point, vous en avez parlé, d'enregistrement. Aujourd'hui, avec cette cession Teams on fait rentrer tout le monde chez nous, même si on a la possibilité de couper les caméras,

mais on fait rentrer tout le monde chez nous. Il y a donc des données qui sont personnelles. Et moi j'aimerais savoir où vont être enregistrées toutes ces données, toutes ces vidéos, ne serait-ce que pour être en conformité avec les directives RGPD européennes. Merci.

Monsieur le Maire : Des questions de Madame MAURICE peut être ?

MME MAURICE : Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je souhaitais demander à ce que la conversation de la réunion soit réactivée. En effet, cela permet parfois d'indiquer à quelqu'un que son micro est ouvert ou de faire un certain nombre de remarques qui n'ont rien à voir avec le fond mais plutôt de peut-être éventuellement aider quelqu'un qui n'arrive pas à ce connecter ou quelque chose comme ça. Je ne pense pas qu'il y ait d'abus de cet outil mais c'est quand même très pratique pour ne pas déranger les débats et en même temps faire un petit aparté sans embêter tout le monde. C'est une demande s'il vous plaît. Merci.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'autres questions ? Bien, Monsieur FERNANDEZ, je vous ai dit pourquoi on faisait cette réunion. Effectivement les réunions des commissions sont déjà tenues de cette façon-là. On a une autre dimension aujourd'hui, on est dans un Conseil Municipal avec un certain nombre de décisions, donc effectivement je souhaite qu'on fasse cet essai comme l'ont fait de nombreuses autres communes également. Parce qu'à un moment donné, il peut y avoir des décisions plus importantes que celles qui sont à l'ordre du jour de ce soir, c'est vraiment pour ça.

Au niveau de la conservation, les règles, tout ceci a été homologué par notre service technique et il n'y a pas de soucis. Tout ce qui concerne le RGPD, les données, tout ceci est protégé. (*hors micro*) Oui, c'est pour ça qu'on a pris l'adresse Bourg-la-Reine et les tablettes.

Madame MAURICE, moi je veux bien mettre les micros mais je pense que si, effectivement, il y a trop de conversation, on sera obligés de les couper.

Mme MAURICE : Pardon Monsieur le Maire, c'est la conversation en tchat en fait, les commentaires sur les côtés, ça s'appelle conversation mais c'est la conversation muette, écrite qui est désactivée. Excusez-moi je vous ai interrompu, pardon.

Monsieur le Maire : Si vous voulez oui, on peut remettre la conversation tchat. On va regarder si on sait faire. Sinon je suppose que vous avez vos WhatsApp et autres qui fonctionnent.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose d'approuver ces modalités de réunions.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 32

Contre : 1 (M. FERNANDEZ)

Abstention : 2, (Mme BROUTIN et M. HAUSEUX)

MAJORITE

On vient de me dire que Madame LE JEAN est arrivée. Madame LE JEAN, vous êtes présente s'il vous plaît ? Il faut activer le micro.

Mme LE JEAN : Oui je suis présente, bonjour. Plutôt bonsoir.

Monsieur le Maire : Bonsoir Lise.

Avant de démarrer les autres points je vais faire un point sur la situation Covid, qu'on connaît sur Bourg-la-Reine à l'heure qu'il est. Je rappelle que le 21 janvier dernier, j'avais déjà partagé un certain nombre d'informations avec vous. Et depuis, la circulation du virus s'est effectivement accélérée ou accentuée.

Alors, au niveau de l'école de La Faiencerie, 6 personnes du corps pédagogique de l'école élémentaire ont été testées positives en milieu de semaine dernière. Elles sont actuellement en isolement à leur domicile et la recherche des cas contacts a été effectuée par l'ARS. Nous avons organisé, à notre initiative, ce matin-même, une session de test PCR de tous les enfants de l'école. Ces tests ont été

réalisés sur la base du volontariat des familles, avec autorisation parentale bien évidemment. Ainsi, 232 enfants ont été testés, c'est-à-dire 56 % du total des élèves, ce qui est un résultat élevé par rapport à ce qui se passe dans les autres écoles. Les résultats de ces tests seront communiqués aux familles demain et les analyses complémentaires pourront être effectuées sur tous les tests positifs pour détecter la présence éventuelle de variant. Donc on aura aussi les résultats, je pourrai vous les communiquer demain soir, en termes de nombre, on n'aura pas connaissance des noms, si on ne nous les communique pas de façon volontaire.

Cet après-midi, on a appris qu'un élève de moyenne section de maternelle Faiënerie avait été testé positif. Il n'est pas venu à l'école aujourd'hui. Et sur la décision de l'ARS et de l'Éducation nationale, la classe en question sera fermée dès ce soir. En raison de la date de contamination de cet élève, les tests sur l'ensemble des maternelles ne sont pas recommandés avant la fin de la semaine, vous savez qu'il y a un temps d'incubation, soit le début des vacances. Nous avons recommandé aux parents concernés de faire tester leur enfant pendant les congés scolaires, sauf si une autre information devait venir de l'ARS. On reste bien évidemment très vigilants à l'évolution de cette situation.

Je rappelle, par ailleurs, que la Ville a mis en place une plateforme téléphonique depuis le 18 janvier, pour aider les Réginauburgiens dans la prise de rendez-vous, ainsi que pour le transport vers le centre de vaccination. On a même conduit des personnes qui avaient obtenu des rendez-vous dans d'autres départements. Et depuis l'ouverture de ce service, nous avons aidé, tant qu'on pouvait, 250 Réginauburgiens, et ça continue bien sûr.

Pour ce qui est des centres de vaccination, nous avons réitéré notre proposition de candidature cette fois avec Antony et Sceaux, pour l'ouverture d'un centre de vaccination le plus tôt possible à l'espace Vasarely d'Antony, j'espère dans les prochaines semaines, sans doute pas au mois de février, lorsque le nombre de vaccins disponibles augmentera.

Voilà sur cette communication. Monsieur BONAZZI a une question. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : J'ai oui-dire, et je préférerais justement avoir la vérification via vous plutôt que les bruits de la rue, qu'il y a un cas ou des cas à l'IND et particulièrement d'un variant anglais. Je ne sais pas si vous savez si c'est vrai ou si c'est faux.

Monsieur le Maire : Oui, il y a eu des élèves qui ont été testés à l'IND, il y a eu un cas de variant anglais dans une classe, je ne sais plus si c'est 5^{ème} ou 3^{ème}, qui a été fermée aussitôt.

M. BONAZZI : Merci.

Monsieur le Maire : Madame BROUTIN, s'il vous plaît, vous avez la parole.

MME BROUTIN : Oui, merci Monsieur le Maire. C'est à propos des vaccinations, savoir si des vaccinations ont eu lieu dans les différentes maisons de retraite ou établissements de la commune ? Est-ce qu'on a une idée également de l'état des vaccinations sur la commune ?

Monsieur le Maire : Les vaccinations ont eu lieu à l'EHPAD Molière, il y a 8 ou 10 jours déjà. L'ensemble des volontaires ont été vaccinés.

MME BROUTIN : Merci.

Monsieur le Maire : Je propose de passer au point suivant qui est l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre.

oooooooooooooooo

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2020

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques en séance ? On n'a pas reçu de remarques par écrit. Pas de remarques. Je vous propose de passer à l'approbation de ce procès-verbal.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0
Abstention : 0
UNANIMITE

Je passe maintenant au compte-rendu des décisions prises par le Maire à l'intersession, Monsieur DEL, vous aviez levé la main pour le procès verbal ? Il faut activer votre micro, vous ne l'avez pas activé.

M. DEL : Non, non, je n'ai rien demandé.

Monsieur le Maire : Merci. Je propose de passer au compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal.

oooooooooooooooo

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire : Il y a 16 décisions dans la note de synthèse. Y a-t-il des questions ? Je ne vois pas de questions.

Ensuite, on vous rend compte des marchés et des contrats de prestations de service qui ont été passés pendant la période. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vois Monsieur DEL qui a levé la main, personne d'autre ? Monsieur DEL, je vous passe la parole mais il faut que vous activiez votre micro s'il vous plaît. Madame BROUTIN également. Monsieur DEL, s'il vous plaît.

M. DEL : Attendez, il faut que je retrouve mes notes. C'est le marché pour l'éclairage public et les signalisations, on a un marché qui porte sur 8 ans. Et je ne me rappelle pas, j'ai vérifié et je n'ai pas vu ce marché passer en commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire : La procédure pour ce marché a été approuvée au Conseil Municipal du 16 décembre 2019 et le montant est en-dessous du seuil à ce niveau-là. Donc la procédure a été approuvée le 16 décembre 2019.

M. DEL : C'était juste ma question, ok.

Monsieur le Maire : Madame BROUTIN s'il vous plaît peut-être une question sur un autre sujet ? Madame BROUTIN, c'est pareil, il faut activer le micro s'il vous plaît.

MME BROUTIN : Excusez-moi mais c'est difficile d'activer le micro. C'était juste une demande de précision, vous indiquez qu'il y a un avenant au contrat de mise à disposition de la plateforme atelier fiscal. Je souhaitais savoir ce que c'était cette plateforme atelier fiscal.

Monsieur le Maire : C'est la plateforme qui permet de dialoguer avec les agents comptables.

MME BROUTIN : C'est lié à l'expérimentation qui a été présentée au précédent Conseil ou c'est quelque chose de différent ?

Monsieur le Maire : Non, non, je vais y revenir, attendez je vais avoir la précision tout de suite. Je répondrai tout à l'heure. Monsieur BONAZZI vous avez une question également ?

M. BONAZZI : Oui mais, excusez-moi mais moi aussi j'ai du mal à osciller entre les 2 supports parce que sur mon PC on me dit qu'on ne peut pas se connecter. C'est sur une DIA, je ne sais pas si on en est déjà là ou pas.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas encore aux DIA, je vais y venir.

M. BONAZZI : Excusez-moi, alors c'est après. D'accord.

Monsieur le Maire : Alors attendez, je me suis trompé, ce n'est pas la plateforme, c'est pour un contrat de prestation pour étudier la fiscalité, ce contrat-là. Ce n'est pas une plateforme, c'est mal écrit.

MME BROUTIN : Un contrat avec une société pour étudier la fiscalité, c'est ça que vous dites ?

Monsieur le Maire : Pour les perspectives de la fiscalité.

MME BROUTIN : C'est une étude ?

Monsieur le Maire : Notamment sur ce qui se passe, et on va peut-être y revenir tout à l'heure, sur l'évolution de la taxe d'habitation et ses conséquences.

MME BROUTIN : D'accord. Donc en fait, vous commandez une étude pour étudier la fiscalité.

Monsieur le Maire : Pour nous aider à étudier la conséquence de ces changements.

MME BROUTIN : Merci.

Monsieur le Maire : On passe aux DIA, Monsieur BONAZZI, il y a peut-être quelqu'un d'autre ensuite qui aura des questions. Monsieur BONAZZI vous avez une question sur les DIA ?

M. BONAZZI : Oui merci, j'en ai 2. J'ai 2 questions, une qui concerne rue Hoffmann, un lot, alors comme je ne peux pas osciller facilement sur la tablette, en fait ce sont 2 maisons, de mémoire, mais j'ai une mauvaise mémoire des chiffres, je crois que c'est le cadastre 49, ce sont 2 maisons. Ma question, c'est rue Hoffmann, à la place de ces 2 maisons, est-ce qu'il y a un PC derrière qui va correspondre à un immeuble ?

Deuxième question sur les DIA, un autre lot qui est d'ailleurs divisé en 2 lignes, c'est les Hespérides, j'ai regardé sur Géoportail. Et donc ma question est de savoir qu'est-ce qu'il se passe aux Hespérides, est-ce qu'il y a un changement de propriétaire de désigné, enfin un usage, etc. ? Voilà mes questions.

Monsieur le Maire : La première question, effectivement, au niveau de l'acheteur on n'a pas connaissance d'un promoteur et aujourd'hui on a un PC qui a été déposé sur ce terrain-là.

Pour les Hespérides, il y a effectivement un changement de propriétaire, c'est un autre organisme qui a acheté, pas encore la totalité mais qui a acheté les Hespérides et qui exploite aujourd'hui les Hespérides.

M. BONAZZI : Je reprends mon micro pour dire merci.

Monsieur le Maire : Merci bien.

Ensuite, on passe au point 5, qui concerne l'approbation des opérations relatives aux projets de rénovation énergétique, réaménagement, mise en valeur et modernisation de l'Hôtel de Ville et de la Villa Saint Cyr, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local Relance (DSIL Relance).

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

5. Approbation des opérations relatives aux projets de rénovation énergétique, réaménagement, mise en valeur et modernisation de l'Hôtel de Ville et de la Villa Saint Cyr et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local Relance (DSIL Relance)

Monsieur le Maire présente le rapport

L'Hôtel de Ville et la Villa Saint Cyr sont emblématiques en terme de patrimoine architectural typique du XIX^{ème} siècle et de la Région Île-de-France. Leur aménagement intérieur a peu évolué au cours des dernières décennies.

Concernant l'Hôtel de Ville, les modalités de relation aux usagers ont largement évolué et la ville a la volonté d'impulser une nouvelle dynamique pour être toujours plus à l'écoute et réactive aux problématiques des habitants.

La restauration de la Villa Saint Cyr est un projet dans lequel la collectivité s'est engagée depuis bientôt deux ans avec l'objectif de renforcer l'attractivité du lieu, s'assurer de la préservation du patrimoine en l'entretenant et plus largement, contribuer ainsi au rayonnement du territoire. En 2021, la Ville souhaite démarrer la dernière phase des travaux de la Villa, à savoir la rénovation énergétique, le réaménagement intérieur et la mise en accessibilité de la Villa. C'est pour cette dernière phase de travaux que la présente demande de subvention est formulée.

Concernant l'Hôtel de Ville, les travaux envisagés ont pour ambition de :

- mettre en valeur le patrimoine existant tout en améliorant sa fonctionnalité au service des Réginaburgiens
- sécuriser l'établissement en permettant un contrôle renforcé de l'accès et des circulations internes avec un accueil réorganisé spatialement
- rénover énergétiquement le bâtiment et réduire sa facture énergétique
- permettre le développement du numérique au service des administrés, notamment grâce aux travaux de la salle du conseil municipal permettant la retransmission en direct des séances
- mutualiser la salle du conseil et la salle des mariages.

Ainsi l'espace d'accueil, la salle des mariages, la salle du conseil, la salle des commissions, l'accueil ne sont plus adaptés à l'usage attendu désormais, notamment en termes de connectivité.

Ces travaux ont aussi pour vocation d'optimiser les surfaces dans la mesure où de nombreux espaces sont sous exploités ou utilisés de manière trop intermittentes : salle du conseil, salle des mariages. Ainsi le souhait est de transformer la salle du conseil en salle polyvalente pour le conseil municipal (tous les 2 ou 3 mois), salle des mariages (plusieurs fois par semaine) et autres évènements. La salle du conseil verrait son installation électrique et connectique entièrement repensée et serait conçue de manière à permettre la retransmission en direct des débats lors des séances du conseil municipal, en correspondance avec les attentes actuelles des administrés.

L'accueil, grâce à l'agrandissement de son espace dédié, pourrait se transformer en un véritable accueil centralisé permettant un parcours simplifié et raccourci pour l'utilisateur. Le contrôle d'accès serait renforcé ainsi que celui des circulations internes grâce à un positionnement recentré de l'espace d'accueil actuellement placé dans un renforcement ne permettant pas aux agents présents de vérifier les allées et venues. Il permettra d'accueillir la Maison France Services.

Enfin les combles actuellement inutilisés accueilleront désormais des bureaux ainsi qu'un espace de réunion, le tout structuré par des rangements. Certains services n'accueillant pas de public et actuellement très mal logés en Mairie ou Marie Annexe seront ainsi relocalisés dans cet espace.

Dans le même temps, la Ville souhaite procéder à la rénovation énergétique du bâtiment avec des objectifs d'économie d'énergie très ambitieux : le nouvel objectif affiché est de se mettre en conformité avec le décret tertiaire « Objectif 2050 ». Le bâtiment, après travaux, évoluerait ainsi de la classe énergie D à B et C à B en termes de classe climat. Il est anticipé une économie annuelle d'énergie finale de 62 % à 64 % d'émissions de CO² évitée, soit 22 tonnes.

Le focus de la rénovation en termes d'efficacité énergétique portera sur l'isolation des combles, dans la mesure où les pertes de chaleur par la toiture représentent la source de déperdition énergétique la plus importante. Le plancher donnant sur le parking non chauffé sera aussi isolé.

Parallèlement, un effort important d'isolation des murs par l'intérieur sera effectué (salle du conseil municipal, salle des mariages, accueil Mairie). En effet, une isolation par l'extérieur n'est pas envisageable au regard de l'intérêt patrimonial et architectural de la façade extérieure du bâtiment.

Les menuiseries du bâtiment ancien sont récentes et performantes énergétiquement. Le bâtiment plus récent pourra bénéficier d'une isolation par l'extérieur et du remplacement de ses menuiseries extérieures.

Une rénovation des équipements techniques sera aussi mise en œuvre :

- mise en place de deux extracteurs (Sanitaires),
- d'une chaudière à condensation,
- de pompes à débit variables,
- de calorifuge (Chaufferie),
- d'une GTC et de robinets thermostatiques,
- d'un plan de comptage énergétique.

De plus l'ensemble des éclairages sera remplacé par des équipements moins énergivores (leds) avec commandes à détections pour les circulations.

Le recours à des énergies renouvelables est privilégié avec la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Les travaux seront aussi l'occasion de mettre en œuvre l'Agenda d'accessibilité Programmé de ce bâtiment.

La réalisation de ces travaux est prévue pour la période courant de juillet 2021 à août 2022 et seront phasés par lieu, selon l'ordre de priorité suivant :

- Salle du conseil
- Espace Mairie R+1/circulations
- Salle des Mariages/bureaux
- Accueil RDC
- Aménagement des combles

Afin de réaliser ces travaux en limitant le coût restant à charge pour la Ville, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL auprès de l'État, ainsi que de la Métropole du Grand Paris au titre du Fond d'Investissement Métropolitain.

Le coût prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

RECAPITULATIF TRAVAUX RENOVATION	Travaux	MOE et BET		Travaux & Etudes
A / SALLE DU CONSEIL / Salle polyvalente	513 570,00 €	13,50 %	69 331,95 €	582 901,95 €
B/ SALLE DES MARIAGES / ou bureaux	204 258,00 €	14,00 %	28 596,12 €	232 854,12 €
C/ESPACES MAIRE / R+1 circulation	332 114,00 €	14,00 %	46 495,96 €	378 609,96 €
D/ COMBLES / Aménagement des combles	508 042,00 €	13,50 %	68 585,67 €	576 627,67 €
E/ ACCUEILS / RDC	147 382,00 €	14,00 %	20 633,48 €	168 015,48 €
F/ RENOVATION ENERGETIQUE	475 000,00 €	12,00 %	57 000,00 €	532 000,00 €
				2 471 009,18 €

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Contributeurs Publics	Montant de la Contribution	Part du total général des dépenses
État (DSIL)	1 235 505 €	50%
MGP (dossier par encore déposé)	741 303 €	30%
Ville de Bourg-la-Reine	494 202 €	20%
TOTAL	2 471 009 €	100%

Concernant la Villa Saint Cyr, le projet vise à réaménager, moderniser et à permettre le développement du numérique au service des administrés, dans les salles de conférences, d'exposition, de réception et de réunions réparties sur trois niveaux.

L'objectif de ces travaux serait également de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment avec des objectifs d'économie d'énergie ambitieux de mise en conformité avec le décret tertiaire « objectif 2050 ». Le bâtiment, après travaux, évoluerait ainsi de la classe énergie E à D et D à B en termes de classe climat. Il est anticipé une économie annuelle d'énergie finale de 51 % et 66 % d'émissions de CO² évitée, soit 27 tonnes.

Le focus de la rénovation en termes d'efficacité énergétique portera sur l'isolation des combles, dans la mesure où les pertes de chaleur par la toiture représentent la source de déperdition énergétique la plus importante.

Parallèlement, un effort important d'isolation des murs par l'intérieur sera effectué. En effet, une isolation par l'extérieur n'est pas envisageable au regard de l'intérêt patrimonial et architectural de la façade extérieure du bâtiment.

Les menuiseries extérieures bois seront aussi remplacées par des menuiseries à double vitrage thermiquement isolante.

Une rénovation de s équipements techniques sera également mise en œuvre :

- Remplacement des extracteurs (Cuisine / Sanitaires),
- Mise en place de deux ventilations double-flux (Bureaux / Salles de réunions / Logements),
- Mise en place de pompes à débit variables,
- Séparation des réseaux de distribution (Chaufferie),
- Mise en place d'une GTC.

De plus l'ensemble des éclairages sera remplacé par des équipements moins énergivores (leds) avec commandes à détections pour les circulations.

Les travaux seront aussi l'occasion de mettre en œuvre l'Agenda d'accessibilité Programmé de ce bâtiment (notamment par la mise en place d'un ascenseur).

La réalisation de ces travaux est prévue pour la période courant d'octobre 2021 à mars 2022.

Afin de réaliser ces travaux en limitant le coût restant à charge pour la Ville, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL auprès de l'État, ainsi que de la Métropole du Grand Paris au titre du Fond d'Investissement Métropolitain.

Le coût prévisionnel de cette opération s'établit à 726 990 €HT (dont 66 090 €HT d'études de Maîtrise d'Oeuvre) soit 872 388 € TTC.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Contributeurs Publics	Montant de la Contribution	Part du total général des dépenses
État (DSIL)	363 495 €	50%
MGP (FIM) : dossier en cours	218 097 €	30%
Ville de Bourg-la-Reine	145 398 €	20%
TOTAL	726 990 €	100%

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les projet de rénovation énergétique, réaménagement, mise en valeur, modernisation et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et de la Villa Saint Cyr et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local Relance (DSIL Relance) et de la

Métropole Grand Paris au titre du fond d'investissement métropolitain et à signer tout document ou convention y afférent, y compris les éventuels avenant sous réserve que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Je suppose qu'il y a des questions ? Dans l'ordre, Monsieur BONAZZI, Monsieur HAUSEUX, Monsieur FERNANDEZ, Madame BROUTIN et Madame MAURICE. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Oui merci, c'est à la fois une remarque et une question. La remarque, d'abord l'avis général c'est que quand l'intitulé c'est isolation thermique, on ne peut être que pour si c'est bien fait. A la question si c'est bien fait, il a été dit en commission que la Ville adhère à, c'est autre chose, pour les pavillons mais c'est quand même très lié techniquement, on en parlera plus tard, au dispositif DOREMI où des experts sont accessibles pour les propriétaires. Et ma question c'est : est-ce que sur ce projet-là on fait appel à une expertise sur le plan thermique ? C'est très utile parce qu'on peut faire sinon des choses chères et pas tout à fait efficaces. Donc première question, est-ce qu'on a, au-delà de ce budget, l'idée de mettre dans le budget une expertise sur la conception des travaux d'isolation ?

Deuxième remarque, dans les travaux qui sont prévus, si j'ai bien compris, il y a la réfection de l'entrée de l'accueil de la mairie, ma remarque c'est que ça vient d'être fait et que ça ressemble quand même à un gâchis, c'est-à-dire défaire des choses neuves pour les refaire. Vous exprimez que la mairie n'est pas adaptée au numérique, alors là moi je ne sais pas ce que ça veut dire et même, j'aimerais comprendre ce que ça veut dire et combien ça coûte de s'adapter au numérique, et tous les combien il faut s'adapter au numérique. Parce que le numérique il va changer dans 5 ans, dans 3 ans, dans 10 ans, dans 25 ans, donc s'il faut à chaque fois qu'il y ait une nouvelle génération de technologie, changer la mairie, ça me paraît potentiellement très dispendieux.

Et la dernière remarque, c'est justement le ratio entre l'ensemble des travaux et ce qui est intitulé isolation dans le tableau qui nous est présenté, je ne l'ai plus sous les yeux parce que c'est vous que je vois et mes collègues, mais il y a 400, de mémoire, sur 2,5 millions, il y a 450 000 sur l'isolation et donc ça veut dire 2 millions sur le reste. Ça me paraît un équilibre étonnant pour ne pas dire pas bon.

Monsieur le Maire : Monsieur HAUSEUX, s'il vous plaît.

M. HAUSEUX : Oui merci, Monsieur le Maire. Alors je souhaiterais intervenir au sujet de la Maison France Services, abordée dans ce point, je crois que ma camarade Marie y reviendra aussi. On apprend que c'est la mairie qui aurait vocation à l'accueillir. Or, en commission, on a entendu que ça aurait été à l'espace Kessel, dans Bourg-la-Reine Magazine aussi je crois. Donc on s'interrogeait plus globalement sur ce projet. On y est favorable bien sûr sur le principe, mais moi je m'interrogeais notamment sur le choix de la localisation. Nous, on proposerait qu'elle puisse intégrer le projet de la maison de quartier des Trois Mâts. Alors, ça permettrait d'abord d'en faciliter l'accès aux habitants d'un quartier prioritaire et périphérique, et aussi de desservir un territoire intercommunal, en l'occurrence Bagneux et Bourg-la-Reine. Car, à ma connaissance, les Maisons France Services ont des missions territoriales, d'ailleurs avec un objectif initial fixé je crois par le Premier Ministre, qu'il y en ait une par canton. Donc c'était une proposition de prioriser, plutôt que le centre-ville, des quartiers excentrés et intercommunaux comme les Bas-Coquarts ou les Blagis.

Monsieur le Maire : Monsieur FERNANDEZ.

M. FERNANDEZ : Merci. Alors, moi je vais revenir sur plusieurs points. Déjà 1, le premier point justement, la répartition entre la rénovation énergétique et le reste au niveau de l'hôtel de ville, moi je m'interroge également, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, je crois qu'on avait un Agenda 21 à Bourg-la-Reine, pour diminuer notamment nos émissions de CO2. Et aujourd'hui, on nous propose une rénovation a priori avec du gaz, donc je me pose des questions. Quel est l'intérêt de privilégier le gaz plutôt que l'électricité alors qu'on a un engagement 21 sur Bourg-la-Reine ? Merci.

Monsieur le Maire : Madame MAURICE ? Madame BROUTIN, pardon.

MME BROUTIN : Effectivement, je souhaitais, dans le prolongement de l'intervention de Monsieur HAUSEUX, avoir un certain nombre de précisions et d'informations sur la Maison France Services ou la Maison de Services Publics, puisque dans ce point à l'ordre du jour, vous indiquez que les travaux permettront d'accueillir la Maison France Services, et vous avez parlé d'un guichet unique. Et par ailleurs, on nous a confirmé, en commission notamment, sans pouvoir nous donner le détail du projet mais que la Maison des Services Publics serait installée à l'espace Kessel. Donc on souhaitait avoir des précisions à la fois sur la localisation, ou les localisations ; le contenu, quels seraient les services qui seraient présents ; l'échéancier de cette installation, et puis aussi les conséquences pour la disponibilité des salles de la Ville aux associations, qui utilisent notamment beaucoup l'espace Kessel quand il est disponible, ou les institutions. Donc si vous pouviez nous éclairer plus globalement sur le projet Maison Services Publics, ou Maison France Services.

Monsieur le Maire : Merci. Et Madame MAURICE.

MME MAURICE : Merci Monsieur le Maire. Excusez-moi, une question un peu naïve mais je trouve compliqué d'approuver un projet dont on ne connaît pas le financement, ou dont on suppose le financement de manière aussi vague. Je comprends qu'il faut d'abord vous autoriser à déposer des dossiers de subvention, mais je trouve que ça serait mieux de d'abord vous y autoriser et puis après, valider le projet une fois qu'on sait qui paie quoi.

Monsieur le Maire : Je vais essayer de répondre à différentes questions. L'expertise sur le plan thermique, bien évidemment on aura recours à un expert à ce niveau-là, on aura un cabinet d'expertise pour tout ce qui est thermique, qui n'est pas défini aujourd'hui, on est bien trop en amont à ce niveau-là.

Peut-être répondre, parce que ça rejoint un autre point, sur l'espace Kessel. Effectivement, on va ouvrir, parce qu'on va être labellisés France Services prochainement, on va ouvrir France Services à l'espace Kessel parce que de toute façon, aujourd'hui, c'est le meilleur endroit que l'on pense et qu'ensuite il est prévu de le ramener en intégrant l'espace de la salle des mariages. C'est bien pour ça qu'on a besoin d'aménager l'entrée, salle des mariages, c'est là qu'il y aura un certain nombre de postes justement pour avoir un point unique et l'ensemble des services qui sont prévus au niveau de France Services, qui sont des services qui tournent autour du social, au niveau de l'intégration, autour du numérique et autour des services publics, qui malheureusement disparaissent un petit peu sur le territoire. Donc à ce niveau-là, on a les services de l'État, il y aura Pôle Emploi, la CAF, la DGFIP, ministère des Finances, ministère de l'Intérieur, les caisses de retraite, même la Poste, la coordination des services locaux, un médiateur, un conciliateur de justice, la permanence juridique, et je pense que j'en oublie encore. Je crois que ça vous sera précisé, c'est déjà précisé dans un certain nombre de documents. C'est bien pour ça que l'espace d'entrée est largement insuffisant. C'est pour ça qu'on passera de Kessel à cet endroit-là, sachant qu'il est prévu aussi une mobilité de ces services de France Services, d'un jour par semaine aux Trois Mâts.

Madame BROUTIN, vous avez posé la question de la disponibilité des salles sur Kessel. Aujourd'hui effectivement pendant que cet espace est utilisé par France Services, les salles ne sont pas disponibles ; on n'a pas vraiment de soucis de salles parce que, je ne parle pas en période Covid, mais même l'année dernière encore ces salles étaient assez peu utilisées. Et je rappelle également, lorsque le CAEL déménagera rue des Rosiers, le CAEL remettra à disposition un ensemble de salles qu'ils ont aujourd'hui sur la Ville. Des sites de la Ville au niveau des bâtiments au niveau du 12-14 de la place de la Gare, il y en a encore ailleurs, il y a un certain nombre de salles, 5 ou 6, qu'on récupère sur la Ville. Donc je pense qu'on n'a pas vraiment de soucis à ce niveau-là.

Ensuite, je pense qu'aujourd'hui, au niveau du numérique, de l'informatique, on est obligés de revoir, les réseaux ne sont pas effectivement aujourd'hui à niveau, tout ce qui est commutateurs et autres est à revoir, tout ce qui est wifi généralisé, et wifi de puissance est à revoir. Bien sûr, ce sont des

projets qui bougent assez vite, mais aujourd'hui on est quand même très en retard à ce niveau-là, vous le savez très bien, même quand on est en salle du Conseil on a toujours quelques soucis de fonctionnement.

Pour ce qui est de la répartition, aujourd'hui s'il y a 532 000 € qui sont prévus sur la rénovation énergétique, c'est ce qui est prévu aujourd'hui, c'est à peu près 20 % du montant, sachant que dans le montant, je rappelle que le dernier niveau qui n'existe pas, c'est près de 600 000 €. Si cet aménagement ne devait pas se faire pour des raisons financières et autres, le montant de la rénovation énergétique resterait et serait dans une autre proportion. C'est vraiment à titre indicatif, pour l'instant.

Ensuite, au niveau du système de chauffage, effectivement il n'est pas prévu aujourd'hui de passer à l'électricité. Peut-être des compléments au niveau électricité, voire peut-être des pompes à chaleur et autres mais il n'est pas prévu aujourd'hui de changer complètement l'ensemble du système de chauffage qui est aujourd'hui au gaz, sur l'hôtel de ville.

Je propose de passer à l'approbation de ce point, qui est relatif à ces projets-là et donc de m'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de cette DSIL.

Sachant que, je vais quand même vous le dire, c'est qu'aujourd'hui il y a un certain montant qui est mis à disposition par l'État. Ce montant a été mis à disposition de la préfecture de Région et non pas de la préfecture des Hauts-de-Seine, donc les préfets sont en train de se répartir, ou d'essayer de défendre chaque département. Il faut bien le dire les Hauts-de-Seine ne sont pas privilégiés dans ce cadre-là, dans la mesure où certains autres départements ont des projets de résilience plus importants que les Hauts-de-Seine.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 7 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ)

MAJORITE

On passe au point suivant, qui concerne l'urbanisme, et notamment l'approbation des protocoles transactionnels de règlement amiable d'un différend, d'abord dans le cadre du complexe sportif des Bas-Coquarts. Il y aura 2 points. L'un concerne les protocoles transactionnels et l'autre concerne le programme technique et environnemental. C'est Monsieur MELONE qui va vous faire l'exposé.

URBANISME

Rapporteur : Henry-Pierre MELONE

M. MELONE : Permettez-moi tout d'abord un propos liminaire, ainsi qu'un bref rappel de la procédure et du calendrier. Le projet du complexe des Bas-Coquarts est un projet très important pour la Ville et il y a urgence. Il y a urgence, certes parce qu'il y a l'échéance des Jeux Olympiques de Paris 2024, mais surtout il y a urgence pour les utilisateurs finaux de ce complexe, à savoir les scolaires, les associations sportives, et les habitants de la Ville, notamment ceux du quartier des Bas-Coquarts qui ont besoin de ce nouveau complexe et de ces nouvelles infrastructures.

Comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, malgré tous nos efforts pour entretenir et prolonger la durée de vie des installations existantes, ce complexe est aujourd'hui vétuste. Il a été construit dans les années 1980 et 1990 et il a sérieusement besoin d'être rénové. On ne rénove donc pas le complexe des Bas-Coquarts pour les Jeux Olympiques, ou pour nos athlètes de haut niveau, on le rénove avant tout et surtout pour nos concitoyens. Au cas d'espèce, il y a urgence et on ne peut plus attendre. On ne peut pas se permettre de livrer les nouveaux bâtiments en 2025 ou en 2026, il en va du confort des utilisateurs et de l'image de la Ville. Les bâtiments existants ne répondent plus aux

besoins de notre population et il y a une forte attente de nos concitoyens par rapport aux nouveaux bâtiments.

Dans ce contexte, les Jeux Olympiques sont en quelque sorte un « prétexte », une opportunité qui permet d'accélérer les choses et qui permet d'obtenir par exemple des financements auxquels nous n'aurions peut-être pas droit, si les Jeux Olympiques n'avaient pas lieu en 2024. L'accueil d'une délégation olympique est un objectif, un rêve pour le monde sportif, porteur de rassemblement et d'espoir, pour tout ce que cela représente, mais c'est loin d'être le seul objectif que nous poursuivons. Et, contrairement à ce que j'entends parfois, on ne se focalise pas sur les Jeux Olympiques ou le sport de haut niveau. Le sport de haut niveau, c'est à la fois une vitrine et une locomotive pour la Ville. C'est une erreur que d'opposer le sport de haut niveau et le sport pour tous. Bâtir une politique sportive, c'est être capable de donner à chacun ce dont il a besoin en conjuguant d'une part les exigences du haut niveau et de la compétition, dont les objectifs sont l'exigence et le dépassement de soi, avec d'autre part ce qu'on appelle communément le sport loisir, le sport santé, le sport bien-être ou le sport pour tous, au travers desquels nous poursuivons des objectifs de partage, de solidarité, de réduction des inégalités à la pratique sportive. La semaine olympique que nous venons de vivre la semaine dernière, et les actions à venir sur le sport féminin, en sont la parfaite illustration.

J'en viens maintenant à la procédure. Lors du Conseil Municipal du 9 juillet, le programme fonctionnel et technique, concernant le complexe sportif des Bas-Coquarts, a été approuvé. On sortait alors de la première vague de confinement et à ce moment-là, l'urgence se faisait déjà sentir de lancer rapidement les travaux de rénovation et de réhabilitation partielle du gymnase et d'extension de la salle d'armes. La Ville a pris la décision d'organiser, classiquement, un concours de maîtrise d'ouvrage qui devait déboucher au 1^{er} trimestre 2021, au travers de deux jurys de sélection, sur le choix d'un candidat, et d'ici fin 2021, début 2022, sur la finalisation du projet, le dépôt d'un permis de construire et un début des marchés de travaux. La procédure a été lancée pendant l'été. Conformément au calendrier initial, le premier jury destiné à sélectionner les trois meilleurs candidats s'est tenu le mardi 13 octobre. Dans le cadre de cette procédure, plus d'une centaine de dossiers de candidature ont été examinés. A l'issue de ce premier jury, trois candidats ont été sélectionnés : l'Agence Engasser & Associés, le cabinet Didier Berger Architecte, et le cabinet Tecknê Architectes. Le 5 novembre 2020, les trois cabinets d'architecte ont été notifiés de leur pré-sélection, ils devaient rendre leur étude pour le 13 janvier 2021, soit une durée de 69 jours ; avec un deuxième jury programmé le 11 février 2021. Le marché dont il était ici question était un marché classique de maîtrise d'œuvre. Le 16 novembre 2020, une visite sur place des installations a été organisée, au cours de laquelle nous avons reçu chacun des trois cabinets pour leur faire faire le tour des bâtiments. Pour mémoire, une indemnisation de 36 850 € HT était prévue pour chacun des trois cabinets d'architecte. Le 22 décembre 2020, soit un mois plus tard, le marché a finalement été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et cette procédure de maîtrise d'ouvrage a été abandonnée.

Pour éclairer cette décision et avant de passer aux 2 points inscrits à l'ordre de jour, permettez-moi de vous donner quelques éléments de contexte. Je vous prie par avance de bien vouloir m'excuser pour les digressions et la longueur du propos, mais je crois que c'est important que chacun dispose de l'ensemble des éléments pour comprendre ce qui a motivé cette décision. Deux éléments de contexte doivent en premier lieu être soulignés, il s'agit 1, de l'aggravation de la crise sanitaire et 2, des nouvelles possibilités introduites au travers de l'adoption de la loi dite ASAP. S'agissant de la crise sanitaire, comme vous le savez, la seconde vague est arrivée en octobre 2020. Un premier couvre-feu a été instauré en Île-de-France la semaine du 19 octobre, puis le second confinement à l'échelle nationale est intervenu le 31 octobre 2020, confinement qui a été suivi de plusieurs couvre-feu, desquels nous ne sommes aujourd'hui toujours pas sortis. Cette deuxième vague, puis cette probable troisième vague que certains avaient prédit, mais dont personne n'avait anticipé les effets à long terme, en termes de gravité et de durée, ont rebattu les cartes et ont profondément changé la donne. Sur un plan juridique, ensuite, il convient de relever qu'une loi importante a été promulguée le 7 décembre 2020, il s'agit de la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, dite « loi ASAP ». En deux mots, cette loi vise à simplifier les décisions administratives et à accélérer la décision publique en ouvrant de nouvelles possibilités aux collectivités.

Compte tenu de ces deux éléments de contexte, la ville de Bourg-la-Reine s'est posée un certain nombre de questions : arrivera-t-on à tenir l'échéance de 2024 ? La procédure actuelle est-elle toujours la mieux adaptée à notre projet ? Comment peut-on faire pour minimiser les risques de dérapage du calendrier ? Pour répondre à ces questions, la Ville a sollicité, dans le courant du mois de novembre, l'avis d'un cabinet spécialisé dans la commande publique sur le montage contractuel le plus opportun à mettre en œuvre concernant l'opération de travaux de réhabilitation partielle du gymnase des Bas-Coquarts et la construction de son extension en dojo et salle d'armes. Le 14 décembre 2020, les conclusions et les recommandations de ce cabinet nous ont été rendues et ont été extrêmement claires. Je me permets de citer ces conclusions : « *compte tenu d'une part de la crise sanitaire et économique actuelle d'ampleur exceptionnelle, d'autre part des risques importants de faillites d'entreprises auxquelles il faut s'attendre sur les chantiers, comme c'est déjà le cas actuellement, et des problématiques d'approvisionnement en matériaux et en main d'œuvre, et enfin compte tenu des échéances contraignantes que vous avez concernant les Jeux Olympiques, il nous semble opportun de recourir au mode de dévolution de la conception-réalisation, prévu notamment par les articles L 2171-2 et L 2171-1 du Code de la Commande Publique* ». Donc, en d'autres termes, il nous a été conseillé d'abandonner la procédure classique de maîtrise d'ouvrage et d'alotissement du marché de travaux, pour lui préférer une autre procédure plus globale dite de « conception-réalisation ».

Alors, la conception-réalisation qu'est-ce que c'est ? C'est une procédure qui consiste à attribuer un marché à un opérateur économique ou à un groupement, portant à la fois sur l'établissement des études nécessaires à la phase de conception et sur l'exécution des travaux. Pour y recourir, il faut justifier, par exemple, d'un engagement contractuel portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore de la construction d'un bâtiment neuf dépassant la réglementation thermique en vigueur. Or, il s'avère, au cas d'espèce, que le programme envisagé tend bien, comme cela a été souligné lors du Conseil Municipal du 9 juillet dernier (et comme cela avait d'ailleurs été demandé par Monsieur BONAZZI), à aller au-delà de la réglementation environnementale en vigueur. C'est ce volet environnemental, ainsi que la contrainte des Jeux Olympiques, qui nous permettent aujourd'hui, en opportunité, de justifier le recours à cette procédure. La conception-réalisation est un marché global au sein duquel les éléments de mission de maîtrise d'œuvre sont prévus, ainsi que les objectifs technico-économiques d'exécution des travaux. C'est une sorte, si vous voulez, de « tout en un » qui permet de renvoyer les problématiques de gestion de chantiers entre les mains d'une entreprise de grosse taille (Bouygues, Eiffage, etc.), très expérimentée et ayant l'habitude de gérer des chantiers de montants élevés et relevant d'une contrainte de livraison à une date clé non modifiable. Pour le dire encore différemment et encore autrement, au lieu que ce soit la Ville qui se charge de passer chaque marché, donc chaque lot, un à un avec les règles propres aux marchés publics, ce sera à l'entreprise qu'il reviendra de passer ces marchés avec les règles qui s'appliquent à elle.

Deux avantages dans le cas qui nous intéresse : d'une part les règles de passation des marchés sont plus simples, et donc plus rapides lorsque c'est l'entreprise qui s'en charge ; et d'autre part, en cas de défaillance d'entreprise, c'est l'entreprise responsable de la réalisation du chantier qui prend en charge la désignation d'un nouveau prestataire, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

Deux points à mentionner. Dans ce montage contractuel, les petites et moyennes entreprises et les artisans ne sont pas oubliés puisque la Ville a l'obligation d'imposer aux candidats qui soumissionneront au marché de conception-réalisation de réserver une part du volume financier à ces catégories d'entreprises. La gestion de ce volet PME et artisans relève de l'opérateur économique titulaire du marché qui doit, en cas de défaillance d'une PME ou d'un artisan, chercher un autre intervenant ou se substituer à celui défaillant, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle mise en concurrence, comme cela aurait été le cas pour la Ville dans l'hypothèse d'un marché de travaux classique géré par la Ville. Second point, la procédure de conception-réalisation ouvre la possibilité de négocier avec l'entreprise qui sera sélectionnée, et donc de négocier les 7 370 000 € HT de travaux, ce qui n'était pas autorisé dans la procédure précédente.

En résumé, en cas de maintien de la procédure initiée en juillet et lancée formellement le 5 novembre dernier, la Ville, 1/ avait une obligation d'allotissement du marché de travaux ; 2/ ne pouvait pas négocier les 7 370 000 € HT de travaux engagés ; 3/ était tributaire, d'une part, d'une certaine longueur procédurale propre aux marchés publics et d'allotissement successif des marchés de travaux, et, d'autre part, les différents aléas (notamment de défaillance d'entreprises) qui pèsent sur chacun des lots pris individuellement ; et 4/ la Ville faisait le choix d'une équipe de maîtrise d'ouvrage sur la base de projet moins abouti que dans l'autre formule car, dans la première formule, l'équipe est sélectionnée sur la base d'un simple concours de maîtrise d'œuvre, alors que, dans la procédure de conception-réalisation, l'équipe est sélectionnée sur la base de ce qu'on appelle un APS et un APD, un Avant Projet Sommaire et un Avant Projet Définitif, qui sont des documents beaucoup plus aboutis. Réciproquement, en cas de changement de procédure en faveur de la conception-réalisation, 1/ il n'y a pas d'obligation d'allotissement du marché de travaux, 2/ la procédure ouvre une possibilité de négocier le volet technico-financier de toute l'opération ; 3/ il y a un gain procédural, la procédure de conception-réalisation est à la fois plus rapide et moins risquée en cas de défaillance d'entreprises ; et, enfin, 4/ le choix de l'équipe se fait sur la base d'un projet plus abouti.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, dont encore une fois nous avons eu connaissance le 14 décembre, la Ville s'est laissée une semaine pour peser le pour et le contre et décider quelle procédure était la mieux adaptée. Dans l'intervalle, plusieurs calendriers et rétroplannings, comparant les deux procédures, ont été élaborés et expertisés par les services de la Ville, par le cabinet qui nous accompagnait dans le cadre de la première procédure et par le consultant que nous avons sollicité. En faisant cet exercice et en confrontant les différents points de vue et les différents calendriers, on aboutissait, dans le meilleur des cas à un gain procédural d'environ trois mois, ce qui nous menait à une livraison effective des travaux à l'été 2023, et, dans le pire des cas, à une livraison effective des travaux fin décembre 2023, c'est-à-dire la même échéance que la procédure initiale, mais en minimisant les risques de dérapage du calendrier, dus aux aléas de chantier et notamment aux potentiels risques de défaillance d'entreprise.

Ces réflexions ont abouti à l'envoi, le 22 décembre 2020, d'un courrier aux trois cabinets d'architectes présélectionnés pour leur notifier l'abandon de la procédure en cours et le fait que le marché était déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Pour votre information complète, un nouveau marché de conception-réalisation a été publié début janvier. Le premier jury à l'issue duquel seront sélectionnés les trois ou quatre nouveaux candidats ou groupements se réunira le 22 février 2021, pour un choix du groupement définitif prévu à l'été 2021.

Désolé pour cette digression qui n'avait pour but que de vous éclairer sur la manière dont les différentes décisions relatives au projet des Bas-Coquarts ont été prises. Avant de vous céder la parole et de répondre à vos questions, j'en viens maintenant aux deux points inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

6. Approbation des protocoles transactionnels de règlement amiable d'un différend, portant indemnisation des équipes présélectionnées dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre portant sur la reconstruction d'un équipement pour l'escrime et les arts martiaux ainsi que la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas-Coquarts, déclaré sans suite pour motif d'intérêt général

Monsieur MELONE présente le rapport

Conformément à la délibération n° 09072020/015 adoptée le 9 juillet 2020, un concours de maîtrise d'œuvre avait été lancé pour désigner un architecte et une équipe de conception en vue de la reconstruction d'un équipement sportif dédié à l'escrime et aux arts martiaux et à la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas-Coquarts.

Les circonstances exceptionnelles actuelles, liées à la crise sanitaire doublée d'une crise économique devenue réalité, ont rendu plus prégnants les risques d'infructuosité des consultations pour travaux, les interruptions de chantiers liées à des défaillances d'entreprises, et donc les risques de retards de

livraison. Par ailleurs, l'opération s'inscrit dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, pour lesquels la commune a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 ». Il est apparu indispensable de prendre toute mesure nécessaire pour ne souffrir d'aucun retard de livraison de l'ouvrage, prévue à l'été 2023, et pour accélérer les procédures de passation de marchés.

Le concours actuel de maîtrise d'œuvre, suivi de la passation d'un appel d'offres européen de marché public de travaux, s'avère moins adapté au regard des contraintes précitées, que celle d'un marché de conception-réalisation, qui permet de disposer d'une offre globale portant à la fois sur les éléments de mission de maîtrise d'œuvre et sur l'exécution des travaux.

Compte tenu de ces faits nouveaux, il a été mis fin au concours, par la notification d'une déclaration sans suite de celui-ci, pour motif d'intérêt général, sachant que trois équipes avaient été présélectionnées à l'issue d'une première phase procédurale, mais qu'aucun titulaire n'avait été retenu.

En effet, à l'issue d'une première étape portant sur l'analyse des candidatures parvenues à la commune, trois équipes avaient été présélectionnées et appelées à déposer une offre :

- le groupement de Maîtrise d'œuvre Atelier Badia Berger / Tekhne Ingenierie / SAS Solab, représenté par son mandataire : Atelier Badia Berger,*
- le groupement de Maîtrise d'œuvre aEa / Cotec / Altia / Global / Studio Fahrenheit, représenté par son mandataire : aEa - Agence Engasser & Associés,*
- le groupement de Maîtrise d'œuvre Tekhnê SARL d'Architecture / Betom Ingenierie SAS / Arborescence / Tribu SCOP SARL / Cabinet Denizou / Alhyange Acoustique / ISC – Ingenierie Sportive et Culturelle, représenté par son mandataire : Tekhnê SARL d'Architecture.*

La notification de la présélection de ces trois équipes est intervenue le 5 novembre 2020. Depuis cette date, les trois équipes ont travaillé à établir les éléments composant leur offre, cette dernière supposant l'établissement d'un dossier de projet comportant des panneaux de présentation et des prestations significatives.

Conformément à la réglementation en vigueur, le règlement de concours prévoyait une indemnisation des prestations prévues au 13 janvier 2021, pour un montant maximum de 36 850 € HT pour chaque équipe.

Cette indemnisation devait être versée uniquement aux candidats ayant remis des prestations conformes aux exigences du règlement de concours, et au vu des propositions faites par le jury, conformément à l'article 11 du règlement de concours.

La déclaration sans suite a été notifiée le 22 décembre 2020 aux trois candidats. Elle est intervenue avant l'attribution de ce concours à un titulaire, et avant le dépôt par les candidats de leurs prestations. Le jury n'a pas ainsi été amené à se réunir pour statuer sur les projets.

Une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général n'ouvre pas droit au paiement d'une indemnisation. Il y a donc lieu, pour ces motifs, de rejeter les demandes de paiement du montant total de la prime prévue à 36 850 €, reçues par la commune de la part des équipes présélectionnées.

Toutefois, la commune ne peut nier raisonnablement que les trois équipes présélectionnées ont commencé activement à établir des prestations qui auraient été indemnisées, et ce, depuis la notification de leur sélection intervenue le 5 novembre 2020. La date limite de réception des offres était prévue le 13 janvier 2021, soit un délai total de 69 jours de réalisation de prestations et seuls 47 jours se sont écoulés entre la date de notification de la sélection des trois équipes et la notification de

la déclaration sans suite intervenue « dans les plus brefs délais » conformément à l'article R. 2185-2 du Code de la Commande Publique.

Il convient, afin de régler amiablement le différend, de ventiler le montant total de 36 850 € HT au prorata du nombre de jours écoulés, soit 47 jours sur 69 jours au total. Le montant de 25 000 € HT hors taxes correspond ainsi à la valorisation proportionnelle des 47 jours de travail des équipes présélectionnées dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre déclaré sans suite.

L'établissement d'un protocole transactionnel de règlement amiable d'un différend, conformément à l'article 2044 du Code Civil et aux circulaires du 7 septembre 2009 et du 6 avril 2011, n'autorise pas à payer le montant total de la somme réclamée par la partie demanderesse et exige des concessions réciproques des parties.

Il convient donc de régler amiablement le différend en indemnisant chaque équipe présélectionnée dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre précité, sur la base du montant de 25 000 € HT au lieu des 36 850 € HT réclamés par ces équipes.

Ce premier point vise à solder proprement et définitivement la procédure initiale en écartant tout risque de contentieux pour la ville.

Comme cela a été rappelé lors de la commission urbanisme qui s'est tenue le 20 janvier dernier, une indemnisation de 36 850 EUR était prévue pour chacun des cabinets d'architecte pour leur travail de pré-étude. Si la loi nous autorise à ne verser aucune indemnité dans la mesure notamment où le marché a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (et que cette déclaration intervient avant l'attribution du concours et avant le dépôt par les candidats de leurs prestations), on ne peut pas nier qu'un travail a été engagé par chacun des candidats entre le 5 novembre et le 22 décembre.

Dans ce cadre, il est proposé qu'une indemnisation soit versée à chacun des trois cabinets d'architecte. La proposition qui est faite et qui nous semble la plus juste et la plus objective est d'appliquer un *pro rata temporis* sur le montant total de l'indemnisation. En effet, les trois cabinets disposaient de 69 jours pour remettre leur projet et pouvaient prétendre à une indemnité totale égale à 36 850 EUR.

La procédure a été stoppée au bout de 47 jours : nous avons donc multiplié le montant total de l'indemnisation (36 850 EUR) par 47, puis nous avons divisé le montant obtenu par 69 ce qui donne un montant de 25 000 EUR.

Ce montant nous semble juste pour au moins trois raisons : (i) on ne peut pas verser la totalité de l'indemnité dans la mesure où les travaux ne nous ont pas été remis et ne le seront jamais, (ii) on ne peut pas nier que des frais ont été engagés et qu'un travail a été fait : ne rien verser n'aurait pas été correct vis-à-vis des trois cabinets d'architecte et aurait de surcroît fait peser un risque contentieux sur la ville et (iii) verser une indemnité calculée différemment pouvait difficilement se justifier et ne doit pas fragiliser la procédure de conception-réalisation en cours : pour des raisons d'égalité des armes et d'équité entre les candidats, il convient de dissocier la première procédure de la seconde procédure de conception-réalisation. En particulier, un accord transactionnel liant le versement des indemnités de la première procédure aux choix qui seront faits dans la seconde procédure est par exemple totalement inenvisageable. De la même manière, les trois cabinets d'architecte doivent être traités de la même façon, indépendamment de ce qu'il pourra advenir dans le cadre de la nouvelle procédure de conception-réalisation et on ne peut pas verser à l'un une certaine indemnité qu'il serait prêt à accepter et verser à l'autre un montant différent.

Avant de répondre à vos questions et de passer au point 7 de l'ordre du jour, permettez-moi de faire lecture des éléments sur lesquels vous êtes amenés à vous prononcer :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à établir un protocole transactionnel avec chacune des trois équipes présélectionnées dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre portant sur le projet de reconstruction d'un équipement pour

l'escrime et les arts martiaux ainsi que la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas Coquarts Avenue de Montrouge, qui a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

- à fixer dans le protocole transactionnel de chacune des trois équipes concernées, une indemnisation établie à la hauteur de 25 000 euros hors taxes au lieu de 36 850 euros hors taxes, en se basant sur un calcul proportionnel du temps passé à l'établissement des dossiers de projet qui étaient attendus dans le cadre du concours précité déclaré sans suite.

- à signer lesdits protocoles transactionnels annexés à la présente délibération, et à faire procéder au paiement de cette indemnisation, même en l'absence d'acceptation du protocole transactionnel par l'une ou l'autre équipe, afin d'éviter de devoir payer ultérieurement d'éventuels intérêts en cas d'engagement d'un recours contentieux, sous réserve de l'obtention par la commune des éléments bancaires nécessaires aux dits paiements.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MELONE pour cet exposé extrêmement clair et très précis. Y a-t-il des questions ? Je vois des mains qui se lèvent. Je donne la parole à Monsieur FERNANDEZ qui a levé la main en premier. Monsieur FERNANDEZ s'il vous plaît.

M. FERNANDEZ : Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur MELONE. Tout d'abord, moi je me félicite du changement de position qu'on peut voir dans vos propos concernant le sport pour tous, puisqu'on avait bien compris que ce réaménagement du gymnase des Bas-Coquarts était un préambule à l'arrivée des J.O. Paris 2024. Ça c'est le premier point, c'est une remarque.

Concernant le fait que le marché ait été déclaré sans suite, vous nous dites que le 16 novembre la situation sanitaire s'est aggravée, qu'on parlait déjà de troisième vague à ce moment-là, qu'on a vécu des reconfinements, aujourd'hui le couvre-feu, etc. Et que donc, vous souhaitez qu'on prenne la décision de réattribuer les cabinets qui ont concouru, à la hauteur de 25 000 € HT chacun, soit 75 000 € au total. À cela, s'ajoutent les frais engendrés par le cabinet que vous avez pris, plus le consultant supplémentaire. Si on pouvait avoir les montants du consulting, ce serait intéressant. Moi je trouve anormal qu'on vienne récompenser des cabinets qui, certes, ont concouru, dont personnellement je n'ai pas vu les ébauches en tant que conseiller municipal et je n'ai pas été invité à les voir, ça c'est autre chose. 75 000 € pour un travail qui n'a pas été rendu, moi ça me paraît anormal. C'est aujourd'hui l'argent des Réginaburgiens et je trouve ça anormal. Donc, la question c'est, si un des cabinets, finalement, gagne le concours, quid de ces 25 000 € ? Est-ce qu'il les reverse à la Ville ? Est-ce qu'on les intègre au global ? Ça, c'est la première question.

La deuxième question, vous parliez de maîtrise d'œuvre, vous parliez d'une grosse structure qui va chapeauter des sous-traitants. Qui assure le risque en cas de défaillance ? Vous nous avez dit que c'est la grosse entreprise qui va assumer le risque mais le dérapage ? Parce qu'il y aura dérapage. Si on a des entreprises qui ferment, on aura obligatoirement dérapage, on ne va pas comme ça en claquant des doigts, même si on s'appelle Bouygues, même si on s'appelle qui on veut, on ne va pas du jour au lendemain être capable de trouver un sous-traitant comme ça en claquant des doigts. Donc on aura forcément dérapage. Quid des délais ? Ça, vous en avez parlé, au pire décembre 2023, le temps qu'on mette tout en fonctionnel et qu'il y ait des tests, je ne suis pas sûr qu'on puisse avoir une délégation pour Paris 2024 si on n'a pas les infrastructures déjà existantes auparavant.

Et enfin, dernier point, quid des pénalités de retard ? Aujourd'hui on n'en parle pas, vous nous avez fait un super exposé, moi que j'ai trouvé particulièrement long et sur lequel je me suis un peu perdu je vous avoue, peut-être que c'était l'objectif aussi, mais quid des pénalités de retard ? Aujourd'hui, on s'apprête à passer un marché de 7 millions et quelques mais on n'a pas les informations par rapport à tout ça. C'était une question. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame MAURICE a levé la main ?

MME MAURICE : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voulais remercier Monsieur MELONE pour cet exposé et surtout je voulais le remercier de nous alerter. Monsieur MELONE, vous dites qu'il y a urgence et, en effet, il y a urgence à faire de la prévention dans notre Ville, il y a urgence à avoir une

politique municipale de santé, oui il y a urgence à faire une politique sociale, solidaire, il y a urgence à soutenir les 9 % de Réginauburgiens qui sont sous le seuil de pauvreté, urgence à végétaliser et à lutter contre les futures canicules. Il ne faut pas tout confondre, on a les urgences que l'on se donne, j'aurai l'occasion de vous le rappeler au moment du DOB, je pense qu'on ne doit pas dramatiser non plus des situations juste pour faire passer une décision. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DEL s'il vous plaît.

M. DEL : Merci Monsieur MELONE de cet exposé, que j'avais déjà entendu en commission d'urbanisme, avec un ajout particulier, comme je ne l'avais pas entendu à ce moment-là et je m'en félicite de l'entendre là, qu'on a une nouvelle urgence qui est l'urgence de la rénovation du gymnase des Bas-Coquarts pour le sport pour tous et non pas que pour les Jeux Olympiques et on ne peut que s'en féliciter. C'est à peu près la seule chose pour laquelle je féliciterai car, ce que j'ai entendu là, je l'ai entendu à des tas d'endroit, il faut le savoir, c'est le discours central de tous les grands seigneurs, on peut mettre 2 orthographe différentes, du BTP, pour d'un côté tuer la profession d'architecte et de l'autre côté étrangler tous les prestataires du bâtiment et tout ce qui est sous-traitance. Donc, je trouve qu'une collectivité publique qui donne le « La » et qui baisse la tête devant les grands groupes du BTP pour faire ça, je ne trouve pas ça correct. Ça c'est l'aspect plutôt politique, politique nationale de défense de la culture et de défense de la culture architecturale et des métiers du BTP. Parce que vous savez très bien que quand vous dites « on mettra une clause pour qu'on ait recours à des prestataires locaux et à des artisans locaux », oui ils seront sous-traitants et ils seront étranglés et ça vous le savez très bien. Ça c'est le premier point de vue, du point de vue général.

Si je reviens au côté qui est pour l'intérêt de la ville de Bourg-la-Reine. Excusez-moi, vous nous l'avez exposé en commission d'urbanisme encore une fois, mais j'ai du mal à comprendre comment, en perdant 6 mois, on va gagner du temps. Parce que là, si je remets bien sur les rails toute votre procédure, on a lancé une procédure il y a 6 mois, en juin de l'année dernière, et si on avait maintenu ce qu'on avait prévu, la semaine prochaine, le 11 février, on était en concours en commission d'appel d'offre, on retenait un cabinet d'architecte et on lançait la procédure. Donc là, vous nous proposez qu'on revienne le 22 février à 0 et qu'on recommence un concours. Là je suis désolé, la procédure qui est ouverte par l'ASAP permet peut-être d'aller plus vite, elle ne permet pas de gagner 8 mois. D'autant plus que, comme le dit Monsieur FERNANDEZ, d'un côté, il se trompe un petit peu, je ne suis pas d'accord avec vous, les cabinets d'architecture ils ont travaillé, on va justement les rémunérer, et c'est bien la moindre des choses. Et au passage, vous, vous donnez pour argent comptant qu'il n'y aura pas de recours et qu'on va provisionner que les sommes que vous avez prévues. Vous n'êtes pas à l'abri du tout, du tout, du tout, d'un retour contentieux d'un de ces cabinets, car la déclaration d'infructuosité du marché n'est pas du tout assurée, n'est pas du tout solide, et vous le savez très bien.

Pour ma part dans le vote, je m'opposerai à ces décisions-là, je m'opposerai à ces décisions pour les raisons que je viens expliquer, et pour une raison en plus subalterne. C'est comme vous, vous l'avez expliqué vous-même, vous avez décidé en une semaine entre vous de le faire, après avoir été sollicités par un cabinet ou un bureau d'études extérieur qui est venu vous dire, sollicité par je ne sais trop qui, que ce n'était peut-être pas une bonne solution, une bonne idée qu'on avait prise en juin de l'année dernière, pour changer de cheval au milieu du délai, et maintenant vous arrivez la bouche en cœur à une semaine de la conclusion d'appel d'offres pour nous dire « ça y est, on a tout décidé, donnez-nous quitus et on va faire ce qu'on dit ». Ce ne sont pas des manières, ce n'est pas une bonne politique locale et ce n'est pas une bonne politique nationale et je m'y opposerai.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Merci Monsieur le Maire. D'abord, je soutiens tout à fait ce qui vient d'être dit, notamment sur la relation entre les grands groupes et les collectivités locales, c'est-à-dire que se dire tout va bien parce qu'on est dans les mains de Bouygues, c'est n'avoir jamais travaillé avec Bouygues, ceux qui l'ont fait, enfin Bouygues ou les autres, mais Bouygues est le plus archétypique, il a fait sa

fortune sur le dos de ses clients et je ne souhaite pas que Bourg-la-Reine contribue à la fortune de la famille Bouygues. Premièrement.

Deuxièmement, il y a une question à laquelle l'exposé qui a été fait n'a pas répondu, c'est : pourquoi est-ce qu'on a commencé par faire autrement et que maintenant on fait ça ? C'est-à-dire que les mêmes personnes avec la même intelligence, c'est-à-dire votre équipe, a pris une décision il y a quelques mois, avec le même cerveau et la même rationalité, et maintenant on en change. Donc il y a au moins un des deux moments où il y a eu une erreur de faite et ça, ça n'a pas été dit et je ne suis pas sûr que ce soit la première étape qui ait été l'erreur. Et en tout cas, je trouve qu'il manque quelque chose dans le raisonnement pour le boucler. Après, dans l'exposé d'il y a un instant, il y a eu une novation par rapport à la la commission et je ne sais pas à quoi elle sert et pour convaincre qui, sur le sport pour tous et le sport de lutte. Il y a écrit « dans la Ville les Jeux Olympiques qui arrivent etc. », la motivation de ça c'est d'abord les Jeux Olympiques, et d'ailleurs ça ne nous a jamais été caché jusqu'à aujourd'hui. Donc là, maintenant, on fait un petit chapitre sur les Bas-Coquarts, la population de la Faïencerie Normandie n'est pas particulièrement, plus que le reste de la Ville, utilisatrice du gymnase. Donc je pense que ça, c'est un plaidoyer prud'hommal qui n'a pas sa place, parce qu'en vérité si le CD92 finance l'essentiel de cette affaire, c'est bien pour des considérations olympiques et avant tout l'escrime et pas le reste. Alors qu'à l'occasion de ça, on arrive à faire autre chose, très bien, mais n'essayez pas de nous faire croire que tout d'un coup, le sport pour tous repasse au premier plan, je pense que c'est nous duper.

Par ailleurs, ce n'est pas vrai non plus, et je voudrais dire que ce sont les mêmes équipements qu'on fait quand on a une politique sport pour tous ou quand on a une politique sport d'élite, de dire il ne faut pas les opposer. Oui sur le principe c'est bien mais en réalité, comme l'a dit Florence MAURICE pour d'autres sujets, si on définit clairement des priorités, on a des orientations d'investissements qui ne sont pas les mêmes. Et là, en l'occurrence, c'est un projet qui est essentiellement financé par le CD92, la Ville y participe et c'est sur son terrain, et c'est un projet olympique. Donc je vois pas pourquoi aujourd'hui, finalement, on se résout à dire que non pas tout à fait, de même qu'on se résout à dire on va changer de cheval, on a fait deux fois une bonne décision mais ce n'est pas la même. Deux décisions qui ne sont pas les mêmes, il y en a une qui est mauvaise. Je ne sais pas laquelle c'est mais il y en a au moins une.

Monsieur le Maire : Monsieur MELONE, commencez à répondre aux questions, je compléterai si nécessaire, si vous voulez bien. Je suis surpris par ce dialogue mais bon.

M. MELONE : Je vais essayer, effectivement, de répondre à l'ensemble des questions. Peut-être que Tristan LEGENDRE pourra également ajouter un petit commentaire après.

S'agissant des questions de Monsieur FERNANDEZ, sur l'indemnisation des cabinets. Comme je l'ai dit, on ne peut pas nier qu'un travail a été fait. Après ne rien leur donner c'est aussi engager l'image de la Ville, je pense que ce n'est pas très correct vis-à-vis des cabinets qui ont fait le travail. Qu'est-ce ça représente ? Alors oui, 75 000 € dans l'absolu, bien évidemment, c'est une somme. Dans un projet comme cela, le coût des travaux s'élève à 7 370 000 € HT. Quand on ajoute le prix des études, etc., il faut ajouter à peu près 2 millions d'euros. Le coût total du projet s'élève donc à un peu plus de 9 millions HT, soit un peu plus de 11 millions d'euros TTC. 75 000 € rapportés à ces 11 millions d'euros TTC, cela représente *in fine* 0,6 % du coût total du projet. Donc oui, effectivement, ça fait partie des aléas de ce genre de projet. On ne peut malheureusement pas le savoir avant.

Si on choisit demain un des cabinets qui avait concouru lors de l'ancienne procédure, ce cabinet aura effectivement perçu une première indemnité à hauteur de 25 000 € au titre de l'ancienne procédure pour solde de tout compte ; s'il est de nouveau choisi, ce même cabinet pourra prétendre aux indemnités prévues dans l'autre procédure, ce qui est tout à fait logique puisqu'il s'agit de deux procédures indépendantes. Sur le fait de savoir qui assume le risque en cas de défaillance, je laisserai Tristan LEGENDRE répondre à cette question. S'agissant des pénalités de retard, oui bien évidemment, on va essayer de bien ficeler tout cela.

S'agissant des questions de Monsieur DEL et de Monsieur BONAZZI, je suis désolé, mais c'est un peu facile. La qualité d'une décision doit se juger *ex-ante* au moment où l'on prend la décision. Si on se place *ex post*, six mois plus tard en connaissant tout ce qui s'est passé, on peut facilement dire ce qui aurait dû être fait et se demander pourquoi cela n'a pas été fait. Mais si on se replace dans le contexte du 9 juillet 2020, personne ne pouvait anticiper à ce moment-là qu'il y aurait une deuxième vague, puis une troisième vague et que cette crise sanitaire durerait autant de temps avec des mutations de virus et l'apparition de variants (anglais, brésiliens, sud-africains, etc.). Peut-être que mon exposé n'était pas suffisamment clair sur ce point, mais le contexte sanitaire explique qu'il nous a semblé opportun de changer de procédure. Le 9 juillet 2020, personne ne pouvait anticiper le contexte sanitaire que nous connaissons aujourd'hui. Encore une fois, la qualité d'une décision doit se juger *ex ante* et non pas *ex post*, sinon c'est un petit peu trop facile.

S'agissant des jeux olympiques, encore une fois, on les met bien évidemment en avant et les JO sont importants pour la Ville, mais ça n'a jamais été le seul objectif poursuivi. Au cas d'espèce, il n'y a eu aucun changement de politique. On pourra rediscuter, si vous le voulez, de politique sportive, mais on marche bien sur deux jambes, à savoir la promotion du sport de haut niveau et la promotion du sport pour tous. Cela fait partie des axes fondamentaux de la politique sportive que l'on mène.

Monsieur le Maire : Henry-Pierre tu avais demandé un complément de Tristan LEGENDRE. Tristan LEGENDRE a quelque chose à ajouter ?

M. LEGENDRE : Je me permettrais peut-être de rajouter un commentaire qui est issu de mon expérience professionnelle de plusieurs années de pratique de l'ingénierie dans le domaine des projets publics, qu'ils soient lancés dans des procédures classiques de Maîtrise d'Ouvrage Publique dite MOP, ou de conception-réalisation comme nous envisageons de lancer cette opération. C'est vrai que ce sont deux procédures disjointes, distinctes, très différentes, et ce que je constate c'est que nous proposons de réagir à une nouvelle loi de décembre 2020. Nous n'avons pas attendu plusieurs mois avant d'examiner l'opportunité de prendre cette nouvelle procédure, assez dérogatoire à la procédure classique dite de loi de Maîtrise d'Ouvrage Publique, qui ouvre effectivement des possibilités très intéressantes à la Ville. J'en vois plusieurs pour ma part.

Pour ce qui a été dit sur les délais, je crois qu'effectivement, sans gagner énormément de temps en tout cas, il y a une meilleure maîtrise des délais, on prend beaucoup moins de risques sur les phases ultérieures d'un processus classique, puisque, dans la phase de compétition initiale qui met en valeur à la fois les architectes et les entreprises, nous mettons en parallèle, à la fois les études et l'analyse des travaux pour arriver à boucler un budget de travaux. Dans quelques mois, et bien avant ce qui aurait été obtenu avec une procédure plus classique, nous pourrions être en mesure de lancer des travaux à coûts maîtrisés, avec beaucoup moins de risques (c'est la pratique qui le démontre) sur des aléas de chantier puisque l'entreprise travaille vraiment dès le démarrage de la compétition. L'entreprise est associée aux études de l'architecte et elle peut même faire intégrer par l'architecte, dans sa conception, des données d'organisation de chantier, de pilotage de projets, et de méthodes de travaux qui lui sont propres. Donc ça, c'est le bénéfice du projet qui peut, dès le départ, intégrer des savoir-faire d'entreprise. Je pense que là il y a beaucoup moins d'aléas, il y a une meilleure maîtrise dès le démarrage.

Et pour ce qui est des défaillances de sous-traitants, je suis désolé, vous avez cité des grandes entreprises, mais, sans aller jusque-là, quand les entreprises se présentent en titulaire de marché conception-réalisation, elles ont effectivement des compétences et un levier d'activité qui leur permet d'être extrêmement réactives en cas de problématiques de chantiers, en cas de défaillance d'un sous-traitant, d'un corps d'état technique ou architectural. Ce sont en général des entreprises qui ont de nombreux chantiers, qui ont de nombreux sous-traitants. Et vous avez dit que ce n'était pas possible de faire d'un claquement de doigt un remplacement sur un chantier, écoutez, c'est presque que comme cela quand même, parce que je pense qu'on pourra espérer retenir des entreprises qui ont une certaine envergure et donc qui seront en capacité de réagir quoi qu'il se

passé. Alors que, quand un maître d'ouvrage public a une défaillance sur un lot de travaux (et un seul petit lot peut parfois bloquer), ça met tout un chantier dans des retards considérables (le temps de relancer des appels d'offres publics qui ont des délais incompressibles). Donc, moi je pense que c'est beaucoup plus maîtrisé avec ce type d'opération, de processus.

Je crois qu'il ne faut pas confondre les deux processus. Monsieur FERNANDEZ a évoqué le fait qu'une société d'architecture puisse se retrouver dans la deuxième compétition. En fait, on parle de deux aspects distincts. Un architecte dans la deuxième compétition sera en groupement avec une entreprise de construction, donc ça n'a rien à voir. Il n'est pas titulaire du contrat, il est un des membres du groupement. Donc, d'un côté il y a un architecte seul en maîtrise d'œuvre qui peut gagner une compétition et, de l'autre, il y a un groupement qui peut gagner, ce sont deux choses disjointes, il ne faut pas les comparer. Quand un architecte s'exprime, avec plus ou moins de bonheur, dans une compétition comme ça il y en a qui arrivent très très bien et qui travaillent très très bien avec les entreprises. Voilà ce que je pouvais compéter.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LEGENDRE. Je répète, il y a deux objectifs, comme cela a été dit effectivement : être à l'heure pour les Jeux Olympiques, et je crois que la date ne changera pas ; et également pour le bien, pour le sport pour tous, et notamment pour nos écoles. Tout ce que l'on fait ici, c'est dans le sens de l'efficacité, dans le sens de respect des délais, je rappelle que, sur le CAEL, on a eu quelques déboires justement parce qu'il y a des entreprises qui ont fait faillite et qu'on a été obligés de repasser des marchés, ce qui, dans la procédure publique, prend du temps. Heureusement, le CAEL, il n'y avait pas une date aussi précise pour l'ouverture, ils voulaient quand même ouvrir un an après, ce qui est prévu, on ne peut pas le tolérer dans ce sens-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 28

Contre : 5 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. FERNANDEZ)

Abstention : 2 (Mme COEUR-JOLY, M. HAUSEUX)

MAJORITE

Pour le point 7, qui concerne l'approbation du programme technique et environnemental détaillé de la reconstruction d'un équipement pour l'escrime et les arts martiaux ainsi que la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas-Coquarts et approbation du lancement d'une procédure de conception-réalisation et définition des modalités pratiques organisationnelles.

7. Approbation du programme technique et environnemental détaillé de la reconstruction d'un équipement pour l'escrime et les arts martiaux ainsi que la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas-Coquarts et approbation du lancement d'une procédure de conception-réalisation et définition des modalités pratiques organisationnelles

Monsieur MELONE présente le rapport

La ville de Bourg-la-Reine dispose d'équipes d'escrime et de judo renommées pour leur très haut niveau jusqu'à l'international. Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, la commune a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » et que, à ce titre, elle souhaite développer et mettre en valeur les disciplines d'excellence qu'elle accueille, escrime et judo, et offrir à ces athlètes des locaux d'entraînement de haut niveau jusqu'à l'international et pouvant accueillir occasionnellement des challenges ou des rencontres de niveau régional.

Pour répondre à cet objectif, elle prévoit de déconstruire la salle d'armes actuelle située avenue de Montrouge, afin de construire à sa place un nouvel équipement plus grand, accueillant des nouveaux dojos et une nouvelle salle d'armes, adaptés à ces enjeux et que ce nouveau bâtiment, accolé au gymnase des Bas Coquarts, comprendra aussi un parking souterrain et du stationnement en surface.

L'opération comprend également la réhabilitation de certains espaces du complexe sportif actuel : les dojos actuels deviendront un espace pugilistique (boxe) et la salle de danse et de musculation sera aménagée en pôle de préparation physique, les espaces connexes aux espaces réhabilités (tels que les vestiaires, sanitaires, locaux de stockage, accueil, parvis, extérieurs) sont inclus au projet et que, de plus, certains locaux existants étant impactés, la remise aux normes est obligatoire pour des éléments types courants forts (SSI, électricité, etc.) et accessibilité PMR.

Cet équipement répondra à des exigences en termes de fonctionnalité, sécurité, confort d'usage et performances techniques et thermiques et respectera l'ensemble des exigences du Code des sports et il correspondra aux homologations suivantes : internationale pour l'escrime et nationale pour le judo.

L'ensemble doit être livré pour être opérationnel dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 et il convient de prendre en compte les circonstances exceptionnelles actuelles, liées à la crise sanitaire qui s'est renforcée ces derniers mois, doublée d'une crise économique devenue réalité, rendant plus prégnants les risques d'infructuosité des consultations en travaux, les interruptions de chantiers liées à des défaillances d'entreprises, et donc les risques de retards de livraison.

Cet équipement s'inscrit dans une volonté claire de la commune de l'ériger en exemplarité environnementale, qui se traduira par un effort important en termes d'efficacité énergétique de l'ouvrage et un recours significatif aux énergies renouvelables dont par exemple des panneaux photovoltaïques. Les exigences de la commune pour cette opération de travaux, en matière de performances environnementales, vont au-delà de celles issues de la réglementation actuelle, le recours à un marché global de conception-réalisation est justifié.

Cette opération de travaux relève des Centres de Préparation aux Jeux Olympiques, et par conséquent, du champ de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, dont l'article 17-1 prévoit que les conditions de recours à la conception-réalisation mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 2171-2 du Code de la commande publique ne sont pas applicables aux opérations de construction ou de réhabilitation portant sur les ouvrages nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques précités.

Une étude de faisabilité et de programmation a été confiée et réalisée par le Cabinet CEG, en groupement avec la société Amexia et la société Diagobat a pris en charge le volet environnemental.

A partir d'une définition précise des besoins et d'une analyse du site, le programme technique et environnemental détaille tous les espaces du futur bâtiment, qui comprendra des espaces d'accueil et de convivialité, des vestiaires, des sanitaires, des annexes (rangement, bureaux, ...), des locaux techniques et des aires sportives qui représentent la majorité des surfaces (pour le judo, elles comprennent trois aires de combat et des gradins et pour la salle d'armes, vingt pistes, des gradins, et une salle de récupération).

Ces locaux représentent environ 2 385 m² SU auxquels s'ajoutent des espaces connexes (stationnement, parvis, circulations, ...).

Le programme détaille également les réhabilitations prévues dans le gymnase actuel : vestiaires, aires sportives (préparation physique et espace pugilistique), annexes, locaux techniques qui représentent 747 m² SU. Un schéma fonctionnel indique les liaisons et les vues entre les différents espaces. Chaque espace fait ensuite l'objet de précisions pour son aménagement (surface, exigences particulières, équipements...). Les contraintes et exigences générales sont également présentées.

Le montant total des travaux est estimé à 7 370 000 euros hors taxes, hors aléas non prévisibles éventuels, y compris une partie du mobilier et équipements.

Au vu des caractéristiques du projet et de la réglementation existante, une procédure avec négociation (art. L. 2124-3 du Code de la commande publique) pour un marché global de conception-réalisation (art. L. 21712 du Code de la commande publique) est nécessaire.

Dans le cadre de cette procédure, une première phase de sélection des candidatures aura lieu. Trois équipes seront ainsi présélectionnées pour déposer dans un second temps une offre comprenant des panneaux et une remise de prestations significatives sur la base d'une étude APS (Avant Projet Sommaire). La réglementation impose l'indemnisation de ces prestations sous la forme d'un coût estimé des études à effectuer, affecté d'un abattement de 20 %, ce montant est ainsi de 85 000 euros HT par équipe présélectionnée pour déposer une offre.

Cette procédure nécessite l'intervention d'un jury qui est défini comme étant composé des membres élus titulaires ou suppléants de la commission d'appel d'offres, et d'au moins un tiers de personnes possédant l'une des qualifications professionnelles exigées pour participer à la consultation.

Les personnes qualifiées qui participeront de manière effective à une réunion du jury, ont vocation à être indemnisées.

A l'issue du processus de passation, une négociation peut être engagée conformément à la procédure avec négociation définie par le Code de la commande publique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme technique et environnemental détaillé du projet de reconstruction d'un équipement pour l'escrime et les arts martiaux ainsi que la réhabilitation partielle du complexe sportif des Bas Coquarts, établi par les sociétés CEG, Amexia et Diagobat ;*
- d'approuver l'estimation prévisionnelle de l'opération de travaux, pour un montant de 7 370 000 euros HT hors aléas non prévisibles éventuels, y compris une partie du mobilier et équipements.*
- de valider le lancement d'une procédure avec négociation pour un marché global en conception-réalisation pour cette opération de travaux.*
- d'approuver la composition du jury, avec voix délibérative, comme suit : le Maire, Président du jury, les membres élus de la commission d'appel d'offres, des personnes ayant un intérêt particulier au regard de l'objet du marché global de conception-réalisation, un tiers du jury au moins possédant la qualification professionnelle particulière exigée pour participer à la consultation. Le comptable public ainsi que le représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pourront être invités à assister aux séances du jury avec voix consultative.*
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner les membres du jury autres que les membres élus de la commission d'appel d'offres.*
- de fixer le montant de la prime versée à chaque candidat admis à concourir et ayant remis des prestations à raison de 85 000 € HT maximum.*
- d'établir l'indemnisation forfaitaire des personnes qualifiées du jury, à 300 euros hors taxes par demi-journée de participation effective à une réunion du jury, dès lors que ces personnes en font la demande.*
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner au moins trois équipes candidates admises à remettre une offre, après avis du jury, dans les conditions définies par la réglementation.*
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le marché de conception-réalisation dans le cadre de la procédure avec négociation définie par le Code de la Commande Publique.*

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 28

Contre : 4 (M. BONAZZI, M. FERNANDEZ, M. DEL, Mme MAURICE)

Abstention : 3 (Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, M. HAUSEUX)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Je vais être obligé de couper le tchat parce que la règle qu'on a citée ne fonctionne pas. Parce qu'il y a un deuxième Conseil Municipal qui se tient sur le tchat, ce n'est pas possible réglementairement, donc je vais être obligé de le couper.

Je vous propose de passer au rapport numéro 8, qui concerne l'approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Sceaux et la ville de Bourg-la-Reine pour les travaux de voirie de la rue Georges Bizet.

TRAVAUX

Rapporteur : Patrick DONATH

8. Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Sceaux et la Ville de Bourg-la-Reine pour les travaux de voirie de la rue Georges Bizet

Monsieur le Maire présente le rapport

La rue des Georges Bizet est une voie communale en limite des villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine, la limite communale se situant en axe de chaussée.

Le syndicat des eaux d'Ile-de-France a effectué en 2019 la rénovation de la canalisation d'eau potable et des branchements.

Le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) a réalisé en 2020 des travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue Georges Bizet, le réseau principal étant situé côté Bourg-la-Reine. Des reprises de branchements chez les particuliers ont été réalisées côté Sceaux et Bourg-la-Reine.

A l'issue de ces travaux, les villes de Bourg-la-Reine et de Sceaux se sont rapprochées pour rénover le revêtement de la chaussée de façon coordonnée sur les deux communes, pour optimiser au mieux le coût travaux et en faciliter l'organisation.

Le projet prévoit la reprise d'une partie de la structure de chaussée et la rénovation des revêtements de chaussée en enrobés rouges.

Conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du code de la commande publique, « lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L. 2411-1 [...], ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ». Dans ce cadre, les deux collectivités ont donc décidé de désigner par convention, la ville de Sceaux en tant que maître d'ouvrage unique pour les travaux de rénovation de la chaussée.

La convention a pour objet de fixer les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage et permettre de définir les travaux prévus lors de la reprise de la chaussée par la ville de Sceaux.

Les surfaces de chaussée à traiter se répartissent comme suit entre les deux collectivités :

	unité	Domaine public Sceaux	Domaine public Bourg-la-Reine
Chaussée	m ²	410	387

Les travaux seront les suivants :

- les découpes et rabottages,*
- la démolition partielle de corps de chaussée,*

- la réfection en enrobé rouge sur chaussée.

Le montant des travaux de voirie est estimé à 57 507,7 € HT (69 009,2 € TTC), dont 29 583,6 € HT (35 500,3 € TTC) correspondent à l'emprise sur le territoire de Sceaux et 27 924,1 € HT (33 508,9 € TTC) correspondent à l'emprise sur le territoire de Bourg-la-Reine.

Vu le projet de convention proposé par la ville de Sceaux désignant la Ville de Sceaux comme maître d'ouvrage unique à titre temporaire, pour l'opération de rénovation de la chaussée, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- le projet de convention
- l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, ou à son représentant, de signer au nom et pour le compte de la Ville ladite convention et tout acte y afférent y compris les éventuels avenant sous réserve que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Je vous propose de passer au rapport numéro 9, qui concerne l'approbation de l'adhésion de la Ville au dispositif DOREMI et l'approbation de la convention de partenariat. Madame SAUVEY, s'il vous plaît.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne SAUVEY

9. Approbation de l'adhésion de la Ville au dispositif DOREMI et approbation de la convention de partenariat

Madame SAUVEY présente le rapport

Consciente de la nécessité de déployer un dispositif de soutien en matière de rénovation performante, la ville de Bourg-la-Reine est mobilisée depuis de nombreuses années pour informer et accompagner ses habitants. Dès 2012, le prêt d'une caméra thermique, la communication sur la thermographie aérienne, l'Espace Info Énergie et Habitat, des conférences sur le thème de l'énergie ont été mis en place. Puis, dans le cadre d'un rapprochement des villes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux sur le thème de la rénovation énergétique, un forum a vu le jour du 22 au 24 mars 2019 et sera renouvelé en novembre 2021. Ce forum a déjà permis d'aider de manière globale les usagers en fournissant des informations techniques et réglementaires, des exemples et retours d'expériences et la possibilité de rencontrer des professionnels adaptés à un projet de rénovation.

Afin de mettre en place des actions opérationnelles, innovantes, efficaces et coordonnées pour créer une dynamique en faveur de la rénovation performante des logements, et en priorité du secteur pavillonnaire, la ville de Bourg-la-Reine a candidaté en septembre 2020 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) proposé par la Métropole du Grand Paris en partenariat avec l'entreprise solidaire DOREMI. Cet AMI vise à développer un écosystème favorable à la rénovation performante des maisons, notamment en faveur des ménages réginaburgiens les plus modestes.

Cette candidature individuelle s'intègre dans un projet global co-porté par les villes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux. En effet, ces 3 villes représentent un bassin pertinent tant en matière d'entreprises présentes qu'en matière d'usagers désireux de s'engager en matière de rénovation énergétique.

La candidature de la ville de Bourg-la-Reine ayant été retenue, la Ville s'est ainsi engagée, dans la continuité et en complémentarité de ses diverses actions en faveur de la transition énergétique, à promouvoir le dispositif DOREMI sur son territoire, en partenariat notamment avec SOLIHA.

DOREMI, filiale de l'Institut et de l'Association négaWatt (association loi 1901 à but non lucratif) a développé le dispositif DOREMI (« Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles »). Ce dispositif est constitué d'une méthodologie, de procédures, de référentiels, de supports pédagogiques, d'études et de rapports, qui visent à rendre accessible la rénovation performante des maisons. L'association Solidaire pour l'habitat, « SOLIHA », est l'opérateur actuel du territoire Vallée Sud Grand Paris pour l'Espace Info Énergie. De ce fait, il agira également en qualité d'opérateur de proximité du dispositif Dorémi, en mobilisant un poste d'animateur local, financé par la Métropole du Grand Paris, assurant la coordination des actions relatives à la mobilisation et l'accompagnement des ménages et des artisans engagés dans le dispositif. Un intervenant de SOLIHA mutualisé pour les 3 communes sera désigné. Pour cela, il est prévu la signature d'une convention entre SOLIHA et les villes d'Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux.

Doremi assurera notamment l'accompagnement et la formation de l'intervenant de SOLIHA, des interlocuteurs des villes et des artisans. Ces derniers bénéficieront d'une formation dédiée et seront accompagnés tout au long des chantiers tests.

La formalisation de l'engagement de la ville de Bourg-la-Reine dans le dispositif Dorémi avec le soutien de SOLIHA sera effective à travers la signature d'une convention de partenariat pour 3 ans. La ville de Bourg-la-Reine et DOREMI souhaitent ainsi poursuivre et accentuer leur travail vers cet objectif de disposer d'un parc bâti énergétiquement performant en 2050.

L'adhésion de la ville de Bourg-la-Reine au réseau DOREMI est, dans le cadre du programme CEE Facilaréno, fixée forfaitairement à 0,02 €/habitant HT annuellement pour la durée du programme, de la date d'engagement de la commune jusqu'à la fin du programme Facilaréno fixée au 31 décembre 2023, et permet l'accès aux services du réseau sur cette période, soit un montant annuel de 500 € TTC.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de Bourg-la-Reine au dispositif DOREMI, d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer l'adhésion à DOREMI et tout document y afférent et à signer cette convention ainsi que tout document y afférent y compris tout éventuel avenant, sous réserve que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Merci Madame SAUVEY. Des questions ? Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI et Monsieur FERNANDEZ. Madame MAURICE, s'il vous plaît.

MME MAURICE : Je voulais demander à Madame SAUVEY s'il était possible que cette association puisse aussi conseiller la mairie. Parce qu'il me semble que les sujets qu'elle aborde pourraient nous être utiles, notamment en amont sur nos phases de réflexion sur la rénovation. On va avoir très chaud à certains endroits et très froid à d'autres ou les deux en même temps, au vu de ce qu'on mène depuis quelques années, couloirs avant, déserts minéraux, etc., etc. Est-ce que la mairie pourra aussi bénéficier des conseils de cette association ? Je pense que, en effet, pour plagier quelqu'un, il y a urgence. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Oui merci. Question brève, je vais montrer mon visage quand je parle. C'est une remarque, je l'ai faite en commission mais je vais la refaire là. A tout hasard, ça servira à tout le monde, qu'on n'est pas des opposants bornés. C'est probablement un bon dispositif, enfin d'autres d'ailleurs dans les candidats de la liste « la ville en partage » connaissent cette histoire-là, nous aussi, et c'est très bien, donc on l'a dit et bravo. Par contre, ma question porte la précision qui a été apportée par Anne SAUVEY, très honnêtement je n'ai pas compris quel est l'enjeu, enfin vous avez donné une date nouvelle de fin de dispositif, et alors je n'ai pas compris ce que ça va avoir comme compétences.

MME SAUVEY : Il est prolongé de 2 ans.

M. BONAZZI : Bon, ok.

Monsieur le Maire : Monsieur FERNANDEZ ?

M. FERNANDEZ : Oui, merci Madame SAUVEY. Moi juste quelques questions. Donc on a 1 576 maisons individuelles à Bourg-la-Reine, ça va coûter 2 centimes d'euros par habitant. Donc on devrait être plus proche des 400 € que des 500, si j'arrive encore bien à calculer, mais ce n'est pas grave. On parle de précarité énergétique dans ce cas-là, et vous nous avez parlé de ménages dans le besoin au niveau énergétique, etc., donc moi je me pose la question du pourcentage de Réginauburgiens qui possèdent aujourd'hui un habitat individuel et qui sont en précarité énergétique, ça c'est la première question. D'où le pourquoi de cette convention. Et la deuxième c'est, est-ce qu'il est prévu de valoriser les artisans réginauburgiens plutôt que les artisans des villes d'à côté ? Parce que si on finance, autant que ce soit les artisans réginauburgiens, la richesse et la valeur ajoutée de Bourg-la-Reine qui soient mises en avant et pas celles d'Antony ou Sceaux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Anne, s'il te plaît.

MME SAUVEY : Alors, pour ce qui concerne la question de Madame MAURICE sur les conseils à la mairie, DOREMI s'adresse à la rénovation énergétique des maisons individuelles, et exclusivement des maisons individuelles. Il n'est pas en revanche totalement exclu qu'au terme de ce plan, il ne soit pas élargi aux copropriétés. C'est une réflexion qui est en cours. Comme j'ai répondu à Christophe BONAZZI, d'ores et déjà il se poursuivra jusqu'à la fin 2023.

Pour ce qui est des artisans, il s'agit des artisans des 3 villes qui se sont regroupées. Ce sont eux qui sont systématiquement contactés pour suivre ces formations, mais évidemment on ne peut pas les y contraindre. En revanche, on peut recevoir des candidatures d'artisans géographiquement proches, voire même très limitrophes, à La-Haÿ-les-Roses parce qu'ils ont entendu parler du dispositif et qu'ils souhaitent y adhérer.

Pour ce qui est de la précarité énergétique des ménages de Bourg-la-Reine, le dispositif DOREMI ne prévoit pas de contraindre les gens à y adhérer. Il reçoit toutes les candidatures, les étudie toutes, elles font l'objet d'audits globaux etc., mais nous ne pouvons pas, dans ce cadre-là, démarcher nous-mêmes. Nous avons l'intention de faire une grande publicité à ce dispositif, donc je pense que personne ne sera laissé de côté mais c'est à peu près tout ce que je peux vous répondre.

Monsieur le Maire : Merci Madame SAUVEY. Je crois que c'est une très bonne chose d'adhérer à ce réseau et ça satisfera certainement nos habitants d'avoir des conseils de ce niveau-là.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (M. FERNANDEZ)

MAJORITE

Nous passons au point 10, qui concerne la fixation des participations familiales pour les départs en séjours d'été pour l'année 2021. C'est Madame LANGLAIS qui va vous exposer ce point.

EDUCATION

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

10. Approbation de la fixation des participations familiales pour les départs en séjours d'été pour l'année 2021

Madame LANGLAIS présente le rapport

Un marché à procédure adaptée de prestation de service pour l'organisation de séjours d'été a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence, paru le 15 octobre 2020 sur la plateforme en ligne Maximilien et s'est décomposé en 3 lots distincts :

- 1 lot séjours multiactivités à la mer 6/17 ans
- 1 lot séjours multiactivités à la montagne 6/17 ans
- 1 lot séjours linguistiques en Europe 11/17 ans

L'analyse des offres s'est faite sur la base des critères pondérés suivants : le prix à 45 % et la valeur technique à 55 %.

A la date limite de remise des offres, fixée au lundi 16 novembre, il a été réceptionné 9 offres pour le lot 1, 11 offres pour le lot 2 et 5 offres pour le lot 3.

Au terme de l'analyse des offres, les marchés ont été attribués aux prestataires ayant obtenu la meilleure note en fonction des critères ci-dessus :

Le lot n°1 a été attribué pour l'organisation des séjours suivants :

- « les glisses océanes » : 6/11 ans et « Fun and Board » : 12/17 ans à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)
- « Aqua Fun » : 6/11 ans et « Plage Eau et Soleil » : 12/17 ans à Montferrier-sur-Lez (Hérault)
- « Méditerranée » : 6/11 ans et 12/17 ans à la Seyne-sur-Mer (Var)

Le lot n°2 a été attribué pour l'organisation des séjours suivants :

- « Les Muschers de la clef » : 6/15 ans à Saint-Jeoire-en-Feaucygnny (Haute-Savoie)
- « Les artistes aux quatre sapins » : 6/14 ans à Vagney (Vosges)
- « O' viv'aventures » : 10/17 ans à Saint-Sorlin d'Arves (Haute-Savoie)

Le lot n°3 a été attribué pour l'organisation des séjours suivants :

- « Vacances à l'anglaise » : 11/17 ans (sud de l'Angleterre)
- « Como te llamas » : 11/17 ans en Espagne (Costa brava)
- « English and sport » : 11/17 ans en Angleterre (près de Manchester)

Il est rappelé à cet égard que les départs en séjour d'été sont décidés par la Ville qui en assure le cofinancement avec les familles. Il est donc demandé aux familles dont les enfants partent en séjour d'été, une participation aux frais de séjour en fonction de leurs ressources financières. La participation financière de la famille est calculée sur la base du coût réel du séjour, ce dernier dépendant de la durée du séjour, du programme d'activités, des frais de transport et d'hébergement, des frais de restauration....

Le budget réservé pour les départs en séjour d'été est estimé à environ 65 000 € TTC (avant participations familiales) pour les trois lots.

Il est proposé au Conseil Municipal le principe d'une grille (ci-dessous) des participations familiales calculées sur la base d'un taux de participation appliqué au coût du séjour, allant de 10% du coût du séjour pour les quotients inférieurs à 244 euros à 80% du coût du séjour pour les quotients supérieurs à 1477 euros ainsi qu'une facturation du prix total du séjour pour les quotients supérieurs à 1580 euros.

Chaque année, la période de dépôt des dossiers d'inscription aux séjours se fixe en fonction du calendrier des vacances scolaires et des impératifs d'organisation, et fait débiter la période d'inscription à compter du lundi 8 mars. Les annulations, autres que pour une raison d'ordre médical

dûment justifiée, peuvent induire des pénalités dites frais d'annulation à verser aux organismes. Ces frais seront imputés à la famille dans leur totalité.

L'inscription aux séjours d'été est réservée aux enfants réginaburgiens et aux enfants du personnel communal nés après le 1er Septembre 2003. Les séjours sont ouverts à des tranches d'âges précisées dans le catalogue. L'enfant devra avoir atteint l'âge requis au moment du début du séjour pour s'y inscrire.

Participations familiales

Quotient familial	Participation des familles (en %)	Les Glisses Océanes : 6/11 ans et Fun and Board : 12/17 ans à (Bayonne)	Aqua Fun : 6/11 ans et Plage Eau Soleil : 12/17 ans (à Montferrier-sur-Lez)	Méditerranée : 6/17 ans (à la Seyne-sur-Mer)	Les muschers à la clef : 6/15 ans (à Saint-Jeoire-en-Feaucigny Haute-Savoie)	Les artistes aux quatre sapins : 6/14 ans (à Vagney Vosges)	O viv'aventures : 0/17 ans (à Saint-Sorlin d'Arves, Haute Savoie)	Vacances à l'Anglaise : 11/17 ans (près de Manchester)	Como te llamas : 11/17 ans (en Espagne, Costa Brava)	English an sport : 11/17 ans (sud de l'Angleterre)	
		Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour	Prix du séjour
		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	895,00 €	860,00 €	1 040,00 €	1 525,00 €	1 525,00 €	1 625,00 €	
Moins de 244 €	10	100,00 €	100,00 €	100,00 €	89,50 €	86,00 €	104,00 €	152,50 €	152,50 €	162,50 €	
De 244 € à 346 €	15	150,00 €	150,00 €	150,00 €	134,25 €	129,00 €	156,00 €	228,75 €	228,75 €	243,75 €	
De plus de 346 € à 449 €	20	200,00 €	200,00 €	200,00 €	179,00 €	172,00 €	208,00 €	305,00 €	305,00 €	325,00 €	
De plus de 449 € à 552 €	25	250,00 €	250,00 €	250,00 €	223,75 €	215,00 €	260,00 €	381,25 €	381,25 €	406,25 €	
De plus de 552 € à 654 €	30	300,00 €	300,00 €	300,00 €	268,50 €	258,00 €	312,00 €	457,50 €	457,50 €	487,50 €	
De plus de 654 € à 758 €	35	350,00 €	350,00 €	350,00 €	313,25 €	301,00 €	364,00 €	533,75 €	533,75 €	568,75 €	
De plus de 758 € à 861 €	40	400,00 €	400,00 €	400,00 €	358,00 €	344,00 €	416,00 €	610,00 €	610,00 €	650,00 €	
De plus de 861 € à 964 €	45	450,00 €	450,00 €	450,00 €	402,75 €	387,00 €	468,00 €	686,25 €	686,25 €	731,25 €	
De plus de 964 € à 1067 €	50	500,00 €	500,00 €	500,00 €	447,50 €	430,00 €	520,00 €	762,50 €	762,50 €	812,50 €	
De plus de 1067 € à 1169 €	55	550,00 €	550,00 €	550,00 €	492,25 €	473,00 €	572,00 €	838,75 €	838,75 €	893,75 €	
De plus de 1169 € à 1272 €	60	600,00 €	600,00 €	600,00 €	537,00 €	516,00 €	624,00 €	915,00 €	915,00 €	975,00 €	
De plus de 1272 € à 1375 €	65	650,00 €	650,00 €	650,00 €	581,75 €	559,00 €	676,00 €	991,25 €	991,25 €	1 056,25 €	
De plus de 1375 € à 1477 €	70	700,00 €	700,00 €	700,00 €	626,50 €	602,00 €	728,00 €	1 067,50 €	1 067,50 €	1 137,50 €	
Plus de 1477 € à 1580 €	80	800,00 €	800,00 €	800,00 €	716,00 €	688,00 €	832,00 €	1 220,00 €	1 220,00 €	1 300,00 €	
Plus de 1580 €		Facturation au prix réel du séjour									

L'inscription pour les séjours d'été ne pourra être validée que si la famille n'a pas d'impayés.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Il y a des questions qui commencent à paraître. Une question de Madame MAURICE, Monsieur DEL. Madame MAURICE s'il vous plaît.

MME MAURICE : Merci Madame LANGLAIS. J'ai une question à vous poser concernant la partie colo apprenante, je n'ai pas compris le passage où vous expliquiez comment avaient été, je ne sais pas si c'est le bon terme mais on va dire sélectionnés les jeunes qui ont participé. Une partie, vous avez dit, a été repérée par le périscolaire et une autre partie par le service prévention. S'agit-il de colo qui seraient plus adaptées à un certain public ? Si oui, lequel ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur DEL s'il vous plaît.

M. DEL : Bonsoir Madame LANGLAIS. Moi j'ai une mauvaise manie de vieux statisticien et en général les dotations comme ça en fonction du quotient familial, j'ai une vieille habitude de les calculer en taux d'effort des familles, ce qu'on retrouve souvent dans le logement social. Et là, je l'ai appliqué sur cette offre, et je voulais revenir sur le travail qui est toujours un petit peu délicat de faire ces barèmes. Juste un détail d'ailleurs, je n'ai pas très bien compris pourquoi sur les 2 dernières tranches, on avance toujours de 5 % et juste sur la dernière on passe de 70 à 80, c'est une petite bizarrerie qui fait un petit hic sur la courbe mais ce n'est pas ça le plus important. Ce que je trouve ennuyeux, c'est que, vu le prix des séjours et l'effort qui est fait par la commune, le taux d'effort des familles, selon le type de séjour et selon la tranche de revenus en quotient familial, on atteint des seuils qui ne sont pas supportables pour les familles. Je prends en particuliers les 3 derniers séjours qui sont les séjours linguistiques. Je passe la première catégorie de revenus des moins de 254 € au quotient familial où ça atteint 125 % du quotient familial, c'est-à-dire plus d'un mois de revenus pour envoyer un enfant, ce qui laisse quand même à supposer qu'il y aura peu de familles qui pourront envoyer un enfant dans ce séjour-là. Mais ça vient effectivement, même à 80 % pour des classes de revenus entre 650 et 750 €, qui sont quand même des classes qui arrivent assez fréquemment. Je pense que, là sur le moment je ne voterai pas contre ce tableau parce qu'il est difficile à mettre au point, mais je conseillerai fortement à Madame LANGLAIS et à ses services l'année prochaine de revoir la manière de calculer ces tableaux en regardant là où la mairie porte ses efforts. Parce que si on regarde ce tableau-là et qu'on l'applique à l'envers, c'est-à-dire que finalement la mairie va dépenser plus, si je regarde mes calculs, va dépenser 1 000 € pour un enfant, si je ne me trompe pas sur la ligne, pour une classe de revenus entre 650 et 750 €, la mairie va engager 1 000 €, alors qu'elle va engager 800 € pour un enfant qui ira à une classe de glisse avec des revenus beaucoup plus faibles de la famille. Donc ce n'est pas tellement égalisé l'effort de la commune de calculer comme ça, il faudrait trouver d'autres modes de répartition, des modes de calcul qui ne soient pas en pourcentage mais c'est vrai que c'est un peu la méthode la plus classique qui est suivie. Je ne sais pas si j'ai été bien clair.

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS va donner quelques éléments de réponse, s'il vous plaît.

MME LANGLAIS : Alors pour répondre à Madame MAURICE, concernant les colos apprenantes. Oui, effectivement, c'est un dispositif qui a été fait principalement pour les enfants qui ne pouvaient pas bénéficier de vacances familiales ou autres. Donc le service prévention de la Ville avait ciblé 25 collégiens qui pouvaient en bénéficier, avec l'aide de la psychologue scolaire et l'appui du collège. Nous, au service enfance, dans le cadre de la fréquentation des accueils de loisirs du mercredi ou des vacances scolaires, nous avons ciblé 9 enfants qui sont partis. Effectivement, c'est un public fragile, qui n'a pas l'opportunité, dans un cadre familial, de pouvoir partir en vacances, comme le font certains.

Pour répondre à Monsieur DEL, le prix des séjours linguistiques, je reconnais que le séjour, le coût moyen est de 1 525 €, voire 1 625 €. Mais je rappelle quand même que, dans ce cadre de séjour, l'organisateur, le prestataire retenu dans le cadre du MAPA vient à Bourg-la-Reine, prend les enfants en charge dès la montée du bus, il y a le transport, il y a l'hébergement, il y a les coûts, toutes les activités. Et un élément exceptionnel, on a eu, il y a 2 ans, le décès d'un parent dont l'enfant était

parti en Angleterre. Et je me souviens, nous avons, à distance, organisé le rapatriement de l'enfant jusque dans la famille. Donc ça paraît, effectivement, cher mais ces participations sont dégressives en fonction du quotient familial des familles. C'est la raison pour laquelle, quand vous avez un quotient supérieur à 1 580 €, la famille paie le coût réel du séjour sans participation de la Ville.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. De toute façon, effectivement, on prend en compte les revenus des familles.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Je passe au point 11, qui concerne l'adhésion de Bourg-la-Reine au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire, le réseau RTES. C'est Monsieur HOUERY qui va présenter ce dossier.

SOCIAL

Rapporteur : Nicolas HOUERY

11. Approbation de l'adhésion de Bourg-la-Reine au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

Monsieur HOUERY présente le rapport

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), association loi 1901 créée en 2001, rassemble aujourd'hui plus de 140 collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire. Les collectivités adhérentes s'engagent autour d'une charte, avec la conviction que l'ESS est en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux, et environnementaux des territoires. L'adhésion à ce réseau permettra à la Ville de :

- s'informer sur les actualités du RTES, des autres territoires adhérents et de l'ESS en général, à travers les publications du RTES (Newsletter, Flash Hebdo, lettre papier, RepèrESS...),*
- contribuer aux projets (lois, décrets, schémas...) des institutions nationales, européennes et internationales, le RTES portant la voix de ses adhérents auprès des institutions,*
- faire connaître ses politiques et actions, à travers les publications du RTES, son site internet et les réseaux sociaux, des articles de presse... ,*
- échanger lors de rencontres (nationales ou territoriales et thématiques) avec d'autres élus et techniciens afin de partager les expériences, bilans et réfléchir à l'articulation entre différents niveaux de collectivités,*
- bénéficier d'un accompagnement, en participant aux formations et conférences en ligne sur des questions d'actualité.*

La ville de Bourg-la-Reine souhaite ainsi proposer de nouvelles pistes d'actions et développer des projets répondant aux enjeux du territoire.

L'adhésion au réseau est soumise à une cotisation fixée pour les villes de 10 000 à 30 000 habitants à 300 €. L'adhésion est annuelle.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) à compter du 1er mars 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette adhésion et tout document y afférant.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HOUERY. Des questions ? Monsieur FERNANDEZ, Monsieur BONAZZI, Monsieur HAUSEUX et Madame MAURICE. Monsieur FERNANDEZ s'il vous plaît.

M. FERNANDEZ : Moi ça va être plutôt une remarque et une question. La remarque, on adhère à beaucoup d'associations, ce sont des choses que la majorité aujourd'hui ne maîtrise pas, je pense qu'il y aurait peut-être moyen de convier un peu plus dans les décisions et, en tout cas, dans l'élaboration des décisions, l'ensemble du Conseil Municipal, ça c'est le premier point.

Deuxième point qui là, pour le coup, fait très peur, c'est que vous prenez l'exemple de Châtenay-Malabry avec l'utilisation en économie circulaire de tout ce qui était détruit à l'école centrale, il y aurait peut-être eu d'autres solutions. Quand on voit aujourd'hui ce qui se passe au niveau de la Butte Rouge, moi ça me fait très peur. Je me pose la question de savoir si ça a un intérêt d'adhérer à ce type d'association, pour voir ce qui est fait aujourd'hui ou en tout cas ce que le Maire de Châtenay veut faire à la Butte Rouge. Donc ma question c'est, est-ce qu'on s'attend à la même chose à Bourg-la-Reine ?

Monsieur le Maire : Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Oui, merci. Alors je n'ai pas le même genre de remarques que pour le précédent point sur DOREMI. Parce que DOREMI, je pense que le sujet était compris. Là, je suis très étonné d'illustrer le sujet de l'économie sociale et solidaire par une affaire de gravas parce que ceci n'a rien avoir avec cela, l'économie sociale et solidaire ce n'est pas du tout les affaires de recyclage. Par ailleurs, réutiliser un gravas sur place c'est de l'économie tout court, il n'y a pas besoin d'avoir une quelconque motivation écologique ou sociale pour éviter de transporter des tonnes de gravas.

Et pour finir, le soi-disant écoquartier sur l'école centrale, c'est un écoquartier que de nom parce qu'en vérité ils ont détruit tous les sols et ils vont mettre des pots de fleurs sur un quartier, ça va être peint en vert sur le panneau mais c'est un exécration projet sur le plan environnemental dans ce qu'on en voit. En passant, puisqu'on nous a dévié, parce que ce n'est pas du tout de l'économie sociale et solidaire ce que la majorité, qui est également la vôtre, se prépare à faire sur Châtenay-Malabry, autre catastrophe. Mais elle est sociale, environnementale et architecturale et patrimoniale, et on n'est toujours pas dans l'économie sociale et solidaire. Ma question c'est, on adhère à un club, pourquoi pas, c'est comme si on nous prévenait qu'on va s'abonner au journal Libération ou au journal je ne sais pas quoi, c'est à peu près le même ordre de grandeur. Très bien, on va acheter un journal, j'imagine que c'est en ligne ? Voilà. Mais je me souviens, puisque je fais partie des vieux du Conseil Municipal, qu'il y a des années, c'était du temps de Monsieur CHEVREAU, on a adhéré au pacte des maires, on nous a fait un bel exposé de la même façon, alors ça c'est de l'environnement, on s'approche déjà un petit peu plus de l'ESS, on nous a dit que c'était super, qu'on allait faire des efforts etc. Et c'était un engagement sur 10 ans, au bout des 10 ans il s'est passé qu'on n'a pas eu de bilan, c'était Monsieur DONATH qui était maire, on a jamais eu de bilan et les engagements pris n'ont jamais été tenus. Donc, on ne peut pas être contre les bonnes intentions mais par contre, très clairement, on est simplement dans les intentions. Et encore une fois, sur l'économie sociale et solidaire, par exemple il y a quand même à Bourg-la-Reine la seule université de formation en France, unique au monde, qui est là. Et là, on n'en a jamais entendu parler, les liens entre la mairie et, Monsieur DONATH vous soulevez les sourcils, c'est en face de Carrefour, je pense que vous le savez, Initiatives. Il y a une expertise locale sur ça, mais de ça on n'en entend pas parler, des liens de ça on n'en entend pas parler, par contre on va s'acheter un ticket dans une association.

Encore une fois, c'est mon explication de vote pour la suite, je vais dire oui à ça mais souffrez qu'après on soit exigeant sur ça. Parce que l'économie sociale et solidaire, il y en a déjà à Bourg-la-Reine, des associations qui écrivent à la mairie, qui n'ont pas de réponse, il y en a déjà à Bourg-la-Reine, tout ça on l'a déjà entendu depuis des années, des années et des années. Donc ok, on rentre dans ce club pour une somme dérisoire, ce n'est pas grave. Il n'y a pas de mal de fait mais je suis extrêmement circonspect sur la réalité de la politique qui est derrière. Et j'insiste sur le fait que l'exemple, Monsieur HOUERY, que vous avez cité, est complètement hors-sujet. Donc, c'est un oui mais. Et si ça se passe

bien et s'il se passe quelque chose de différent dans la suite, et si ça n'est pas purement symbolique, on en sera les premiers ravis.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur HAUSEUX s'il vous plaît.

M. HAUSEUX : Oui, je partage la position de mon camarade Christophe BONAZZI. On l'avait exprimée en commission, on avait demandé si vous aviez des projets envisagés, donc il y a eu l'exemple de la Faïencerie sur Châtenay. Vous aviez aussi envisagé l'ouverture d'une ressourcerie, Monsieur HOUERY, en commission, enfin ou d'autres pistes. Et puis je souhaitais rappeler, en effet, qu'il existe un centre Initiatives, une faculté libre, donc localement. Autant se rapprocher, s'appuyer sur leurs compétences sur la Ville pour nous aider à promouvoir et développer des projets en économie solidaire.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MAURICE ?

MME MAURICE : Je m'excuse par avance auprès de personnes que je pourrais éventuellement froisser pour l'avenir, le présent et le futur. Je voulais plussoir aux questions que se pose Monsieur FERNANDEZ. Adhérer aux associations c'est bien ; utiliser les compétences existantes, que ce soit dans les services ou parmi vos élus, les élus de la Ville en tout cas, les vôtres et ceux de la dite opposition, c'est aussi faire preuve d'un grand sens de l'économie circulaire, ça s'appelle l'intelligence collective.

Je voulais dire aussi que, à mon avis, il y a vraiment urgence à adhérer à cette association, a minima, parce que l'exemple cité, excusez-moi Monsieur HOUERY, 1/ l'exemple de Châtenay, connaissant la catastrophe en vue sur le projet du quartier de la Butte Rouge, c'est quand même très mal venu, 2/ ça n'a rien à voir avec la choucroute, en l'occurrence l'économie sociale et solidaire, en effet, cet exemple. Et donc, tout ça pour en venir à ma question. Je voudrais demander à Monsieur HOUERY, à Madame SAUVEY, à Monsieur le Maire et à l'ensemble des personnes qui sont l'exécutif de cette Ville, comment nous comptons concrètement et précisément nous engager pour le développement de l'économie sociale et solidaire ? Puisque nous allons adhérer à l'association, au réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, qui dit donc que c'est un réseau qui rassemble les collectivités territoriales, je lis ce qu'il y a marqué très précisément dans la note du Conseil Municipal, qui s'engage pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Donc, est-ce qu'on va juste écouter un peu ce qu'il se dit ailleurs et après on ira au marché à la piscine, quand il y aura la piscine ouverte ou est-ce qu'on va faire vraiment quelque chose ? Et si oui, j'aimerais savoir quoi. Au-delà d'une ressourcerie, pourquoi pas, mais un truc un peu sérieux. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Monsieur HOUERY ou Madame SAUVEY, vous pouvez donner des éléments de réponse, mais j'en viens sur la ressourcerie. J'entends que la ressourcerie c'est quelque chose de pas sérieux. C'est un sujet qui est venu évidemment au niveau du territoire, on est en train d'y travailler au niveau du territoire, on voit bien...

M. BONAZZI : Monsieur le Maire, personne n'a dit ça. Vous ne l'avez pas entendu ça.

Monsieur le Maire : Si, j'ai entendu ça de Madame MAURICE, à un moment elle a dit qu'on fasse quelque chose de sérieux, dans la ressourcerie, mais passons à quelque chose de sérieux. Donc je rebondis là-dessus. Ça c'est un sujet qui est train de voir et puis d'autres sujets, bien évidemment, vont être vus notamment avec ce réseau. Monsieur HOUERY et Madame SAUVEY vont compléter encore à ce niveau-là. Madame SAUVEY s'il vous plaît.

MME SAUVEY : Pour moi l'intérêt d'adhérer à ce réseau, c'est la mise en commun des expériences qui permettent éventuellement de gagner du temps lorsqu'on a un projet, puisqu'on peut échanger directement avec des gens qui ont eu précédemment le même type de projet, je pense que ça évitera des pertes de temps.

Pour ce qui est de la ressourcerie, je suis un peu surprise d'entendre que ça n'est pas sérieux. L'idée plus globale, mais on en est vraiment qu'aux balbutiements et notamment au recensement des besoins, il est question que le territoire ouvre une ressourcerie de très grande taille, ce qui ne sera

pas possible à Bourg-la-Reine. Et donc elle permettrait aux ressourceries locales, qui existeront au moment de sa création, d'être en lien avec cette ressourcerie, où sont notamment prévues des possibilités que nous ne pourrions pas offrir à Bourg-la-Reine par manque de place, telle que la réparation par exemple de l'électroménager ou des appareils électroniques. Ce sont des choses qu'ici nous n'aurons pas la place de faire. Donc pour moi, l'intérêt d'adhérer à ce réseau, c'est de recueillir des informations et d'avoir la possibilité d'échanger des expériences.

Monsieur le Maire : Merci pour ces éléments.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme MAURICE, M. FERNANDEZ)

MAJORITE

Je vous propose de passer au point 12, qui concerne la petite enfance, il concerne la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bourg-la-Reine. Madame COURTOIS s'il vous plaît.

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Sylvie COURTOIS

12. Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Bourg-la-Reine, concernant le Relais Auxiliaires Parentales labellisé Charte de qualité 92 relative à la garde à domicile des parents

Madame COURTOIS présente le rapport

La convention actuelle étant venue à échéance et afin que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) continue de subventionner le Relais Auxiliaires Parentales, il est nécessaire de signer une nouvelle convention fixant les modalités de cette participation, ainsi que les engagements réciproques entre la CAF et la Ville.

La nouvelle convention porte sur une période de 3 années du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

● **La convention a pour but de conférer le label « Charte Qualité 92 » au Relais Auxiliaires Parentales de la commune de Bourg la Reine dans l'objectif suivant :**

- Améliorer les conditions d'accueils des enfants de moins de 4 ans au domicile des parents,
- Valoriser et pérenniser les emplois familiaux pour en faire de véritables emplois,
- Développer quantitativement et qualitativement ce type d'accueil, complémentaire des autres modes de garde sur la ville.

➤ *La démarche en vue du label charte qualité, fixe un cadre qui s'articule sur trois axes :*

- Une présélection des candidats au métier d'auxiliaire parentale par un double entretien et la constitution d'un dossier administratif.
- Une orientation vers une formation initiale et continue des auxiliaires parentales.
- Un suivi et un accompagnement de l'accueil au domicile des parents, organisés sous formes de regroupements avec et sans enfants (accueils jeux et réunion d'échanges à visée pédagogique) et de visites à domicile.

● **La convention précise les objectifs spécifiques émis par la CAF en direction du Relais Auxiliaires Parentales et du Service Petite Enfance de la Ville de Bourg la Reine :**

- Développement de l'activité par une meilleure information (site de la Ville, le Forum Petite Enfance, Journées portes ouvertes...), particulièrement auprès des nouveaux habitants. Promouvoir et faire connaître le service charte qualité par tous les modes de communications
- Augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans gardés à domicile (bénéficiaires du CMG Dom)
- Poursuivre la professionnalisation de auxiliaires parentales (formations, conférences avec des intervenants extérieurs, mise à disposition de documents, réunion bilan de fin de contrat)
- Organiser des conférences communes professionnelles / parents avec des intervenants extérieurs
 - Ouvrir le dispositif sur des temps spécifiques, par exemple les accueils-jeux, aux assistantes recrutées en direct par les parents pour les inciter à adopter les principes de la Charte
- Chercher un local annexe plus central, permettant d'accueillir les Assistantes parentales du centre ville et du sud de la ville - Maintenir la collaboration avec les services municipaux et associatifs
- Maintenir le partenariat avec la Caf, (technique, administratif et financier (mailing CMG Dom)).
- Poursuivre la participation au réseau des RAP charte qualité 92.

● **Au regard des engagements tenus par l'organisme labellisé, la Caisse d'Allocations Familiales verse une subvention de fonctionnement Charte Qualité.**

Cette subvention correspond à un pourcentage (43%) du salaire de la responsable du Relais Petite Enfance, (avec un plafond fixé par le conseil d'administration de la CAF à 60 739 euros), en lien avec un barème annuel établi par la CNAF. Le montant de la subvention correspond ainsi à 43 % du salaire annuel de la responsable, charges salariales comprises, divisé par deux, soit environ 10 500 € par an. En effet, seule la moitié du salaire de la responsable est prise en compte dans le calcul, étant donné qu'elle exerce ses missions pour moitié dans le cadre du Relais Auxiliaires Parentales, et pour moitié dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles (qui n'est pas concerné par cette présente convention).

Cette subvention est versée sous forme d'un acompte de 70 % en année N, puis un solde de 30 % en année N+1 sur pièces justificatives de l'activité et de la gestion financière du Relais.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention d'objectifs et de financement, entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou à son représentant de la signer ainsi que tous documents y afférents y compris les éventuels avenants sous réserve que les crédits correspondants soient inscrits au budget..

MME COURTOIS : Vous m'avez adressé 3 remarques, donc je vais me permettre d'y répondre dès à présent, et après je prendrai les questions des autres personnes.

Vous avez évoqué la question si l'antenne du relais petite enfance en centre-ville ne concernait que le Relais Auxiliaires Parentales ou également le Relais Auxiliaires Maternelles. La convention ne concerne que le RAP, donc Auxiliaires Parentales. Bien évidemment, s'il y avait ce type de réflexion qui était menée, les 2 pourraient être concernés.

La deuxième question, vous avez dit que le fait de présenter au vote de la commission, puis en Conseil Municipal, la validation d'une convention dont l'application est rétroactive sur plus d'une année, pose problèmes. Les élus sont, de fait, selon elle, mis devant le fait accompli. Juste quelques précisions. Effectivement, pourquoi il y a ce délai ? Tout d'abord, il faut que la CAF puisse évaluer les critères. Donc forcément, il faut que toute la période soit écoulée avant qu'ils puissent se prononcer. Et ensuite, il y a des discussions entre le service petite enfance et la CAF, pour définir ensemble les nouveaux objectifs. Il n'y a pas de découverte. Et malheureusement, avec le Covid, la CAF a mis plus de temps pour fournir ces documents. Mais de toute manière, forcément c'est un renouvellement qui intervient après la fin de la convention. Dans tous les cas, c'est une subvention qui est intéressante,

qui va permettre des activités, et qui finalement, dans le quotidien, ne pénalise pas le Relais Petite Enfance.

Après, vous avez un dernier point qui avait été abordé en commission, qui était sur le devenir de la Maison Familiale. Il y avait une réflexion qui était en cours et vous souhaitiez qu'on mentionne que Madame BROUTIN demandait à être associée à cette réflexion dès son démarrage. Donc ça c'était votre volonté.

Monsieur le Maire : Merci Madame COURTOIS. Y a-t-il des questions ? Je vois plusieurs personnes qui vont poser des questions, Monsieur HAUSEUX, Madame BROUTIN et Monsieur DEL. Monsieur HAUSEUX s'il vous plaît.

M. HAUSEUX : Oui, merci à Madame COURTOIS d'avoir en partie répondu à nos questions soulevées en commission.

Par rapport à la recherche d'un local annexe, entre autres, vous nous avez assuré qu'une antenne resterait aux Bas-Coquarts mais vous venez de nous répondre que ça concernait seulement le Relais Auxiliaires Parentales et pas la Relais Petite Enfance global. Mais je me demandais si l'activité justifiait en réalité un local annexe, car j'avais compris qu'il n'y avait que 7 auxiliaires parentales sur la Ville, bientôt une huitième au total, et 30 assistantes maternelles, soit une quarantaine, comme vous disiez, de personnels. Donc merci pour vos éclaircissements.

Monsieur le Maire : Madame BROUTIN.

MME BROUTIN : Oui, merci Monsieur le Maire. Merci Madame COURTOIS, effectivement, pour la compréhension de tous, quand nous avons reçu le compte-rendu de la commission, on a souhaité demander quelques précisions ou rajouts à ce compte-rendu. Et Madame COURTOIS, vous avez déjà donné quelques éléments mais je voudrais revenir sur 2 points. Le premier c'est que, par principe, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et je le redirai autant qu'il le faudra, je ne trouve pas normal qu'on présente au vote de la commission, puis au Conseil Municipal, la validation d'une convention, quel qu'en soit son contenu d'ailleurs, dont l'application est rétroactive sur plus d'un an, puisqu'on vote une convention qui a démarré en janvier 2020. Je pense que ce n'est pas normal que les élus soient mis devant le fait accompli. Et le fait qu'il soit nécessaire et tout à fait utile d'avoir des évaluations ne justifie pas cela ; je pense qu'une évaluation sur une convention de 3 ans ça peut s'anticiper. J'ai d'ailleurs, à plusieurs reprises, et on m'a dit qu'on nous les communiquerait mais on ne les a pas eues encore, demandé à avoir les évaluations des différentes conventions, parce que là c'est la convention concernant le RAP mais l'année dernière il y avait une convention concernant, sauf erreur, le Relais des maternelles. Voilà, ça c'est mon premier point, donc vraiment je sais que la CAF est à l'origine de ce retard mais je trouve ça absolument anormal parce qu'à quoi ça sert de voter puisque de toute façon la convention est en vigueur depuis un an.

Le deuxième point que je voulais soulever, c'est effectivement à l'occasion de ce point concernant le RAP, on a évoqué plus largement la question de la politique en matière de développement des systèmes de garde, notamment concernant les assistantes maternelles et en particulier on a posé une question relative au devenir de la crèche familiale. Parce qu'on a constaté que depuis plusieurs années, quand les assistantes maternelles de la crèche familiale partaient à la retraite, elles n'étaient pas remplacées. Donc on voulait savoir quel était le devenir de cette structure ? Vous nous avez indiqué qu'il y avait une réflexion en cours tout en nous disant que ce n'était pas vraiment d'actualité pour 2021. Je ne sais pas ce qu'il en est, en tout cas nous souhaiterions, en tant qu'élus de l'opposition, être associés et que tous les élus soient associés à cette réflexion et pas qu'on soit mis dans quelques mois devant le fait accompli. Et puis aussi, et c'est très important, que les personnes concernées, notamment les assistantes maternelles de la crèche familiale, puissent également être associées à une réflexion quand elle démarrera, si elle a démarré, très rapidement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame COURTOIS quelques éléments de réponses, je compléterai ensuite.

MME COURTOIS : Toutes les questions ont été posées ?

Monsieur le Maire : Oui.

MME COURTOIS : D'accord. Non parce que j'avais vu une main, donc Monsieur DEL, ou pas ?

Monsieur le Maire : Pardon, oui.

M. DEL : Excusez-moi, je ne reviendrai pas sur le propos de mon collègue sur l'opportunité de la recherche d'un local mais avez-vous songé, Madame COURTOIS, à vous rapprocher du service urbanisme, pour chercher un local et regarder la liste des DIA qui arrivent chez eux de temps en temps ? Parce que c'est une des manières que pourrait avoir la commune d'acquérir des locaux.

MME COURTOIS : Pour répondre à la première question, en termes de recherche de local, ce que j'ai dit c'est que la convention concerne bien les RAP, les auxiliaires parentales, mais que si jamais il y avait ce type de réflexion, bien évidemment ça intégrerait, me semble-t-il le tout, RAP et RAM, donc également les auxiliaires maternelles. Aujourd'hui, il y a un peu plus que les 7, vous avez 14 auxiliaires parentales, il y en a 7 qui vont au Relais Petite Enfance, il y a quand même 14 auxiliaires et 30 assistantes maternelles. Est-ce que ça justifie ou pas un local annexe ? Là c'est justement la réflexion qui sera menée, en tout cas la CAF nous demande d'y réfléchir, ça aboutira ou ça n'aboutira pas, en fonction du réel besoin de retrouver un local complémentaire.

Pour répondre à la question de Madame BROUTIN, concernant le point numéro 1 sur les délais rétroactifs, j'ai essayé d'apporter plus de réponses. J'entends vos récriminations sur la durée. Aujourd'hui, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est vraiment qu'ils souhaitent attendre la fin de l'année, donc c'était décembre 2019 pour vraiment pouvoir évaluer. Et la fixation des nouveaux objectifs, c'est une discussion régulière avec le service petite enfance, donc c'est vraiment un travail en commun, et faire une pression sur la CAF, notre principal financeur, ça va être compliqué. Et comme je l'ai évoqué tout à l'heure, ça n'empêche en rien le fonctionnement, c'est une subvention, c'est 10 500 € pour être précise, c'est intéressant à prendre, et tant pis s'il faut attendre un an pour l'obtenir. Ça va être compliqué de changer ce point-là.

Tout ce qui est les politiques de développement des système de garde, comme vous l'avez évoqué, c'est déjà depuis quelques temps qu'il y avait ces départs à la retraite, je viens d'arriver, ce n'est pas la priorité de le traiter. Les assistantes maternelles et un certain nombre de personnes, bien évidemment, auront des réunions, des présentations. Je pense que ce sera avant tout les personnes concernées qui seront associées, auxquelles on présentera les réflexions.

Monsieur le Maire : Merci Madame COURTOIS. Bien sûr qu'on a regretté effectivement cette lourdeur au niveau de la CAF, cette lourdeur administrative qui fait que ces conventions arrivent souvent très tard. Effectivement on pourrait le refuser et ce serait terminé encore pour 2 ans, je pense que c'est l'objectif de personne.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme MAURICE, M. BONAZZI)

MAJORITE

M. BONAZZI : J'explique en un mot, c'est juste pour cette question de délai, ce n'est pas sur le fond, c'est le délai qui fait qu'il faut que notre vote soit transmis et que les choses changent progressivement. Ce n'est pas le fond qui pose problème.

Monsieur le Maire : C'est un délai CAF, vous voyez le lien, je ne vois pas en quoi la mairie est responsable...

M. BONAZZI : La mairie est un interlocuteur qui peut parler à la CAF, si toutes les mairies font ça, il se passera peut-être quelque chose.

Monsieur le Maire : Elle lui parle, ne vous inquiétez pas. On est face à l'administration, vous savez ce que c'est.

Nous passons au point 13, donc le Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2021. C'est Monsieur EL GHARIB qui va le présenter. Je crois qu'il y a une présentation sous forme de diapositive.

M. EL GHARIB : Tout à fait. Par contre, c'est Cyril qui va présenter. Je pense qu'elle s'affiche bien. Est-ce que tout le monde la voit ? Oui, au moins quelqu'un qui me dit oui.

Monsieur le Maire : Les micros sont coupés.

M. EL GHARIB : Parfait, merci beaucoup.

FINANCES

Rapporteur : Joseph EL GHARIB

13. Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2021

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire, il ne donne donc pas lieu à un vote.

Table des matières

Le cadre de l'élaboration du budget 2021.....

Les orientations budgétaires 2021.....

Les engagements pluriannuels envisagés : la programmation des investissements.....

La structure de la dette.....

Financement des nouveaux projets.....

Structure et Evolution des dépenses de personnel, ainsi que des effectifs.....

A titre introductif au présent Rapport d'Orientation Budgétaire, il convient d'indiquer que le budget 2021, tout comme le budget 2020, s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population réginaburgienne tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2021. Il confirmera les choix politiques antérieurs comme la stabilité fiscale.

Le choix budgétaire retenu permet de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour programmer un plan d'investissement ambitieux au service de la qualité de vie des Réginauburgiens, avec un effort particulier sur les services de proximité, de sécurité et de l'attractivité de la Ville sans augmentation de la fiscalité et en maintenant un niveau d'endettement raisonnable.

Le cadre de l'élaboration du budget 2021

1. Le contexte et les mesures de la loi de finances 2021 (LF 2021)

Le gouvernement prévoit dans la loi de finances 2021 :

- Une prévision de croissance à +6,0 % en 2021. Le Gouvernement a fixé son hypothèse de croissance à +6,0 % en 2021, contre -11 % en 2020 (prévision de 1,3 % en loi de finance). L'hypothèse d'inflation pour 2021 est de 0,6%.

- Un déficit public de 6,7 % du PIB Le Gouvernement table sur un déficit du PIB pour 2021 de 6,7% contre 10,2 % en 2020 (prévision de 2,2 % en loi de finance).

2. Le contexte financier local

Le compte administratif 2020 affiche des résultats suffisants qui permettent de financer les reports dans un contexte d'incertitude. Néanmoins des fondamentaux subsistent : des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un haut niveau d'investissement (7 M€ de dépenses d'équipement) et la poursuite du désendettement (-0,5 M€). Le résultat 2020 est proche de l'équilibre (0). La section d'investissement est exclusivement financée par des recettes propres de l'exercice.

Les orientations budgétaires 2021

Cette préparation budgétaire repose sur quatre priorités :

- Stabiliser la fiscalité des ménages. Les impôts locaux (base x taux) sont dans la moyenne basse du territoire VSGP.
- Contenir l'endettement. Après avoir atteint un pic de 33,6M€ en 2011, la dette est passée à 27,7 M€ fin 2020. Au 31 décembre 2020, il faut seulement 10 exercices budgétaires à la Ville pour rembourser la totalité de la dette. La durée d'alerte inscrite en loi de finance est de 12 ans.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en maintenant un haut niveau de service à la population.
- Investir pour le quotidien et pour le rayonnement de la Ville. 62,3 M€ d'équipement auront été financés sur la période 2014-2019, soit 25,6 % de plus que la précédente mandature 2008-2013. En 2021, le programme d'investissement se situera entre 7 et 8 M€, avec l'achèvement du projet du CAEL.

Ces priorités s'appuient sur les hypothèses budgétaires développées ci-après :

- Maîtrise des dépenses sur le fonctionnement ;
- Optimisation du service de la dette ;
- Recherche de nouvelles recettes, entre subvention et tarification.

Pour autant l'équilibre financier est contraignant en terme de capacité d'autofinancement, ce qui nécessite de revoir en trajectoire le résultat de fonctionnement pour financer les investissements.

Les leviers qui seront travaillés en trajectoire sont les suivants :

- Poursuivre l'optimisation interne (équilibre recette-dépense)
- Optimiser la structure de la dette ;
- Considérer le recours à l'évolution de la fiscalité.

Ceci doit être inscrit dans un cadre pluriannuel actuellement en cours d'élaboration.

1. Les recettes de fonctionnement

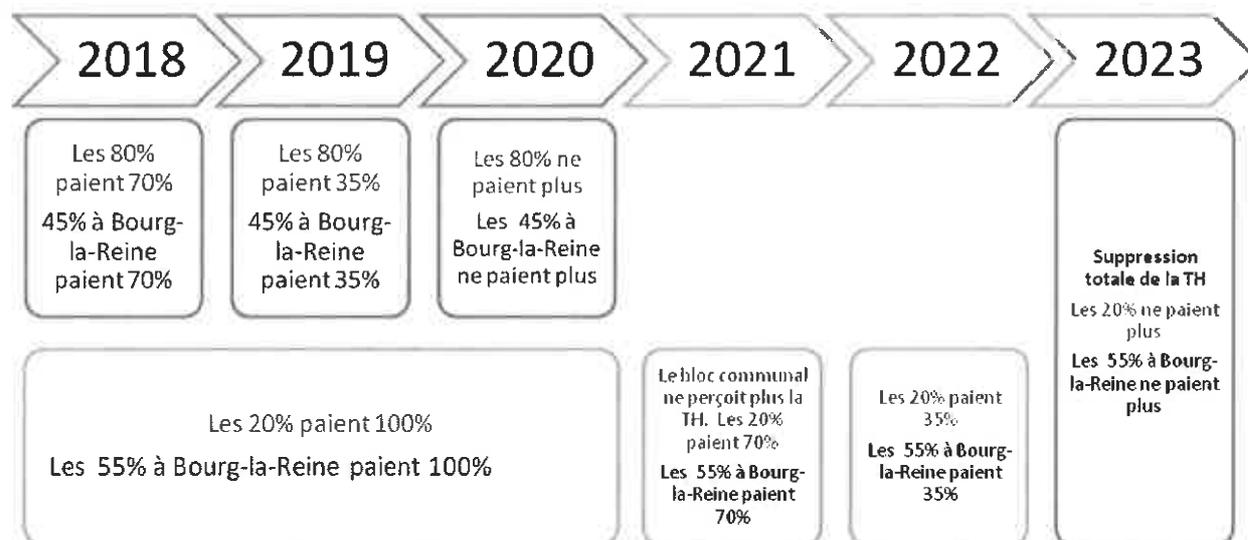
a) La fiscalité (23,64M€)

La fiscalité sur les ménages représentait 18,6 millions d'euros en 2020, ainsi ventilés :

- Taxe d'habitation : 11,4 millions d'euros
- Taxe foncière sur le bâti : 7,2 millions d'euros
- Taxe foncière sur le non-bâti : 0,006 million d'euros

Cette décomposition est impactée par la réforme de la taxe d'habitation.

Du côté du redevable, cette réforme est progressive. Une première partie des redevables (répondant à un critère de ressources, soit environ 80% de l'ensemble) a bénéficié d'un dégrèvement de 35% en 2018, 65% en 2019 et a vu sa taxe d'habitation complètement supprimée en 2020. Une deuxième partie des redevables (les 20% restants) bénéficiera d'une diminution de 35% en 2021, de 65% en 2022 et de la suppression en 2023. La taxe d'habitation restera applicable aux résidences secondaires. Le projet de loi de finances pour 2021 a confirmé cette trajectoire malgré la dégradation des comptes publics.



Du côté communal, la réforme se déroule en 2 temps :

- avant 2020, l'Etat s'est substitué aux redevables dégrévés et a compensé intégralement la commune. La neutralité est parfaite pour la ville.
- depuis le 1er janvier 2020, le mécanisme définitif est mis en place.

La Commune ne perçoit plus aucun produit de taxe d'habitation, y compris de la part des 55% des redevables qui continueront à la payer.

La Commune perçoit en compensation la part de taxe foncière qui était perçue jusqu'alors par le département (celui-ci recevant désormais une partie du produit national de la TVA). Cette part de taxe foncière représente environ 2,958 millions d'euros en 2020.

La perte de taxe d'habitation (-11,4 millions d'euros) étant inférieure au transfert de taxe foncière venant du département, l'Etat verse une compensation de la différence (soit environ 8,4 millions d'euros) qui évoluera dans la même proportion que la taxe foncière au niveau de la base.

Il s'agit donc d'une compensation dynamique contrairement au dispositif qui avait été instauré par la réforme de la taxe professionnelle (compensation figée et non revalorisée de l'inflation).

La taxe foncière sur les propriétés bâties devient la principale recette fiscale.

Le nouveau taux communal est désormais de 24,42% (17,34 %, ancien taux communal + 7,08% du taux départemental transféré). Pour information, de 2017 à 2019, les taux communaux ont évolués de la manière suivante :

Nom	2017	2018	2019
Montrouge	9,90 %	9,90 %	9,90 %
Clamart	15,90 %	15,90 %	15,90 %
Bourg-la-Reine	17,34 %	17,34 %	17,34 %
Fontenay-aux-Roses	17,50 %	17,50 %	17,50 %
Châtillon	18,43 %	18,43 %	18,43 %
Antony	18,72 %	18,72 %	18,72 %
Châtenay-Malabry	19,85 %	19,85 %	19,85 %
Le Plessis-Robinson	22,83 %	22,83 %	22,60 %
Bagneux	23,35 %	23,35 %	23,35 %
Sceaux	22,92 %	24,87 %	24,87 %
Malakoff	24,91 %	24,91 %	24,91 %
Moyenne du panel	19,43 %	19,63 %	19,60 %

Le produit est pour 2020 de 10,75 millions. S'y ajoutent donc la compensation étatique et la taxe foncière sur les propriétés non-bâties. Le montant total estimé pour 2020 s'établirait à 18,604 millions.

Il sera proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition sur la part communale soit: 24,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

15,45% pour la taxe sur les propriétés non bâties

Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases fixée par la loi de finances (+0,6%) et du dynamisme physique des bases (+0,5%) qui s'applique sur le foncier bâti, le produit total de la fiscalité sur les ménages, est estimé à 18,79 millions.

- Les impôts directs représentent la majeure partie de la fiscalité perçue par la collectivité. La ville perçoit également l'attribution de compensation. Il s'agit d'un reversement de fiscalité effectué par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 2,95M€.

- Concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation, sera inscrit le réalisé 2020, soit 1,6M€.

- Le montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) sera maintenu en 2021 à hauteur du réalisé 2020 soit 0,297K€. Le SIPPEREC (syndicat intercommunal) est chargé dans le cadre de la concession, de la collecte, du contrôle et du reversement aux communes adhérents de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE).

b) Les dotations et subventions (6,5M€)

1. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) et les compensations

En 2020, pour la quatrième année consécutive, le volume global des dotations versé par l'État aux collectivités sera stable. Si le volume total est reconduit, la répartition des sommes à l'intérieur de l'enveloppe change. Entre 2014 et 2017, les enveloppes de péréquation de la DGF ont augmenté de 25 %. La ville a perdu 50% de sa dotation entre 2012 et 2020. En attendant les notifications au printemps prochain, le budget 2021 prendra la précaution de prévoir une baisse d'environ 40K€ euros de la dotation forfaitaire soit 2,0M€ et une stabilité des compensations fiscales (424K€).

2. Les subventions du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en fonctionnement

Conformément au contrat de développement signé entre la ville et le conseil départemental (réalisé 2020 : 401 K€), les engagements réciproques portent sur quatre thématiques :

1. structures municipales petite enfance ;
2. activités culturelles (événementiel et médiathèque) ;
3. activités sportives

4. *coordination gérontologique. Elle seront reconduites en 2021 à hauteur de 0,401M€. Un montant de 1,6M€ sera également prévu pour la compensation de la masse salariale des crèches municipalisées.*

3. Les subventions CAF concernent les participations relatives à la petite enfance et aux activités périscolaires, le montant 2020 sera reconduit soit 1,919M€.

4. Les autres dotations et subventions concernent la subvention relative à l'extension des horaires ainsi que l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle et la dotation élection pour un montant total de 0,19M€

c)Autres recettes (4,84M€)

Dans « autres recettes », sont concernés principalement :

- En 2019, les recettes tarifaires provenant de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi, vacances scolaires), de la restauration scolaire, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité (sport, culture, etc.) s'élevaient à 4 M€, en 2019. Ce montant est passé à 2,8M€ en 2020. Les participations des usagers seront budgétées en augmentation entre 3 et 4M€ étant entendu que les conséquences de la crise sanitaire sont en cours d'évaluation avec l'hypothèse d'une perte potentielle de recettes de 1M€. Pour 2021, l'hypothèse d'inscription budgétaire serait de 3,6M€.
- Les autres produits de gestions tels que les locations d'immeuble (appartements et espace de travail collaboratifs) et la redevance marché et l'exploitation des parcmètres seront inscrits à hauteur de 1,04M€.
- Enfin, les atténuations de charge de personnel relatives aux détachements et aux arrêts maladie seront évaluées à 0,2M€ pour 2021.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à 34,98 millions d'euros

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements.

a. (Chapitre 012) Les frais de personnel (16, 21M€)

L'objectif fixé aux services de la commune pour les dépenses de personnel est d'atteindre le réalisé 2020 (15,96 M€) abondé de 250K€ correspondant aux mouvements prévisionnels des crèches récemment municipalisées soit 16,21 M€. IL est rappelé que les frais de personnels des crèches (250K€) sont compensés soit par les recettes propres aux crèches, soit par un remboursement du département.

b. (chapitre 011) Les dépenses de gestion 8,1M

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc. L'objectif pour les dépenses de gestion est de 95 % du réalisé 2020, soit 6,5 M€, hors remboursement du département relatif à la municipalisation des crèches d'un montant de 1,6 M€.

c. (chapitre 014) Les atténuations de produits 0,71M€

1. La contribution de la Ville au FPIC (0,46M€)

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales), introduit par la loi de finances pour 2012, vise à assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux « aisés » vers les plus « défavorisés ». Le FPIC s'élève à 1 Md€ au niveau national sans atteindre 2 % des

recettes fiscales du bloc communal (soit environ 1,2 Md€). Il s'agit d'un gel à droit constant. En six ans, le FPIC a augmenté de 640 M€, soit 178 %, financés au niveau national via les communes et les EPCI contributeurs. Pour la ville, le prélèvement de l'Etat pour le FPIC en 2019 était de 495 K€. Il a été multiplié par 6,7 pour la Ville de Bourg-la-Reine depuis 2012 soit une augmentation de 420 K€. Pour 2021, le montant versé en 2020 sera reconduit soit 460K€.

2. La réforme du stationnement payant 0,1M€

Prévue par la loi MAPTAM, la réforme du stationnement payant a transféré cette compétence de l'État vers les collectivités locales. L'entrée en vigueur de l'affectation des recettes du stationnement payant aux communes ou à leur EPCI depuis le 1er janvier 2018 est une réforme profonde et complexe dont il est difficile d'appréhender les conséquences financières dans la durée. Pour la Ville, le forfait post stationnement (FPS) perçu à compter de 2019 (150 K€) remplace le produit des amendes de police lié au stationnement payant initialement perçu en section d'investissement (100 K€). Par ailleurs, la Ville devrait verser une contribution de 100 K€ à Ile-de-France Mobilité (ex-STIF) et à la Région.

3. Les autres reversements (0,15M€)

Les autres reversement concernent le versement conventionnel de recettes de stationnement ainsi que le reversement de taxe de séjour à la société pour 0,15M€.

d. (chapitre 65) autres produits de gestion courantes 7,2M€

1. Les subventions versées aux associations

La ville fait le choix de maintenir le montant global des subventions votées au profit du milieu associatif à périmètre égal soit entre 950K€ et 1M€.

2. La subvention d'équilibre au CCAS (0,45M€)

Elle sera stable par rapport au budget primitif 2020 afin d'équilibrer le budget soit 450K€.

3. Les flux financiers avec la MGP et VSGP

Suite à la création de 2 nouveaux établissements intercommunaux au 1er janvier 2016 : la Métropole du Grand Paris (MGP) et Vallée Sud Grand Paris (VSGP) avec la disparition de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, un fonds de compensation des charges transférées (FCCT) a été créé au profit de chaque "établissement public territorial" pour le versement des dotations. Le montant notifié par le territoire en 2021 est de 5,28 M€.

4. Les autres charges de gestion courantes concernent les indemnités aux élus, les contributions obligatoires aux syndicats (vélib, sigeif, sipperec) et les participations aux frais de scolarité (école Notre Dame et écoles limitrophes) pour un montant total de 0,47M€

e. Les intérêts de la dette (0,6M€)

Les intérêts pour l'année 2021 s'élèveraient à 600 K€ contre 780K€ au budget primitif 2020.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 32, 82 millions d'euros pour 2021.

Les engagements pluriannuels envisagés : la programmation des investissements

Les reports de dépenses d'investissement sur l'année 2021 seraient aux alentours de 4,9 M€, après vérification et validation des engagements non soldés fin 2020.

Le Débat d'Orientation Budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur le renforcement du cadre de vie durable, la solidarité entre les Réginois, des

services à la population répondant à leurs attentes et un niveau d'investissement assurant la mise en œuvre de notre programme municipal.

On peut distinguer trois types d'investissements :

- Les projets ;
- Les investissements récurrents ;
- Les fonds de concours versés

1. Les projets 2,85M€ :

a. Le CAEL

Le lancement du chantier de la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'Animation d'Expression et de Loisirs a eu lieu le 17 novembre 2018. Ce bâtiment a pour objectif d'accueillir en son sein l'association du CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel, aujourd'hui implanté dans la Villa Maurice, un bâtiment vieillissant et ne correspondant plus aux besoins de l'association. Grâce à la création d'un bâtiment nouveau, fonctionnel et situé en centre ville, l'association pourra s'installer en 2020 dans des locaux d'une surface de plancher de 2100 m² et d'une surface utile d'environ 1 600m². Ce projet prévoit notamment une répartition sur quatre niveaux, dont un sous sol pour le stationnement, une salle polyvalente de 150 m² et des salles dédiées aux différents ateliers : activités corporelles, musiques, artisanat...

Cette nouvelle construction d'un montant de 7 099 K€ hors taxes est en partie financée par le Département des Hauts-de-Seine (3 200 K€), la Région Ile-de-France (946 K€) et la CAF (150 K€ de subvention et 300 K€ de prêt à taux zéro). Au coût des travaux vient s'ajouter celui de l'achat du mobilier (bureaux/ ateliers/détente) pour un montant global de 161 k€ qui bénéficiera du concours financier de la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 50 % de la dépense totale sous forme de subvention et de prêt. La livraison de l'équipement est prévue pour juin 2021 et sera opérationnelle pour la rentrée de septembre 2021. Pour 2021, le reste à inscrire au budget est de 1M€ TTC.

b. Extension/rénovation du gymnase des Bas-Coquarts

Fort de son engagement dans le domaine sportif, la ville de Bourg-la-Reine a été récemment labellisée « Terre de jeux 2024 ». La Ville ambitionne depuis plusieurs années d'étendre et de rénover le gymnase des Bas-Coquarts notamment la salle d'Armes et les équipements du judo et pourrait accueillir des entraînements pour certaines délégations pour les jeux olympiques. En 2021, la ville débutera les études du projet. Le programme de cet équipement a été approuvé par le conseil du 9 juillet 2020 qui a décidé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre. En raison des incertitudes économiques et au risque de défaillances d'entreprises liés à la crise sanitaire de la Covid19, et compte tenu de l'évolution législative en matière de marchés publics, il a été décidé d'interrompre la procédure du concours avant la remise des prestations par les candidats et d'engager une procédure de conception réalisation afin de sécuriser le déroulement de cette opération dans le respect du délai de livraison prévu (400K€).

c. La cité de l'enfance : La Faïencerie

La Ville mène une réflexion sur le secteur de la « Faïencerie », incluant le groupe scolaire, le gymnase, la crèche Leclerc et les parcelles rue Thorelle, entre l'accès au gymnase et le logement de gardien. La Ville a déposé en janvier 2018 un dossier de candidature auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole du Grand Paris » 2ème édition. Le site a été mis en concurrence auprès de groupements de promoteurs – architectes. A l'issue de la procédure, le projet de la « cité de l'enfance » a été retenu. En 2019, une concertation publique a été menée sur ce projet pour recueillir les attentes des habitants et usagers. Cette phase de concertation a pris fin en décembre 2019 et le bilan de la phase 1 a été présenté le 18 décembre 2019. Après la suspension liée à la crise sanitaire et au report du 2e tour des élections municipales, la concertation a repris au 2e

semestre 2020 et se poursuivra en 2021. Le comité de suivi a été constitué et participe à titre consultatif à l'élaboration du programme des équipements publics. L'objectif est d'arrêter le programme à la fin de l'année 2021 (300K€).

d. Le projet de municipalisation des crèches : construction d'une crèche rue des Rosiers

Le Département, financera notamment les travaux à effectuer dans les crèches transférées à hauteur de 4 200 K€ HT. En 2021, la ville financera les frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de la nouvelle crèche rue des Rosiers.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en 2019 à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre. Les études de conception sont en cours en vue d'un début de travaux fin 2021 pour une livraison au 1er trimestre 2023 (1M€).

e. Le budget participatif

La démocratie participative est inhérente à l'action municipale. La Ville y consacra pour l'année 2020 un budget prévisionnel supérieur à 2019 si le budget le permet. 83 projets ont été déposés dont 17 lauréats et 703 votants. Une enveloppe de 150 K€ serait prévue.

2. Les investissements récurrents (4M€)

a. La mise en accessibilité des bâtiments communaux (0,15M€)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » voulait faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société. Elle a notamment fixé comme objectif la mise en accessibilité totale des Établissements Recevant du Public. Collectivités, commerces, professions libérales et plus généralement propriétaires d'ERP n'étaient pas prêts à cette date. L'Etat a alors accordé un délai supplémentaire à l'ensemble des acteurs par la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ainsi, la Ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, au travers duquel la ville de Bourg-la-Reine doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5M€ soit environ 150k€/an.

b. Un investissement significatif dans les infrastructures numériques (0,3M €)

Porteur de nombreuses avancées sociétales, technologiques, environnementales, solidaires, le numérique est un enjeu pour la Ville. Engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la Ville de Bourg-la-Reine déploie de multiples outils afin d'une part de faciliter l'accès des usagers aux services publics et d'autre part de dématérialiser ses procédures. Un engagement qui se matérialise par l'obtention, dès 2015, du label @ @ @ décerné par l'association Villes Internet, renouvelé à deux reprises. Celui-ci récompense la démocratisation des technologies d'information et la facilitation des relations entre la collectivité et les citoyens. Le site Internet, la page Facebook et le compte Instagram de la Ville sont des exemples concrets de cette interaction en temps réel. Parallèlement, un espace citoyen a été créé afin de permettre aux Réginaburgiens d'effectuer en ligne leurs démarches relatives aux activités scolaires et périscolaires, demandes d'actes d'état civil et autres démarches. La GRC, en cours de déploiement, viendra encore fluidifier les échanges entre la collectivité et ses administrés. C'est aujourd'hui près de 130 actions qui sont valorisées dans la candidature de la Ville déposée auprès de Villes Internet, visant à mettre l'innovation numérique au cœur des évolutions structurantes comme le démontrent les secteurs de la relation client, la mobilité collaborative, l'économie circulaire, la ville intelligente ou encore les nouveaux outils de gouvernance. Le montant prévisionnel d'investissement serait de l'ordre de 300K€ pour 2021.

c. Les Travaux de réaménagement des voies communales (1M€)

La ville poursuit également activement ses travaux d'aménagements de ses voies communales notamment afin de favoriser la sécurité des piétons, et l'accès pour les personnes à mobilité réduite (1M€). Ainsi en 2019, le réaménagement de l'avenue du Château a fait l'objet d'une réflexion globale en concertation avec ses habitants. Des travaux d'assainissement ont été réalisés en 2019 et les travaux de gaz et d'enfouissement de réseaux sont en cours de réalisation avant d'entamer cette rénovation.

La ville poursuit aussi sa campagne d'enfouissements des réseaux aériens. En 2021 seront enfouies les rues Langlade, Varengue, Bizet, Aubouin, et des études débiteront sur les rues Lakanal, Victor Hugo, Arnoux, Pierre Loti, Thorelle. En complément tous les concessionnaires ont été interrogés sur l'état de leurs ouvrages enterrés existants. Nous savons d'ores et déjà que les réseaux d'assainissement d'un certain nombre de ces voies et des voies précédemment enfouies (Cécile Vallet, Ferdinand Jamin) devront être rénovés avant rénovation partielle ou totale.

d. Les autres travaux (2, 5 M€)

La ville poursuit également activement ses travaux de déploiement de la vidéoprotection (0,3M€) La ville poursuit les entretiens des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels). Un diagnostic des performances notamment énergétiques a été mené sur l'ensemble des bâtiments communaux (>1 000m²) un plan pluriannuel d'investissement en adéquation avec les échéances du décret tertiaire est en cours d'élaboration (1M€). L'investissement courant, s'établirait à environ 1,2M€. Il est composé d'études, d'acquisition de véhicules, d'outillage, de matériel pour les différents sites municipaux.

e. Les autres grands projets d'investissements de nos partenaires sur la Ville

Le Conseil Départemental poursuit le projet de requalification de la RD920 sur le boulevard Joffre, la rue de la Bièvre et la rue du 8 mai 45. Ce projet se déroule en étroite collaboration avec la Ville, tant en phase de conception qu'en phase de réalisation : choix des matériaux et équipements, mise au point des plans, gestion de la relation riverains, suivi du chantier et des autorisations administratives. La volonté municipale est de répondre aux défis de la ville de demain : une ville qui respire, une ville qui végétalise, une ville qui innove. La rénovation par l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris (VSGP) du Conservatoire à Rayonnement Départemental se déroule en 3 phases (juin à décembre 2018 ; juin à décembre 2019 ; la troisième phase censée débutée en juillet 2020 est toujours en cours). La ville travaille avec VSGP notamment pour reloger les différents cours sur d'autres sites de la ville pendant ces périodes. La Ville n'est pas concernée par les engagements pluriannuels (Autorisation de Programme).

3. Les fonds de concours versés 0.3M€

a. Le développement des logements sociaux (300K€)

La ville s'engage à développer la mixité sociale dans le cadre des obligations de la Solidarité et renouvellement urbain. En effet, la ville a tenu ses obligations d'engagement triennal 2017/2019 avec la préfecture de 214 logements sociaux. L'engagement pour la période 2020/2022 est de 314 logements sociaux (50 % du nombre de logements sociaux manquants). Par ailleurs, afin d'améliorer le cadre de vie des locataires de l'ancien office public de l'habitat, la ville a établi un partenariat avec la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat afin d'investir 10 M€ pour les 600 logements. Le nombre de logements sociaux était de 1 677 au 1er janvier 2019, représentant un taux de 18,19 % du nombre de résidences principales. En application de la loi SRU, le montant brut du prélèvement était de 194,6 K€ pour 629 logements manquants. Déduction faite des subventions versées par la commune au cours des 3 années précédentes pour la réalisation de logements sociaux, le prélèvement net était nul.

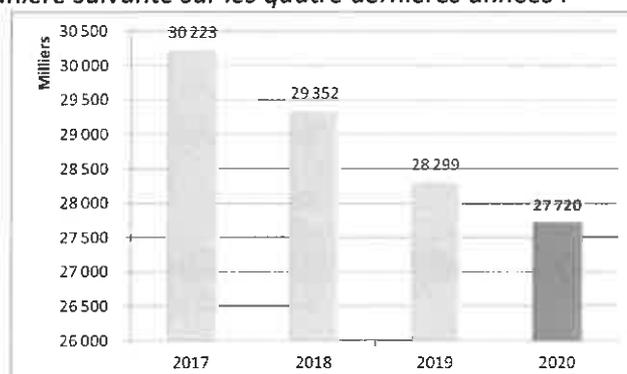
Au 1er janvier 2020, le nombre de logements sociaux était de 1716 (soit 18,65%). En 2021, le montant du prélèvement net n'est pas connu à ce jour (en attente notification du préfet). Une enveloppe de 300K€ sera prévue pour accompagner les bailleurs.

La structure de la dette

La dette est constituée de 22 emprunts auprès de 6 organismes. L'endettement total à fin 2020 s'élèverait à 27 720K€, en baisse de plus 500K€.

Banque	Encours	Nombre d'emprunts	Poids
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	12 582 898	7	45,39 %
Caisse d'Allocations Familiales	304 950	2	1,10 %
Caisse d'épargne Ile de France	4 608 383	6	16,62 %
Crédit Foncier	2 000 000	1	7,22 %
La banque postale	2 170 000	2	7,83 %
Société de Financement Local	6 053 558	4	21,84 %
Total	27 719 789	22	

La dette évolue de la manière suivante sur les quatre dernières années :



Par rapport aux onze communes du territoire VSGP du Département des Hauts-de-Seine, la ville de Bourg-la-Reine se situe en quatrième position parmi les villes les moins endettées.

Nom	Population	2017	2018	2019
Montrouge	49372	624,92 €	567,22 €	565,08 €
Fontenay-aux-Roses	24383	859,39 €	846,06 €	1 036,06 €
Malakoff	30286	1 637,91 €	1 578,25 €	1 295,03 €
Bourg-la-Reine	20918	1 446,66 €	1 396,65 €	1 346,99 €
Bagneux	39977	1 285,92 €	1 332,48 €	1 463,11 €
Clamart	53099	1 671,74 €	1 726,71 €	1 721,54 €
Antony	62989	2 064,83 €	1 941,50 €	1 885,54 €
Châtillon	37132	2 814,99 €	2 445,29 €	2 300,00 €
Le Plessis-Robinson	29192	2 513,42 €	2 541,46 €	2 339,08 €
Châtenay-Malabry	33413	3 024,93 €	2 860,61 €	2 694,04 €
Sceaux	19856	2 965,87 €	2 868,29 €	3 294,98 €

Financement des nouveaux projets

L'ensemble de ces projets est financé par :

- Les subventions (2 M€)
- le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (1,2M€)

- Le recours à de nouveaux emprunts (de l'ordre de 3M€)

- Des recettes liées à des cessions (de l'ordre de 1M€) ;

La priorisation de ces différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la ville.

Structure et Evolution des dépenses de personnel, ainsi que des effectifs

1. Les faits marquants en 2020

La ville a poursuivi l'intégration des effectifs des crèches municipalisées au 1er janvier 2018 et les départs se sont accélérés depuis septembre 2020. La crise du COVID a fortement impacté le travail de l'ensemble des agents de la ville : arrêt de certaines activités, mise en télétravail, maintien des services, mise en place de protocole sanitaire. Les mouvements de personnel ont donc ralenti (recrutements décalés et baisse des heures supplémentaires)

2. La structure des effectifs et dépenses de personnel 2020

La répartition provisoire des effectifs en 2020 sur la base du tableau des effectifs

EMPLOIS		EFFECTIF 31-12-2020	
Emplois permanents	401	Agents payés en décembre	353
dont postes à temps non complet	15	dont à temps partiels	15
		Equivalent temps plein-ETP	344,31
dont agents en détachement extérieur	15		
dont agents en disponibilité	25	Titulaires	288
dont postes vacants	8	Contractuels	64
		Femmes	251
		Hommes	102
Emplois temporaires	127	Agents payés en décembre	154
		Equivalent temps plein-ETP	85
Dont 13 Ass Mat			
Dont 35 instituteurs		Femmes	110
Dont 79 vacataires		Hommes	44
		Total agents payés en décembre	507
		Equivalent temps plein-ETP	429,31
		Total femmes	361
		Total hommes	146
		% femmes du total	71,20 %
		% hommes du total	28,80 %

Pour rappel, la notion d'emploi (colonne de gauche) rend compte des postes budgétés, créés au tableau des emplois. Les effectifs (colonne de droite) renvoient aux postes effectivement pourvus et payés par la collectivité à une date donnée (en l'occurrence au 31/12/20). Il y a donc toujours une différence entre le tableau des emplois et les effectifs pourvus.

Principales composantes de la masse salariale en 2020 :

	2019	Montant 2020
Heures supplémentaires	263 626,00 €	231 350,87 €
NBI	60 510,40 €	57 160,24 €
Traitement indiciaire titulaire stagiaire	6 026 182,61 €	6 098 287,58 €
Traitement indiciaire contractuel	2 468 175,95 €	2 225 004,53 €
SFT titulaire et stagiaire	104 785,22 €	99 594,32 €
SFT contractuel	41 598,57 €	40 380,51 €
Régime indemnitaire	1 149 327,00 €	1 073 918,33 €
Avantage en nature	59 440,75 €	22 529,59 €
TOTAL	10 173 646,50 €	9 848 225,97 €

Les impacts en 2021 des obligations légales et réglementaires

- Glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon, avancements de grade, promotion interne et le PPCR) : +220 000€

- Prime de fin d'année : + 10 510€

- élections municipales (4 tours) : + 45 000€

Le temps de travail effectif annuel d'un agent à temps plein est de 1607 heures ce qui correspond au temps de travail légal.

3. La formation professionnelle

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel, en lui offrant une plus grande souplesse dans l'organisation de sa carrière et de son parcours professionnel.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur. Le plan de formation pluriannuel 2016-2020 (approuvé lors du CT du 8 mars 2016) est un outil au service de la qualité :

C'est un moyen pour adapter les savoir-faire aux besoins et projets de la collectivité.

C'est en même temps un moyen d'évolution de carrière pour l'agent, de répondre à ses obligations de formations statutaires et de prendre en main son parcours professionnel. Le plan de formation vise à accompagner les évolutions des métiers, de leurs technicités, les modernisations technologiques de l'information et de la communication.

C'est aussi un outil de prévention des risques professionnels. La formation peut prévenir certaines usures ou pénibilités au travail et faciliter des reclassements professionnels.

Il sert également les besoins en qualification et en certification des agents lorsque la réglementation nous l'impose.

C'est encore un outil de mobilité et un moyen de développer l'employabilité des agents. Le plan de formation pluriannuel privilégie cinq axes :

1. Le développement des connaissances et savoir-faire métier

2. L'appropriation des outils informatiques et systèmes d'information

3. Le développement des compétences managériales

4. Le parcours professionnel et la carrière

5. Les formations réglementaires liées à l'hygiène et la sécurité

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021.

Monsieur le Maire : Merci Joseph pour cette synthèse très claire et qui change effectivement par rapport aux années précédentes parce qu'on est déjà, je dirais, dans un presque pré-budget. Aujourd'hui, on travaille de façon plus fine pour pouvoir vraiment arrêter le budget au prochain Conseil. Je vois qu'il y a des personnes qui posent des questions, alors Monsieur BONAZZI ce n'est pas très clair parce que la main y est depuis longtemps.

M. BONAZZI : Oui, excusez-moi. C'est une main levée.

M. EL GHARIB : C'est une main permanente !

Monsieur le Maire : Une main levée. Donc posent aujourd'hui les questions Monsieur BONAZZI, Monsieur FERNANDEZ, Madame COEUR-JOLY, Madame MAURICE, Monsieur DEL et Madame BROUTIN. Bon, je ne pas sûr que Monsieur BONAZZI soit le premier mais on va quand même lui laisser la primeur.

M. BONAZZI : Je suis désolé si je grille la politesse à d'autres, c'est tout à fait involontaire. Je remercie aussi pour la présentation qui a le mérite d'être très claire. Je voulais d'abord noter la nuance, qui n'est pas neutre, entre la présentation de la commission, puisque j'y étais remplaçant, sorti du banc de touche, et cette présentation-là. Vous aviez commencé en commission à dire c'est un budget de crise et, la première phrase de mon commentaire en commission c'était « je ne vois pas où est le budget de crise puisqu'en vérité les 2 éléments, enfin il y a une crise conjoncturelle qui est sanitaire et on n'en voit pas la couleur dans le budget, il y a une crise continue historique et pour longtemps qui est environnementale et sociale, et on n'en voit pas véritablement la couleur non plus dans le budget ». Alors là, peut-être par prudence ou pour rester sur un terrain plus technique, on n'a pas eu cette phrase mais je veux quand même le relever parce qu'on est aujourd'hui en Conseil et non pas en commission. Sauf erreur de ma part, parce qu'encore une fois à cause du jeu de la tablette je n'ai pas le rapport, sur la Faïencerie il me semble qu'en commission on nous a parlé de 100 000 €, qui sont passés cette fois-ci à 300 000 €. J'en ferai la remarque, ça reste pour moi, vu l'importance du sujet, tout à fait étonnant et faible par rapport à un projet dont on nous dit qu'il est ouvert, qu'il y a des discussions à avoir et des évolutions possibles, or il n'y aura certainement pas d'évolutions majeures avec un tel budget. Le point clé que je veux souligner, même si votre introduction n'était pas le budget de crise, c'est que je vois peu la crise. Alors, vous avez fait un transparent qui est nouveau aussi en disant il s'est passé qu'on a eu moins d'argent pour ça, on l'a dépensé, on a acheté des masques, on a moins eu de recettes sur la voie publique etc. Très bien mais ce n'est pas du tout chiffré. Donc ça c'était sur l'aspect comptable que le passé était un peu douloureux, enfin le passé, je parle de l'exercice 2020. On l'entend, on aimerait que ce soit estimé, je comprends bien que les comptes administratifs ne sont pas faits, que tout ne soit pas connu mais ce serait quand même bien de savoir si on parle de quelques centaines de milliers d'euros ou de choses tout à fait majeures. J'ai tendance à penser que ce n'est pas majeur majeur mais je ne suis pas devant les vrais chiffres.

Autre chose qui n'a pas été dite, et là cette fois c'est pour un satisfecit mais aujourd'hui, sauf si je n'ai pas écouté ce qui n'est pas exclu, c'est que vous avez dit la dernière fois que vous nous feriez, à nous le Conseil en général, un budget pluriannuel d'investissement. Donc ça a été dit en commission, je pense que c'est toujours un projet et ça on s'en réjouit parce que c'est demandé depuis peut-être 12 ans au moins et que jusque-là c'était impossible et tout d'un coup c'est possible. Toutes les bonnes idées qui deviennent possibles sont les bienvenues.

Après, des remarques un petit peu plus ponctuelles mais qui ont à chaque fois un sens. Sur la propreté, ça a été évoqué en passant, c'est évoqué comme un chiffre. Ce que je voudrais dire c'est qu'il y a une disproportion entre un soin extrêmement attentif, qui est fait au centre-ville jusque par exemple dans ma rue, où les soufflettes passent trop souvent et excessivement souvent, et en particulier l'avenue de Montrouge. Alors on a beaucoup dit déjà que la résidence La Fayette est mal entretenue, l'avenue de Montrouge aussi est indigne, alors qu'en fait pour une fois c'est une des avenues où on pourrait faire quelque chose, parce qu'il y a des surfaces herbeuses qui sont laissées couvertes de déchets mais on pourrait y faire quelque chose de bien. Et j'aimerais bien qu'on fasse un peu plus attention, en matière de propreté, à la périphérie qu'à l'hypercentre.

Sur les associations, il a été dit là, et ce n'est pas non plus ce qui avait été dit en commission, enfin si, vous aviez dit ça, on va viser 2021, ce sera égal à 2020. S'il y a bien une crise et s'il y avait une politique ESS, ce qui a été dit juste avant, en vertu du fait qu'on s'abonne à un club, je pense qu'il y a des associations qui ont un besoin qui n'est pas du tout le même que les autres années. Alors, ce n'est peut-être pas pour rien que le Conseil qui était prévu ce mercredi ou jeudi est reporté mais peut-être que ça aurait été bien de le dire, et là je ne vous fais pas un procès d'intention parce que, à part que je pense que ce n'est pas ni souhaitable, ni raisonnable, ni probable que finalement les budgets soient les mêmes, ou alors il va falloir, contrairement à ce qu'on fait d'habitude, enlever aux uns et donner aux autres. Ce qui n'est jamais arrivé parce qu'en général, dans les Conseils quand on parle des associations on dit qu'on va faire la même chose que l'année d'avant et ça aussi depuis plus de 10 ans.

Encore des points un peu ponctuels sur la Faïencerie, je réinsiste. Cette fois, la valeur qui est donnée c'est 300 000 €, je m'étonne de la valeur de ça. Il est réel que, au-delà du fait qu'il y a un comité de suivi qui ne mérite pas ce nom-là et qui est fait avec tout le mal qu'on en pense déjà sur sa méthode, pas sur son existence mais sur la confidentialité et le fait qu'il arrive dans un calendrier qui n'est pas le bon. Je pense qu'il y aurait à dépenser cette fois plus d'argent sur un projet de cette taille-là que ça, cette année en réflexion, en ouverture, en projet et en présentation des options. Ça me fait penser qu'en vérité, encore une fois, le train est lancé sur le rail que Monsieur le Maire a décidé un jour, à la fin du comité de désignation après le concours du Grand Paris, et qu'en fait on y va tout droit, avec une parodie de concertation.

Sur le budget participatif, une demande, ce n'est pas une remarque c'est une demande, vous dites c'est une petite somme, ça va comme ça, je pense qu'il serait heureux d'au moins le doubler, dans notre programme on avait prévu de l'augmenter plus que ça, ça n'abîmerait pas du tout les budgets, enfin l'équilibre du budget, parce qu'on parle de petites sommes, et ce serait heureux. Et en particulier, il serait utile de donner au conseil des jeunes un budget, de façon à ce que les enfants à qui on accroche une écharpe tricolore comprennent qu'ils ne sont pas juste là pour faire de la figuration mais pour prendre des décisions qui les concernent, et il y a des sujets sur lesquels ils peuvent être extrêmement pertinents.

Enfin sur la dette, là c'est une remarque de présentation plutôt. Le schéma est très joli parce qu'on voit un histogramme avec des colonnes qui ont l'air toutes petites, il y a un grand immeuble à gauche et une petite maison à droite. En vérité, le delta c'est 2 millions, parce que votre axe des X il commence à 26 millions, donc il y a quand même un petit peu une facilité de présentation qui fait croire que, bon voilà c'est très bien, enfin c'est très bien, c'est pas mal en soi qu'elle baisse. Mais en période de crise, vous aurez remarqué que notre Ministre, LE MAIRE, et toutes les économies en ce moment font un peu augmenter la dette parce que la dette n'est pas chère et parce qu'il y a besoin de financer l'économie. Et nous, on se félicite d'aller à contre-sens. Je ne suis pas sûr que ce soit de la bonne gestion de père de famille, en ce moment les repères économiques de tous les décideurs sont en train de changer et nous, on reste sur notre gestion en disant c'est mieux de ne pas être endetté, ce n'est pas sûr que ça soit vrai, et ce sera la fin de ma remarque mais je le reboucle sur le budget de crise.

Et puis dernière remarque, que j'avais faite en commission aussi, et vous m'aviez dit oui pourquoi pas, il y a peut-être moyen, ça je ne doute pas que vous ayez regardé, d'être aidé par le plan de relance, c'est un peu peut-être un des points du début, pour pouvoir utiliser les ressources que l'État met à la disposition d'un certain nombre de services, de secteurs, de politiques, pour les années à venir, pour justement relancer l'économie.

Et puis dernière question, je l'avais aussi dite, ça c'est plus pour lier au plan pluriannuel, excusez-moi ce n'est pas tout à fait dans l'ordre. On aimerait savoir, dans le plan pluriannuel, quel est l'effet, pas mesuré mais plutôt prévu ou prévisible de la densification qu'on observe dans la Ville, c'est-à-dire le remplacement de beaucoup de pavillons par des immeubles avec une densité de population qui est bien plus forte. Ça amène de la population même s'il y a un desserrement, ça amène des besoins de services, ça amène des besoins de beaucoup de choses. Et dans ce budget-là, ce n'est pas intégré comme étant un des éléments de variation du budget. Merci de vos réponses d'avance.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur FERNANDEZ ?

M. FERNANDEZ : Je pense que j'aurais dû passer avant Christophe, ça aurait été plus rapide. Moi j'ai plusieurs questions. Déjà, je veux féliciter de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement puisque, comme le disait ma colistière Laure THIBAUT, ça fait plusieurs années qu'elle demandait ça, et enfin on accède à cette démarche, donc on ne peut que s'en féliciter.

Moi, il y a un point qui m'interpelle, enfin plusieurs points qui m'interpellent, le premier c'est les recettes tarifaires, 3,6 millions de recettes tarifaires en période de pandémie, avec une incertitude totale de ce qu'il va se passer, et depuis le début de l'année, hormis une semaine où rien n'a pas pu ouvrir au niveau des salles de sports, au niveau des théâtres, etc., je me pose vraiment la question des 3,6 millions, que vous annoncez de recettes tarifaires. Et surtout de comment on va faire si on se retrouve à revivre un troisième confinement avec, potentiel, possible, on ne sait jamais, comment on va faire justement pour absorber cette perte de recettes, qui serait assez importante.

Deuxième point, qui concerne la vidéoprotection, le financement de la vidéoprotection, j'avais cru comprendre que dans les mandatures précédentes, les équipements de vidéoprotection avaient été financés en partie par, si je ne m'abuse, le Département ? D'accord, donc je voulais juste savoir quels étaient aujourd'hui les montants d'investissement prévus par rapport à ces caméras, puis savoir à quoi elles servent. Parce qu'aujourd'hui, on y reviendra dans les questions que j'ai posées à Monsieur le Maire qui viendront ensuite, mais il y a quand même une multiplication des cambriolages ces derniers temps. Donc la question est de savoir à quoi elles servent.

Et puis, le dernier point concerne le budget de crise. Oui, en effet, budget de crise, aujourd'hui on est en crise, aujourd'hui les Réginaburgiens et Réginaburgiennes sont en crise. On a des personnes qui sont payées, qui sont au chômage partiel depuis plusieurs mois voire un an. On a des commerces qui sont totalement fermés quasiment depuis le début de la pandémie. Et moi j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on met sur la table pour ces commerces, pour ces entreprises, pour ces Réginaburgiens et Réginaburgiennes, qui aujourd'hui font face à de fortes difficultés et ne sont pas aidés, si ce n'est par la CCI avec des aides épisodiques ou des reports de charges de la part du Gouvernement, mais les charges il faut les payer un jour. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame COEUR-JOLY.

MME COEUR-JOLY : Oui, merci, bonsoir. Merci pour la présentation qui est somme toute, claire, même si je ne suis pas d'accord avec les choix qui sont établis. Au moins, sur la date vous êtes en accord avec Madame LAGARDE, qui semble dire qu'il faut rembourser effectivement, ce qui n'est pas forcément politique.

Sur vos choix politiques, je suis un peu inquiète, je suppose qu'il n'y avait pas de hiérarchisation lorsque vous notiez la petite enfance en dernier, l'enfance, éducation en dernier, et non pas la sécurité, il n'y avait pas de choix hiérarchique. Je suppose, enfin j'espère parce que j'aurais été inquiète de voir la sécurité dès le deuxième choix.

Pour revenir sur l'aspect de crise, effectivement on est toujours en crise, dans une crise sanitaire, qui est une crise sociale, une crise sociale majeure, et la fondation Abbé-Pierre qui a remis son rapport il y a quelques jours parle de bombe à retardement sociale. Ce ne sont pas des gauchistes, donc je pense qu'ils ont tout à fait raison, et je suis tout à fait d'accord avec eux sur ce point. Et un des éléments qui m'interpelle, c'est de voir l'aspect logement peu investi dans vos choix politiques, et j'aurais aimé voir plus d'investissements du côté du CCAS par exemple, pour l'accompagnement des Réginauburgiens les plus dans des situations de précarités. Je pense que ceux qui ont vécu le plus difficilement cette crise sont ceux qui sont dans des logements les plus exigus, qui ont vécu des confinements compliqués. Bien sûr, on aimerait par exemple faire partie, petite aparté, des Commissions d'Attribution de Logement. Je vous dis ça parce que je suis très souvent sollicitée sur du logement et on me fait part de situations extrêmement dramatiques sur Bourg-la-Reine. Donc je profite de ce point budgétaire pour le signaler également. Donc moi, ma préoccupation c'est l'accompagnement des Réginauburgiens en situation de précarité, en situation de mal-logement, en situation de difficultés peut-être de paiement de logement, donc vraiment ce sont ces points-là que j'aimerais qu'ils soient vraiment mis en avant beaucoup plus dans vos budgets. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MAURICE.

MME MAURICE : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voudrais, Monsieur EL GHARIB, m'adresser à vous et je voudrais vous remercier, tout à d'abord d'avoir précisé les orientations du budget. Oui car en effet, c'est la première fois que nous avons des orientations exprimées, ce qui est tout de même important dans un DOB, qui signifie littéralement Débat d'Orientation Budgétaire, je n'ai pas trouvé la traduction en latin sinon je l'aurais donnée, en tout cas le O c'est orientation et donc on doit normalement débattre sur cette orientation. Donc merci beaucoup, grande nouveauté et moment fort de la vie de la Ville. Et en plus, excusez-moi mais c'est l'émotion, vous nous avez annoncé qu'il y aurait un plan pluriannuel d'investissement, et comme c'est une de nos demandes depuis le siècle dernier, merci, on a hâte. Merci Monsieur FERNANDEZ d'avoir incité des nombreuses interventions tenaces, têtues mais pertinentes on en a la preuve aujourd'hui, de Madame Laure THIBAUT.

Par ailleurs, le budget participatif, autre suggestion de vos élus préférés, vos élus de l'opposition, opposition décidément très positive, créative, généreuse même je dirais, même si, sauf erreur, le montant n'a pas été augmenté, bon, mais c'est peut-être la partie budget de crise de ce budget. Nonobstant, je tiens vraiment à vous dire sincèrement merci.

Je n'aurai que 2 questions. Pouvez-vous s'il vous plaît nous confirmer que la mairie accordera tout son soutien aux associations ? J'ai peut-être manqué ce moment mais je pense que c'est important de le dire et que ce soit entendu par les intéressés inquiets. Et dernière question, comme il s'agit en effet d'un projet sérieux et que ce projet a tout mon soutien, avez-vous prévu un budget pour cette ressource, sérieuse ? Et si oui, de quel montant ? Montant qui sera sans aucun doute tout aussi sérieux. Merci Monsieur.

Monsieur le Maire : Monsieur DEL s'il vous plaît.

M. DEL : D'abord, je voulais remercier Monsieur EL GHARIB parce que, si je reviens à un début du débat le budget, je m'interroge un peu sur l'utilité de dépenser quelques milliers d'euros dans une étude sur la plateforme fiscale quand on a un élu qui maîtrise aussi bien les comptes publics et les prévisions budgétaires. Je ne vois pas très bien ce qu'un bureau d'études externe va venir nous apporter quand je vois la maîtrise avec laquelle Monsieur EL GHARIB nous présente les comptes de la mairie et navigue dans la comptabilité publique, c'est très éclairant et c'est bien structuré.

Alors, moi je n'ai pas l'enthousiasme de ma collègue Florence, parce que je n'avais pas vu les autres budgets. Alors, je dois dire que je m'attendais quand même, derrière le terme Débat d'Orientation Budgétaire, à quelque chose qui, je reprends vos termes, ressemble un peu moins à une présentation de budget et un peu plus à une politique budgétaire. Et là effectivement, il faut quand même lire un peu entre les lignes de temps à temps, mais j'entends Florence, qui, elle, en est satisfaite, pour voir

vraiment des orientations budgétaires. Et là je crois que c'est plutôt un problème de présentation de données mais à laquelle effectivement, de ce que je comprends, vous êtes peu habitués. Si on veut vraiment montrer des orientations budgétaires, on ne montre pas des projets en masse, on montre des projets en évolution. Et quelles sont les évolutions de telle ligne ou telle ligne budgétaire ? Alors c'est sûr qu'il y a un effort entre le premier document et ce que vous avez présenté ce soir, c'est vrai que moi quand je voyais arriver que dans le chapitre 11 on n'avait pas détaillé, on avait 8 millions de dépenses de gestion en gros paquet, sans savoir ce qu'il y a dedans, c'était un peu gênant ; et que dans une autre catégorie on avait une autre charge de gestion, dans laquelle on avait un mélange entre les indemnités des élus et les financements de l'école Notre Dame, qui était un mélange budgétaire qui m'a quand même surpris à la lecture. Et là effectivement vous l'avez un peu éclairé. Mais je reste, au-delà encore une fois de ce qu'a dit Florence, un peu sur ma faim sur la réelle orientation budgétaire de ce budget. J'entends ça et là agité un peu comme un gimmick qu'on va atteindre et qu'on vise un haut niveau de service à la population. C'est bien le moindre qu'on puisse espérer mais je ne vois pas à quels endroits ça transparait, ni comment je le vois dans les évolutions. Et, je suis un peu septique. Je suis un peu septique sur la manière de présenter les choses et la manière que vous avez, mais encore une fois je sais que la présentation d'un budget comptable, surtout à cette heure-là, ce n'est pas aisé. On entend des choses mais je pense que pour un autre exercice, parce que je pense que vous en aurez d'autres, montrez-nous plus les choses en évolution qu'en flux. J'abonderai effectivement bien dans le propos de mon ami Christophe et de Madame COEUR-JOLY, je pense que vraiment, à l'heure actuelle, vu les niveaux d'investissement, et pour les collectivités publiques, il faut arrêter de dire que c'est une bonne chose qu'une collectivité publique se désendette, il y a un faible niveau d'endettement. Quand on voit, effectivement, nos 2 voisins qui nous entourent, Antony et Sceaux, qui sont de la même majorité politique que vous et leur niveau d'endettement qui ne leur fait pas honte, je pense qu'une ville, quand elle s'endette, c'est une ville qui s'investit et c'est une ville qui avance. Et là, elle avance peut-être dans un haut niveau de service à sa population et pas au niveau de service à son banquier. Bonsoir et merci.

Monsieur le Maire : Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : Oui merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas être longue parce que beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais réinsister notamment sur des points abordés par Madame COEUR-JOLY et par Christophe BONAZZI sur l'impact de la crise.

On voit que, en plus, il y a eu mis en avant des dépenses de mise aux normes des sanitaires, des accueils, de l'achat de matériels. On voit qu'en moins il y a beaucoup d'activités qui ont été abandonnées, notamment toutes celles d'animations, que ce soit pour les personnes âgées ou les jeunes. Et moi, je voudrais voir figurer en plus toutes les dépenses nécessaires, ça paraît évident aujourd'hui, de renforcement de l'accompagnement social, alors à la fois sans doute l'augmentation du budget du CCAS, des subventions aux associations. On a évoqué également ce qui pourrait être fait du point de vue de la mairie en termes d'accompagnement des jeunes dans la précarité, il y en a quand même beaucoup qui sont en difficulté, l'accompagnement des petits commençants, des petits artisans, l'aide au logement également. Et pour terminer cette liste, ça serait vraiment important dans les prévisions que tout ça soit décliné et avec des données financières, quels sont les moyens humains qui vont être accordés dans ce contexte pour la maison des services publics, pour le point jeunes qui est annoncé, et par exemple aussi pour le Trois Mâts, on va y revenir dans le cadre d'une question écrite, mais pour tout ce qui est accompagnement du contexte social difficile sur cette Ville aussi, même si ce n'est pas forcément dans les mêmes proportions que certaines communes.

Monsieur le Maire : Bien, merci.

M. EL GHARIB : On a fait le tour ou il y a encore des mains levées ?

Monsieur le Maire : Il n'y a plus de mains levées, c'est la partie technique la dernière main levée, et qui nous suit justement pour les questions.

Avant de te donner la parole, et je compléterai certainement ce que tu dis, vous avez évoqué la communauté européenne et le pays qui s'endette énormément, je crois que c'est une bonne chose dans cette période. En attendant, les collectivités locales doivent rester à l'équilibre et n'ont pas la possibilité de présenter des budgets en déséquilibre. Il faut quand même le noter.

Deuxièmement, vous avez salué la baisse de la dette, nous en sommes très satisfait, parce que malgré tout, ça a été dit, les investissements n'ont jamais été aussi importants que ces dernières années, les subventions non plus. Donc ça nous a permis, aujourd'hui, d'avoir une dette tout à fait raisonnable et ce qui nous permettra de rebondir justement s'il y a de gros soucis ou si on a des investissements à faire. Je crois qu'on est très heureux de cette gestion de rigueur et au point où nous en sommes. Donc ça c'est le point général.

Je donne la parole à Monsieur EL GHARIB, il va certainement compléter. S'il y a des questions, des points particuliers, je compléterai si besoin.

M. EL GHARIB : Parfait, il y a beaucoup de questions, donc je vais essayer d'être le plus juste possible pour ne pas sauter certaines, en tout cas dans la mesure où j'ai des réponses, bien évidemment, à ces questions.

Sur la remarque, Christophe, sur la crise, est-ce que c'est un budget de crise ou pas ? Honnêtement, on se félicite quelque part par rapport à une crise et un budget de crise. En fait, on n'est pas en crise nous-mêmes, on est en train de gérer, et donc on est aux commandes quelque part de gérer une crise et d'équilibrer le budget comme il faut, etc. En tout cas, il y a quelques marqueurs qui sont dans ce document, quand on passe de 4 millions de recettes à 2,8 millions de recettes, il faut chercher 1,2 million pour pouvoir rééquilibrer, donc pour moi c'est important d'avoir ces marqueurs en tête. Après, sur le côté comptable de Covid, on aura l'occasion de le voir de façon un peu plus détaillée dans le cadre de la présentation des comptes administratifs et puis bien évidemment, par rapport au budget primitif qui va être un peu plus détaillé que ce qu'on a mis aujourd'hui.

Je voudrais quand même aussi indiquer une chose et qui est un élément important par rapport à la remarque de Monsieur DEL et qui est récurrent. C'est un choix volontaire de vous montrer les chiffres et d'engager le débat d'orientation sur la base des chiffres. Parce qu'on ne veut pas vous raconter l'histoire du budget, on veut vous raconter l'histoire et vous montrer la matérialisation en termes de poche budgétaire pour vous aider justement à vous forger une idée et à pouvoir nous aider dans ces orientations. Donc ça, c'est un élément important sur les associations, ça a été évoqué à plusieurs reprises et je voudrais dire un mot sur les associations. Alors j'ai fait exprès de montrer la dernière slide qui montre l'équilibre entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement et croyez-moi, on le surveille comme le lait sur le feu, parce que justement ça fait partie des équilibres budgétaires extrêmement importants. Ceci pour dire qu'on fonctionne sur cette partie fonctionnement, il n'y a pas un jeu de mots, avec beaucoup de contraintes et on fait un jeu contraint, et c'est pour ça, la décision c'était de maintenir le budget des associations à son niveau. Dans un budget de crise, on sait que les associations sont un élément de stabilisation par rapport à tout ce qu'il se passe au niveau de la Ville et au niveau du caractère social et d'accompagnement social de cette crise, et on est conscients de ça. Donc quelque part dans un budget de crise, on aurait pu imaginer le baisser parce que si on était en crise, nous au contraire on a choisi de le maintenir. Maintenant dans cette enveloppe, bien évidemment, on est conscients que certaines associations vont être un peu plus demandeuses que d'autres et c'est déjà le cas. La matérialisation, effectivement Christophe, c'est qu'on a eu des demandes qui sont arrivées tardivement parce qu'ils ne savaient pas évaluer leur contexte, par rapport à la situation actuelle. D'où le retard qu'on a pris dans le cadre du conseil privé pour les associations.

Le budget participatif a été évoqué à deux reprises. Ce qu'il est important d'indiquer sur le budget participatif c'est qu'il est bien accueilli, on a essayé de répondre à toutes les demandes de l'année dernière, il se trouve que la matérialisation de toutes les demandes n'a pas forcément consommé l'intégralité du budget. Pour autant, on a essayé d'augmenter de 50 % ce budget, donc juste pour

vosre correction on étai à peu près à 100 K€ et là aujourd'hui on est à 150 K€. Donc on l'a augmenté sensiblement, peut-être pas dans les proportions que tout le monde veut mais ce n'est pas par avarice, c'est parce qu'il faut avoir les capacités de les dépenser utilement pour la Ville et c'était ça le choix, de continuer sur la même tendance d'augmentation mais aussi faire les choix de les dépenser justement là où il faut.

Sur le choix d'augmentation de la dette, il se trouve que la majorité actuelle c'est une gérance de père de famille, et on est conscients et on l'assume, c'est notre choix politique, et une dette ça se rembourse et ça se rembourse par nos enfants. Donc, nous ne souhaitons pas cumuler la dette pour nos enfants et c'est un choix ; après les choix seront différents pour certains parmi nous, il se trouve que c'est notre choix et c'est notre choix assumé de maîtriser la dette. Et c'est ce qui fait la différence de politique au final.

Alors sur le plan de relance, Christophe, je suis entièrement d'accord et j'étais d'accord lors de la commission, je ne peux que être d'accord, on va chercher par tous les moyens de le maximiser pour utiliser le plan de relance. Et puis sur le pluriannuel, je suis content que vous soyez content, mais attendons le résultat, on va se féliciter lors des résultats du document et pas avant.

Sur les questions de Monsieur FERNANDEZ. Sur la vidéoprotection, j'avoue, je n'ai pas le montant immédiatement, je prends en note, je ne sais pas si Fred a le montant exact. En tout cas, on aura l'occasion de l'avoir dans le détail lors du budget primitif, mais je n'ai pas le montant exact à vous donner Monsieur FERNANDEZ. Il y avait le budget de crise, j'ai répondu pour partie.

Madame COEUR-JOLY, sur la hiérarchisation, c'est très important, il n'y a aucun ordre de hiérarchisation et puis s'il fallait nous trouver un ordre, il y aurait proximité et solidarité en premier lieu mais, il n'y avait pas vraiment d'ordre dans l'apparition. Mais pour autant, on pense que ce sont des sujets qui s'équilibrent bien et en tout cas ils ont le même niveau d'importance pour nous. Il se trouve qu'il fallait les mettre sur un slide et on les a mis dans cet ordre-là.

Sur la priorité pour le logement, je laisserai la main après à Monsieur le Maire de s'exprimer sur ça, j'avoue que je n'ai pas de réponse précise sur cette partie-là.

Madame MAURICE, merci de votre merci. On essaie d'être le plus clair possible, en tout cas sur le budget participatif j'ai donné les compléments, et puis sur les associations j'ai donné les compléments.

Est-ce que j'ai oublié quelque chose pour Monsieur DEL ? Je pense que j'ai répondu à votre question Monsieur DEL, en tout cas à votre remarque parce que c'était plus une remarque qu'une question. Donc se désendetter, je pense que j'ai répondu à la question, c'est un choix. Après, ça ne veut pas dire qu'on ne ré-augmentera pas la dette, on va faire face à des investissements assez importants. Il n'est pas improbable qu'on sera amenés à monter la dette, donc quelque part on accumule les bonnes années pour investir dans les mauvaises années ou en tout cas on met de côté de l'épargne pour pouvoir investir dans les années où on a besoin de plus d'investissement. Et ces années vont venir parce qu'avec notre projet de Faïencerie, on va devoir le financer par une façon ou une autre. Je pense que j'ai fait le tour. J'espère que je n'ai manqué aucune des questions.

Monsieur le Maire : Merci. Moi je m'associe bien sûr à ces remerciements, au travail qui est fait par Monsieur EL GHARIB et la direction financière.

Quelques questions annexes auxquelles tu n'as peut-être pas complètement répondu. On a parlé de densification, je fais quand même remarquer que nous avons fait une modification du PLU il y a peu de temps, on n'a pas pu la faire avant parce que le PLU précédent a fait l'objet de procédures à ne pas finir et pendant ce temps-là on ne pouvait pas le changer. On a perdu plusieurs années à cause de certains, une association, je pense, que nous soutenions en partie. Aujourd'hui, ce que je peux dire, depuis le nouveau PLU, je touche du bois, on n'a eu aucune demande de permis de construire dans un seul quartier pavillonnaire. Ce qui montre bien qu'effectivement, on est là pour préserver cet

espace et l'espace vert dans ces quartiers-là et que pour l'instant, ces deux dernières années, on n'a pas eu de demandes de permis de ce type-là parce que tout simplement il y a trop de contraintes.

Deuxièmement, pour les logements, oui Madame COEUR-JOLY, je rencontre des familles qui sont dans des situations difficiles, on fait ce qu'on peut pour trouver des logements, parfois des logements d'urgence, on en a encore dans le cadre de ce qu'on appelle la pointe Theuriet que vous connaissez, on récupère petit à petit quelques appartements. Donc on propose, on aura l'occasion d'en reparler mais en attendant, il y a des personnes qui sont en situation provisoire à ce niveau-là. Je rappelle aussi que nous avons, sur la Ville, un très gros effort au niveau des réfugiés, peu de villes de notre importance ont autant de réfugiés, je pense à l'ancienne CPAM et puis aussi au niveau des Jardins du Monde, ce n'est pas du tout sans coût pour la Ville. Aujourd'hui, on a l'équivalent d'une classe et demi d'élèves dans nos écoles, ce qui nous coûte au niveau des écoles, ce qui nous coûte au niveau des repas et autres. Donc il ne faut pas oublier ces aspects-là. Je pense qu'au niveau du haut niveau de service, je crois dans le cadre de la gestion de commune, on l'a montré, on l'a encore montré ce matin. La semaine dernière, j'ai pris la décision, contre l'ARS, enfin pas contre mais sans appui de l'ARS, de faire vacciner tous les enfants de l'école primaire Faiencerie...

M. BONAZZI : Tester, pas vacciner.

Monsieur le Maire : Tester pardon, pas vacciner, je suis désolé, je suis en avance sur ce qu'on souhaite faire. Mais là encore, on fait ce qu'on peut. Merci pour ce retour. Je crois qu'au niveau de la gestion du Covid mais aussi au niveau des équipements, la Maison de la jeunesse et de la culture qui va avoir un équipement du même niveau que le CAEL, je ne connais pas dans la Région. On construit une crèche, on l'a dit, là aussi c'est pour nos familles, sans parler du gymnase dont on a parlé en début de réunion. Donc je ne crois pas qu'on puisse faire beaucoup de reproches à ce niveau-là et je crois que pour l'instant, cette Ville a été très bien gérée, ça vient d'être démontré, et bien sûr, on réagira en fonction de ce qui est souhaité par nos habitants, le besoin de nos habitants, on ira bien plus loin. Et notamment aussi au niveau de la gestion de l'urgence climatique qui est un problème sérieux, et je pense qu'on a toujours su adresser les problèmes sérieux. Je pense que ce qu'on a fait au niveau de la santé l'a montré.

Il s'agit de demander au Conseil de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour cette année 2021.

M. BONAZZI : Excusez-moi, je ne sais pas si ça a un sens d'être contre une prise d'acte, on prend acte mais il ne me semble pas qu'on vote en général à ce stade...

Monsieur le Maire : Je pensais pareil Monsieur BONAZZI mais on m'a dit qu'il faut prendre, accepter qu'il y a eu la présentation et qu'on prend acte de cette présentation.

M. BONAZZI : D'accord, donc l'opposition votera contre, je lèverai la main quand vous le direz.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 28

Contre : 7 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ)

Abstention : 0

MAJORITE

Je suppose l'année prochaine on n'aura plus besoin de faire de présentation de DOB, de toute façon si vous êtes contre la prise d'acte, je pense que ce n'est pas vraiment la peine.

Je passe donc aux points 14 et 15, qui concernent les...

M. BONAZZI : Monsieur le Maire, excusez-moi, je vous interromps quand même parce que votre dernière remarque n'avait pas de sens. On est contre le budget et de façon traditionnelle et avec un

sens, ce sont des choses qui ont été exprimées, ce n'est pas du tout contre le fait qu'on fasse un débat, sinon on n'aurait pas dit à Monsieur EL GHARIB que les choses étaient intéressantes et bien présentées, etc. Soyez, s'il vous plaît, respectueux de ce qu'on dit dans l'intégralité. Ce sur quoi je vous ai proposé de ne pas voter justement parce qu'on a entendu un débat, on constate. S'il faut voter, le sens du vote traditionnel permanent n'est pas contre le débat, il est contre le fond de la politique qui a été exprimée en une phrase courte par Joseph EL GHARIB, une politique de père de famille.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le sens de la question, de la décision qui était à prendre, donc je prends acte de ce que vous dites mais ce n'est pas ce qui est demandé.

Je passe aux points RH. Je vais aller un peu plus vite et je vais résumer les points 14 et 15 en même temps, même si on y revient ensuite au niveau de la décision.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Patrick DONATH

14. Approbation de la modification de la participation de la Ville aux prestations d'action sociale en faveur des agents

Monsieur le Maire présente le rapport

L'action sociale, prise dans son acception large, est devenue depuis quelques années un champ incontournable dans la gestion des ressources humaines des collectivités.

Mise en valeur dans le recrutement, elle contribue à l'attractivité et au bien vivre de la collectivité.

L'action sociale couvre plusieurs domaines :

- il s'agit d'une part, du versement des prestations réglementées d'action sociale,

- Elle couvre d'autre part, l'ensemble des avantages collectifs spécifiques décidés par la ville (bons vêtements, Noël des enfants, restauration...), de l'organisation de moments de convivialité, de ventes de billets, de voyage qui sont pour la plupart délégués par la Ville au GEPSM.

Une délibération de 1976 est le seul support légal pour attribuer les prestations d'action sociale et les bons vêtements. Incohérentes avec l'époque actuelle, ces prestations n'ont pas fait l'objet d'une réactualisation ni d'un questionnement sur leur pertinence plus de 40 ans après.

De plus, entre-temps, le droit statutaire de l'action sociale a été mis en place par la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, qui a complété l'article 9 de la loi n° 83-643 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux et précisé qu'il appartient à chaque collectivité territoriale de définir, par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'action sociale.

Les sommes affectées aux prestations d'action sociale constituent des dépenses obligatoires.

Ces prestations ne constituent pas un élément de rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir des agents.

Il est donc proposé de mettre à jour la délibération afin de :

- mettre fin à l'attribution des bons de blouses obsolètes et inéquitables (versés aux agents de la filière administrative uniquement mais sans considération de la fonction réellement occupée),

- faire bénéficier les agents de nouvelles prestations, notamment concernant le handicap,

- permettre de faire bénéficier à l'ensemble des agents permanents du CNAS à compter du 1er janvier 2022, ce point faisant l'objet d'une délibération distincte.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires des prestations d'action sociale sont les agents titulaires, contractuels sur poste permanent en poste depuis 6 mois au moins à la date du dépôt de la demande de remboursement, les assistantes maternelles et les collaborateurs de cabinet. Les agents vacataires sont exclus du dispositif.

Cette participation tient compte, sauf exception :

- de la situation familiale du bénéficiaire, le cas échéant ;
- d'un nombre de jours maximum remboursable.

Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée.

Les justificatifs de la dépense réellement engagée (facture acquittée) devront être produits par l'agent.

Leur versement n'est pas cumulable avec les prestations familiales légales de la CAF, sauf pour l'allocation d'enfant handicapé. Elles ne peuvent se cumuler avec les autres prestations identiques versées par le CNAS. Le cumul des différentes prestations ne peut être supérieur au coût réel engagé par l'agent.

Les dossiers doivent être déposés à la DRH dans les 3 mois à compter de la fin de l'objet du remboursement.

Cas spécifique des ménages d'agents territoriaux :

Lorsque l'octroi d'une prestation au titre de leurs enfants est subordonné à un plafonnement indiciaire ou un quotient, l'ouverture du droit est appréciée par référence à l'indice ou quotient le plus élevé détenu par l'un des conjoints. Si l'un des deux agents dépasse le plafond exigé, la prestation ne peut être allouée.

Lorsque les deux agents n'excèdent pas le plafond indiciaire requis, le bénéficiaire est celui désigné d'un commun accord ou, à défaut, celui qui perçoit les prestations familiales légales. Le cumul des prestations versées pour les deux membres ne peut excéder le coût de réel engagé.

En cas de divorce, de séparation de droit ou de fait ou de cessation de la vie maritale, c'est le conjoint qui a la charge effective et permanente de l'enfant qui peut demander à percevoir les prestations d'action sociale. Dans l'hypothèse de la garde conjointe d'un enfant par les deux agents, les prestations sont allouées selon le jugement du divorce ou le parent désigné d'un commun accord.

Ménages dont le conjoint ou concubin n'est pas un agent territorial :

Lorsque le conjoint ou le concubin de l'agent territorial est un agent public relevant d'une autre fonction publique, entreprise publique ou un salarié de droit privé et bénéficiaire, à ce titre, d'une prestation de même nature versée, soit par les caisses d'allocations familiales, soit par un comité d'œuvres sociales, la prestation d'aide sociale ne peut être attribuée que dans les limites des règles de cumul fixées ci-dessous entre les prestations.

Le montant du complément de prestation versée ne peut être supérieur à la différence entre l'avantage accordé par la caisse ou le comité d'aide sociale et celui prévu par le service social local. Il est à noter que le concubinage est une union de fait caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité entre deux personnes. Pour pouvoir prétendre au bénéfice des prestations relatives aux enfants au titre de l'enfant de son concubin, l'agent doit justifier qu'il en a la charge effective et permanente au sens du Code de la sécurité sociale.

Taux applicables au 1^{er} janvier 2021

NATURE	TAUX	PLAFOND INDICIAIRE	Nbre de jours maximum
Allocation aux parents séjournant en maison de repos ou convalescence	23€88	Néant	35 jours
SEJOURS ENFANTS			
Colonies de vacances			
• Enfants de moins de 13 ans	7,67€	Néant	45 jours
• Enfants de ans à 18 ans	1311,60€	Néant	45 jours
En centres de loisirs sans hébergement			
• Journée complète	5,53€	Néant	Pas de limitation de durée
En location de vacances, gîtes (établissements sans but lucratif à caractère social qui ont pour principale vocation l'accueil des familles et sont agréées par la DDASS)			
• Pensions complète	8,07€	Néant	45 jours
• Autre formule	7,67€	Néant	45 jours
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif			
• Forfait pour jours ou plus	2179,46€	Néant	Sans objet
• Séjour pour une durée inférieure, par jour	3,78€	Néant	Sans objet
Séjours linguistiques			
• Enfants de moins de 13 ans	7,67€	Néant	21 jours
• Enfants de ans à 18 ans	1311,61€	Néant	21 jours
Enfants handicapés			
Allocation mensuelle pour le parent d'enfants handicapés de moins de	167,06€	Sans objet	Au dépôt du dossier en DRH

20 ans

jusqu'au terme du mois
précédant les 20 ans de
l'enfant

Cas particuliers

1. Les prestations d'action sociale sont servies aux fonctionnaires ou agents contractuels employés à temps partiel égal ou supérieur à 50 % d'un temps complet sans aucune réduction de leur montant.
2. Les agents en congé de maladie conservent leur droit aux prestations d'action sociale.
3. Les agents en détachement auprès de la collectivité en bénéficient.

De plus, la Ville adhèrera également au CNAS à compter du 1er janvier 2022. Les bénéficiaires de la convention CNAS seront identiques à ceux des bénéficiaires des prestations d'actions sociales de la ville. Il s'agit notamment de faire bénéficier de tarifs préférentiels en matière de billetterie et loisirs sur l'ensemble du territoire national, de prix très avantageux pour les vacances, d'aides sociales diverses (logement, décès, handicap,...), de chèques cadeaux pour Noël, le sport et autres activités.

Le comité technique a été saisi pour un avis lors de sa séance du 2 février 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications ainsi décrites à la participation de la Ville aux prestations d'action sociale en faveur des agents et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Je n'en vois pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Ensuite, il s'agit d'approuver la convention avec le Comité National de l'Action Sociale (CNAS).

15. Approbation de la convention avec le Comité National de l'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire présente le rapport

Ce rapport concerne le conventionnement de la ville avec le CNAS (comité national d'action sociale) dans le cadre de l'action sociale de la Ville en faveur du personnel.

L'article 25 de la loi du 2001-2 du 3/01/2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique territoriale ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale précise que les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exécutif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget, le conventionnement avec le CNAS répond à l'ensemble des critères de qualité d'une action sociale large et pertinente. Le montant de ce conventionnement est calculé en multipliant le montant de la cotisation par agent bénéficiaire actif (212€ au titre de l'année 2021) par le nombre de bénéficiaires déterminés par la collectivité

(ensemble des agents sur un poste permanent, ayant plus de 6 mois d'ancienneté et dont le temps de travail est égal ou supérieur à 50 %, agents vacataires exclus). Ce montant est revalorisé chaque année par le CNAS.

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations. Il s'agit notamment de faire bénéficier de tarifs préférentiels en matière de billetterie et loisirs sur l'ensemble du territoire national, de prix très avantageux pour les vacances, d'aides sociales diverses (logement, décès, handicap,...), de chèques cadeaux pour Noël, le sport et autres activités.

Le CNAS viendra en complément du maintien de l'activité du GPESM qui se recentrera vers des actions collectives, participatives de convivialité, porteuses de lien social et nécessaires à la cohésion des équipes de la ville de Bourg-la-Reine.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion d'une convention avec le CNAS à compter du 1er janvier 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent y compris tout éventuel avenant, sous réserve que les crédits correspondants soient inscrits au budget.

De plus, un membre de l'organe délibérant doit être désigné, en qualité de délégué élu, pour représenter la commune au sein du CNAS.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, un membre pour représenter la Ville auprès du CNAS.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Je n'en vois pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Le CNAS, également, demande qu'un élu soit désigné pour représenter la Ville au sein de l'organisme. J'ai reçu la candidature de Madame LANGLAIS. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Vous me le direz mais je propose de procéder au scrutin public, parce qu'on n'est pas en mesure de faire un scrutin à bulletin secret, aujourd'hui, avec la procédure qu'on propose. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Monsieur FERNANDEZ ?

M. FERNANDEZ : Oui, est-ce que je peux prendre la parole Monsieur le Maire juste avant ?

Monsieur le Maire : Oui, allez-y.

M. FERNANDEZ : Je déplore une nouvelle fois qu'on fasse cette réunion en visio et qu'on ne puisse pas avoir de scrutin à bulletin secret, tout simplement. On connaît déjà ce qu'il va se passer, c'est simplement que je trouve ça très très dommage.

Monsieur le Maire : Ça n'empêche pas d'avoir un vote. On peut avoir plusieurs candidatures.

M. FERNANDEZ : Bien sûr, en théorie.

Monsieur le Maire : Non, les candidatures c'est en pratique. Est-ce que quelqu'un quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Je n'ai pas posé la question.

M. BONAZZI : Je parle deux secondes. Pour des raisons pratiques, je fais la même remarque que Monsieur FERNANDEZ. Concrètement il 23h16, on sait ce qui sort d'un vote, qu'il soit secret ou pas secret, mais ce ne sont effectivement pas de bonnes conditions. Alors, les raisons on les connaît mais ce n'est pas sûr qu'on ait été obligé de tirer ces conclusions de ces raisons, c'est-à-dire de ne pas se réunir dans une grande salle que nous avons. Maintenant, aller présenter quelqu'un pour faire un vote et finalement on n'a pas de candidat pour gagner du temps mais ce n'est pas par joie.

Monsieur le Maire : Mais écoutez Monsieur BONAZZI, je vous ai dit qu'on avait besoin de faire ce test en grandeur réelle également.

M. BONAZZI : Il serait intéressant, excusez-moi, à la fin du test, si c'est bien un test, de nous demander notre avis sur ce qu'il en est sorti, pas juste dire on l'a fait et on s'est vus.

Monsieur le Maire : D'accord, je veux bien vous demander votre avis, il y a un avis technique, il y a un avis sur le fond, bien évidemment.

M. BONAZZI : Merci.

Monsieur le Maire : Est-ce que quelqu'un s'oppose à la candidature de Madame LANGLAIS ? Personne. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Personne. Madame LANGLAIS est désignée et élue à l'unanimité.

M. FERNANDEZ : Monsieur le Maire excusez-moi, m'étant présenté, je n'ai pas...

Monsieur le Maire : Vous vous étiez présenté, excusez-moi. D'accord, si vous vous êtes présenté, désolé. Donc il y a 2 candidatures, je n'avais pas tout compris, excusez-moi. Donc Monsieur FERNANDEZ et Madame LANGLAIS.

Résultat du vote :

Résultat du vote sur le scrutin public : Votants : 35 UNANIMITE

Votants : 35

Madame LANGLAIS : 28 voix

Monsieur FERNANDEZ : 7 voix (M. FERNANDEZ, M. BONAZZI, Mme MAURICE, Mme COEUR-JOLY, M. HAUSEUX, Mme BROUTIN, M. DEL)

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS est élue à la majorité.

Le point 16 concerne le Compte Personnel de Formation

16. Approbation de la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation

Monsieur le Maire présente le rapport

1. Rappel du cadre légal

En application de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 et du décret n° 2017-928 du 6 mai 2017, les collectivités territoriales sont invitées à adopter des dispositions pour organiser l'utilisation du compte personnel de formation en leur sein.

Le compte personnel de formation (CPF), composante du compte personnel d'activité (CPA) au même titre que le compte d'engagement citoyen (CEC), a pour objectif de favoriser les transitions professionnelles et les reconversions et de concourir au développement des compétences des agents, notamment pour les personnes les moins qualifiées.

Les bénéficiaires sont :

- les agents de droit public : fonctionnaires et agents contractuels de droit public, qu'ils soient sur poste permanent ou non, à temps complet ou non et quelle que soit la durée de leur contrat,*
- les personnes relevant du secteur privé (apprentis, emplois aidés),*

➤ les demandeurs d'emploi indemnisés par la Ville (fonctionnaires privés d'emploi).

Le CPF est alimenté à raison de :

Cas général :

24 heures maximum par an jusqu'à un total de 120 heures, soit un cumul sur 5 ans au plus, puis 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures, soit un cumul supplémentaire de 2,5 ans au plus.

Alimentation majorée :

- 48 heures maximum par an dans la limite d'un plafond total de 400 heures,
- pour les agents de catégorie C et qui ne possèdent pas un diplôme ou titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles (CAP, BEP)

Est éligible au CPF, à compter du 1er janvier 2017, toute action ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle,
- la préparation aux concours et examens professionnels,
- la VAE (validation des acquis de l'expérience),
- l'acquisition du socle de connaissances et de compétences professionnelles (français, mathématiques et communication numérique),
- la prévention des situations d'inaptitude physique à l'exercice des missions,
- le bilan de compétence ou le bilan professionnel, les « ateliers de la mobilité » et autres stages d'orientation professionnelle proposés par le CNFPT,
- le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle, par exemple pour avoir de nouvelles responsabilités, pour changer de cadre d'emplois, pour une mobilité professionnelle ou pour une reconversion y compris dans le secteur privé.

Le CEC permet la reconnaissance de l'engagement citoyen d'un agent, en lui faisant acquérir des heures de formation qui seront inscrites sur le compte personnel de formation. Il ne peut être acquis plus de 20 heures au titre du CEC sur une même année civile et au titre d'une même catégorie d'activités bénévoles ou volontaires. Ces heures sont inscrites dans la limite d'un plafond de 60 heures.

Les activités suivantes peuvent permettre d'acquérir des heures au titre du CEC, sous réserve d'atteindre un seuil minimal de mois ou de jours de participation effective, variable selon l'activité :

- le service civique
- la réserve militaire opérationnelle
- la réserve civique
- la réserve sanitaire
- l'activité de maître d'apprentissage
- les activités de bénévolat associatif
- le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

Les heures acquises au titre du CEC ne peuvent être mobilisées qu'après avoir utilisé toutes les heures inscrites sur le CPF.

2. Sujets de délibération

Au delà du cadre légal, il appartient à la collectivité de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF et notamment les plafonds de prise en charge des frais de formation.

Un groupe de travail a été organisé dans cette perspective. Dix participants de catégories et grades différents, au sein de la collectivité, ont été invités à faire des propositions sur ces modalités. Trois réunions ont abouti à plusieurs propositions.

Voici les propositions :

a) Montant global de l'enveloppe dédiée par an

Il est proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire et donc de prévoir un budget spécial CPF. Il s'agit en effet de formations qui n'entrent pas forcément dans le même cadre que les formations obligatoirement imputables à la collectivité (maintien dans l'emploi, reclassement,...) - il s'agit d'une nouvelle façon de se former.

Il a été proposé lors du groupe de travail de prévoir un budget de 0,06 % de la masse salariale pour atteindre un montant entre 5 000 et 10 000 euros par an ou un budget équivalent à 35 % de l'enveloppe du plan de formation attribué chaque année sans être inférieur à 10 000 euros par an

Il a finalement été retenu de prévoir un budget de 0,06 % de la masse salariale pour un montant maximum de 10 000€.

Le budget devrait être « reportable » chaque année si ce dernier n'est pas utilisé.

b) Nombre de formation CPF par an à financer

Il est proposé de ne pas poser de limite de nombre de dossiers formation à financer par an. En effet, il peut y avoir plusieurs dossiers peu onéreux comme très peu de dossiers avec une demande de financement importante.

Le souhait est de minimiser au maximum le reste à charge des dossiers acceptés. Il est proposé de prévoir un cadre indiquant une limite de 30 % de l'enveloppe globale par dossier.

Le nombre de dossier à financer dépendra des critères de sélection du dossier.

c) Les critères de sélection des dossiers

Il est proposé les 10 critères suivants :

- ① *La qualité du projet professionnel*
- ① *Le droit à CPF de l'agent (vérifier le nombre d'heures acquises)*
- ① *La catégorie de l'agent A, B, C*
- ① *Le niveau de diplôme/la quantité de diplômes déjà acquis*
- ① *Le handicap/l'usure professionnelle*
- ① *L'intérêt de la collectivité*
- ① *La priorité donnée sur des anciens dossiers refusés dont le projet professionnel avait été validé*
- ① *L'ancienneté dans la collectivité/ dans la fonction publique*
- ① *La manière de servir*
- ① *Ne pas avoir déjà bénéficié du CPF dans les 5 dernières années, hors bilan de compétences.*

Ces critères seraient notés par points. Le mode d'attribution des points (nombre, majoration d'un critère plus important...) sera déterminé lors d'une réunion ad-hoc de la commission.

d) La prise en charge du salaire et des frais annexes

Il est proposé de ne pas prendre en charge les frais de repas et de transport. Au sujet du salaire, il faudrait distinguer deux cas :

- ⌚ *Formation hors temps de travail : aucune prise en charge*
- ⌚ *Formation sur le temps de travail : maintien du salaire.*

e) La définition des formations prioritairement prises en charge dans le cadre du CPF

- ⌚ *Formations entrant dans le cadre légal : diplômantes, certifiantes,...*
- ⌚ *Actions de formation, un accompagnement ou bénéficiaire d'un bilan de compétences destinés à prévenir une inaptitude physique ou usure professionnelle*
- ⌚ *Accompagnement à la VAE*
- ⌚ *Les préparations aux concours ou examens professionnels hors CNFPT*
- ⌚ *Les formations visant à acquérir le socle de connaissances et de compétences professionnelles*

f) La mise en place d'une commission CPF

Il est proposé de réunir une commission par an, en octobre de chaque année. L'idée serait que le service RH effectue une communication sur le CPF courant mai/juin de l'année. Les dossiers de demande de CPF devraient alors être déposés courant septembre. Une réunion préparatoire de la commission serait faite en septembre afin de présélectionner les dossiers à recevoir.

Les agents viendraient échanger sur leur projet professionnel auprès de la commission durant 5-10 min. Seuls les dossiers pré-sélectionnés par la commission seraient vus.

La commission en octobre permettrait d'assurer les départs en formation dès janvier de l'année n+1 : la commission délibérerait sur les dossiers n+1.

La commission sous forme paritaire, serait composée par des représentants de toutes les catégories :

- ⌚ *1 manager (cat B)*
- ⌚ *3 agents (catégories C)*
- ⌚ *Le DGS (cat A)*
- ⌚ *La DRH (cat A)*
- ⌚ *1 représentant du CT.*

Cette commission serait créée lors de la première réunion du CT pour un mandat de commission équivalente au mandat des représentants du personnel. Un appel à candidatures serait lancé auprès des agents. Un tirage au sort déterminerait les 3 agents catégorie C ainsi que le manager catégorie B. Cette commission serait élue pour 4 ans (temps du mandat CT).

g) Le dépôt d'une demande de CPF : qui, quoi, comment ?

La demande de CPF serait déposée directement auprès de la responsable formation aux RH – La responsable formation serait en appui des agents qui candidatent.

L'échéance de dépôt des dossiers devrait être fixée en septembre de l'année pour assurer la commission d'octobre.

Le dossier de demande de CPF se composerait : d'un formulaire à compléter, une copie du décompte CPF, un CV, une lettre de motivation contenant les informations essentielles du projet (dates, le tarif, le nom de la formation, la durée, le devis, le programme de la formation et le calendrier).

h) L'évolution du dispositif

Il est proposé de prévoir la révision de la délibération en fonction des retours sur les premières années de mise en place du CPF dans la collectivité.

Le comité technique a été saisi pour un avis lors de sa séance du 2 février 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les modalités spécifiques de mise en œuvre du compte personnel de formation décrites précédemment.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur DEL s'il vous plaît.

M. DEL : Je n'ai pas tout à fait bien suivi les différences et la complémentarité qu'il y a entre cette commission et, je ne sais plus si c'est à peu près toujours pareil dans les services publics, la CAP de la mairie ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de CAP à la mairie.

M. DEL : Il y a plus de CAP ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de CAP à la mairie.

M. DEL : Ok, c'était juste une interrogation. Donc il y a besoin de créer une commission...

Monsieur le Maire : Ça viendra en son temps, oui.

M. DEL : Sensiblement paritaire, d'accord.

Monsieur le Maire : Ça viendra, ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. DEL : Ok, merci.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne la mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville.

17. Approbation de la mise à jour du tableau des emplois permanents de la Ville

Monsieur le Maire présente le rapport

Ce rapport concerne la mise à jour des emplois, à partir du tableau primitif des emplois permanents.

Afin d'ajuster le tableau des effectifs de la Ville aux postes effectivement pourvus, il est nécessaire de procéder à la création ou la suppression d'un certain nombre de postes budgétaires.

Ces suppressions ou créations correspondent aux mouvements du personnel au sein de la collectivité : départs remplacés par des grades différents et avancements de grade au titre de l'année 2020.

Les suppressions de poste doivent être présentée au comité technique qui a été saisi pour un avis lors de sa séance du 2 février 2021. Il est donc proposé la suppression des grades suivants :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	MOTIF DE LA SUPPRESSION	Nombre de poste
Adjoint technique	TC	Avancement de grade	2
Adjoint technique principal de 2E CL	TC	Avancement de grade	2
Agent de maîtrise	TC	Avancement de grade	2
	TC		2

Adjoint administratif		Avancement de grade	
Adjoint administratif principal de 2E CL	TC	Avancement de grade	2
Adjoint administratif principal de 1E CL	TC	Départ à la retraite	1
Rédacteur principal de 1E CL	TC	Promotion interne	1
Attaché principal	TC	Départ à la retraite	1
Gardien Brigadier	TC	Avancement de grade	1
Adjoint d'animation principal de 2E CL	TC	Avancement de grade	1
Adjoint du patrimoine	TC	Avancement de grade	1
Adjoint du patrimoine principal de 1E CL	TC	Avancement de grade	1
Puéricultrice de CL normale	TC	Avancement de grade	1
Éducatrice de jeunes enfants de 1E CL	TC	Avancement de grade	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	TC	Avancement de grade	2
Éducateur sportif principal de 2E CL	TC	Départ	1

Concomitamment, un certain nombre de grades doivent être créés du fait du recrutement d'agents sur des postes laissés vacants mais qui n'ont pas grade adéquat :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	MOTIF DE LA CREATION	Nombre de poste
Éducatrice de jeunes enfants de seconde classe	TC	Recrutement sur poste vacant crèches ex départementales	1
Puéricultrice de CL supérieure	TC	Avancement de grade	1
Rédacteur	TC	Nomination suite réussite à concours	1
Adjoint technique	TNC (17h30)	Modification d'organisation du service SHYRE	4

L'organe délibérant autorise dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels dans le

cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les contractuels seraient recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1 et 3-2 de la loi, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article 3-3 de la loi pour les emplois de catégorie A ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés. L'organe délibérant autorise par principe le recrutement de contractuels sur emplois temporaires et notamment qu'il soit fait appel à des contractuels de droit privé dans le cadre des emplois aidés ou de l'apprentissage, ou encore à des fonctionnaires, dans le cadre des activités accessoires en cumul d'emplois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- la mise à jour du tableau des effectifs
- les modalités de recrutement sur les emplois vacants

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne la mise en œuvre du forfait mobilités durables à l'attention du personnel de la Ville.

18. Approbation de la mise en œuvre du forfait mobilités durables à l'attention du personnel de la Ville

Monsieur le Maire présente le rapport

Le « forfait mobilités durables », qui avait été ouvert en mai 2020 pour la fonction publique d'Etat, vient d'être transposé à la fonction publique territoriale avec effet rétroactif par décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale.

Il est renvoyé à l'arrêté pris pour la fonction publique d'État afin de fixer le nombre de jours minimum de déplacement dans l'année et le montant du forfait (arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État).

Pourront bénéficier de ce forfait mobilités durables les agents des collectivités qui auront instauré ce forfait par délibération, à l'exception des agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, ou d'un véhicule de fonction, ou d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail, ainsi que les agents transportés gratuitement par leur employeur.

Pour en bénéficier, l'agent devra avoir utilisé pendant au moins 100 jours sur l'année civile l'un des deux moyens de transport suivants pour ses déplacements entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- un cycle ou un cycle à pédalage assisté personnel
- un co-voiturage en tant que passager ou conducteur

Le nombre minimal de 100 jours est à ramener au prorata du temps de travail et à proratiser en cas d'arrivée ou de départ de l'agent en cours d'année.

Pour bénéficier de ce versement, l'agent doit déposer avant le 31 décembre une déclaration sur l'honneur auprès de son employeur, qui certifie l'utilisation de l'un ou des moyens de transport ci-dessus. L'employeur peut effectuer un contrôle pour vérifier la réalité de cette utilisation.

Le forfait annuel, d'un montant maximum de 200€, est ensuite versé sur l'année N+1 dans les conditions prévues par la délibération, au premier trimestre de l'année, au prorata temporis du temps de présence de l'agent sur l'année.

Il convient de souligner que le versement de ce forfait n'est pas cumulable avec le remboursement mensuel des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos prévus par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. La prise en charge est fixée à 50 % de l'abonnement à un service de location de vélo.

Ainsi, par exemple, un agent qui combinerait un déplacement en train et avec son vélo personnel devra opter pour le remboursement partiel de l'abonnement de train ou pour le forfait mobilités durables.

C'est donc l'agent qui choisit le versement du forfait qui lui convient : soit mobilités durables, soit la moitié des frais de transports, soit la moitié d'un abonnement à un service public de location de vélo.

Le comité technique a été saisi pour un avis lors de sa séance du 2 février 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge du forfait mobilité durable pour le personnel de la ville selon les modalités précisées dans ce rapport.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de questions. Je vous proposer d'approuver la prise en charge de ce forfait mobilités durable pour le personnel, selon les modalités décrites.

M. BONAZZI : Monsieur le Maire, un peu tardivement j'ai levé la main, mais c'est très rapide.

Monsieur le Maire : Allez-y.

M. BONAZZI : La question est juste, quel est, pour les agents de la Ville, le lieu de garage des vélos pour ceux qui viennent travailler à vélo ? Qu'est-ce qu'on a fait là-dessus ? Puisque la demande augmente, il faut penser à construire ou organiser quelque chose. C'est juste ça.

Monsieur le Maire : Oui, au niveau du centre-ville il y a aujourd'hui des garages, il y aussi le garage sous la mairie avec un certain nombre de vélos. Au niveau du CTM, il n'y a pas de souci, mais s'il faut augmenter le nombre de places on y veillera. Je vous rappelle par ailleurs que sur la Ville, c'est l'occasion d'en parler, on a énormément augmenté le nombre de places de vélos ces derniers mois.

M. FERNANDEZ : Excusez-moi Monsieur le Maire, je suis un peu lent à 23h26, j'ai un peu de mal. Je voulais juste savoir si vous aviez une idée du nombre d'agents aujourd'hui qui utilisaient le vélo, ou le covoiturage, puisque dans le descriptif on parle également de covoiturage. Excusez-moi pour ma main levée tardive.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas répondre à cette question. Si on a des éléments, on vous les donnera mais aujourd'hui je ne sais pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne vœu qui concerne la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh.

VŒU

19. Vœu portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh

Monsieur le Maire : C'est le dernier point à l'ordre du jour, qui concerne la proposition de la majorité municipale de voter un vœu relatif à la reconnaissance de l'Artsakh, appelé Haut-Karabagh. Un vœu identique a été approuvé à l'Assemblée Nationale, au Sénat, au Conseil Départemental, et le président du Conseil Départemental a invité les communes qui le souhaitent à voter un vœu identique. Donc je propose ce vœu, je vais le lire, il est un peu long. Mais vous l'avez, et puis je proposerai d'approuver ou non ce vœu. Je rappelle quand même, je crois que ça a le mérite d'être dit, il y a des gens qui lèvent le doigt, ce n'est peut-être pas le moment, on verra ça à la fin.

Monsieur le Maire présente le rapport

Vœu présenté par la majorité municipale, relatif à la reconnaissance de l'Artsakh encore appelé Haut-Karabagh.

Le 12 juillet dernier, l'armée azerbaïdjanaise a attaqué l'Arménie lors de violents combats à l'arme lourde. Ces opérations militaires, survenues dans la région du Tavoush, ont visé le territoire de la République d'Arménie dont les frontières sont pourtant reconnues par la Communauté internationale.

Le 16 juillet, le porte-parole du Ministère de la défense azerbaïdjanais, Vagif Dargyakhly, a menacé de « la possibilité de frapper la centrale nucléaire de Medzamor, déclenchant alors une catastrophe pour l'Arménie ».

Le 27 septembre, l'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les Arméniens du Haut-Karabagh où des villes, notamment Stepanakert, et des populations civiles ont été prises pour cible.

Le déclenchement de cette guerre est intervenu avec le soutien de la Turquie, qui refuse par ailleurs encore aujourd'hui la responsabilité des représentants turcs ottomans dans le génocide des Arméniens perpétré en 1915 et 1916. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, des milices à la solde de la Turquie ont été acheminés depuis la Syrie vers l'Azerbaïdjan pour participer aux combats et semer la mort dans le Haut-Karabagh.

Dans le conflit qui opposent, depuis plusieurs décennies, la région du Haut-Karabagh ainsi que la République d'Arménie à l'Azerbaïdjan, la France s'est efforcée de trouver une solution pacifique dans le cadre du groupe de Minsk qu'elle co-préside avec les Etats-Unis et la Russie, sous l'égide de l'Organisation de sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les solutions en faveur de la paix ont été jusqu'à ce jour recherchées par la France en se fondant sur le principe de la neutralité.

Considérant que cette neutralité ne peut pas être maintenue face à l'Azerbaïdjan qui est à l'initiative de la guerre et qui vise des populations civiles arméniennes vivant dans le Haut-Karabagh ;

Considérant que les positions bellicistes de la Turquie en soutien à l'Azerbaïdjan et le transport des milices syriennes sont inacceptables et portent le risque d'une déstabilisation régionale plus large ;

Considérant que de nombreux habitants notamment de la ville de Stepanakert ont été déplacés du fait de la violence des combats et qu'il y a une urgence humanitaire à cesser les combats ;

Considérant que le cessez-le-feu du 26 octobre 2020 instauré à l'initiative de la diplomatie russe et signé par les chefs des diplomates arménienne et azerbaïdjanaise n'a pas été respecté ;

Considérant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe de droit international ;

Considérant que le 2 septembre 1991, la République d'Artsakh a été proclamé, conformément à la législation en vigueur à l'époque, soit la loi du 3 avril 1990 « relative à la résolution des questions liées à la sécession d'une république soviétique de l'URSS » ;

Considérant que le 10 décembre 1991, un référendum républicain a eu lieu dans le Haut-Karabagh en présence des observateurs internationaux, avec une participation de 82,2 % et que 99,89 % des votants se sont prononcés pour l'indépendance de la République d'Artsakh ;

Considérant que seule la reconnaissance internationale de la république d'Artsakh garantira la paix dans la région ;

Considérant l'urgence, en raison des milliers de morts, de blessés et de réfugiés, en raison des destructions visant les populations civiles, en raison de l'utilisation d'armes non conventionnelles ;

Considérant l'adoption par le Sénat de la résolution demandant la reconnaissance de l'Artsakh par la France, le 25 novembre dernier,

Considérant l'adoption par l'Assemblée nationale de la résolution demandant la reconnaissance de l'Artsakh par la France, le 3 décembre dernier,

Les Conseillers municipaux de la ville de Bourg-la-Reine expriment le vœu, adressé à Monsieur le Président de la République française et au Gouvernement, que la diplomatie française réexamine sa stratégie et exprime la position ci-après :

- La France reconnaît la République d'Artsakh. Elle apporte son appui diplomatique aux autorités de l'Arménie et de l'Artsakh, elle s'engage à conduire l'Europe et la communauté internationale vers la reconnaissance de la République d'Artsakh.

Monsieur le Maire : Il est proposé de soumettre ce vote au Conseil, je crois que certains ne souhaitent pas, pour des raisons diverses, prendre part au vote. Je ne sais pas s'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur LACOIN oui.

M. LACOIN : Alors moi, je voudrais faire part de ma position à mes collègues du Conseil Municipal. J'ai été très étonné, en tant que conseiller municipal de Bourg-la-Reine, d'être sollicité pour faire reconnaître une république à 4 000 kilomètres de chez nous. Et je me suis demandé qui nous faisait demander cela et pourquoi ? Si c'est par conviction démocratique, pourquoi uniquement le Haut-Karabagh et pas l'état palestinien, ou un état kurde ? Parce que les uns sont chrétiens, les autres musulmans ? Et pourquoi ne pas nous prononcer aussi sur les Tibétains, les Ouïghours, les Rohingyas, pourquoi ne pas demander la libération des dirigeants catalans, pourtant, démocratiquement élus, récemment emprisonnés en Espagne pour leur revendication d'indépendance eux aussi. Pourquoi ne pas soutenir la demande de référendum en Écosse ? Et pourquoi pas aussi la réunification de l'Irlande ?

Pour ma part, je tiens à vous affirmer que je soutiens le droit de tous ces peuples à disposer d'eux-mêmes. D'ailleurs, qui parmi nous peut s'exprimer contre un soutien au peuple du Haut-Karabagh ? Qui peut même s'abstenir devant les malheurs de nos amis Arméniens ? Force est de constater que cette question est une question rhétorique et piègeuse. Elle me fait penser à celle-ci, la France peut-elle accueillir toute la misère du monde ? Tout le monde répond non, mais pas avec les mêmes intentions. La question du Haut-Karabagh est révélatrice de la démagogie, de ceux qui l'ont introduite à l'Assemblée Nationale et au Sénat, forçant les autres partis politiques à s'aligner sur un oui qui est incontournable. Et maintenant, certains veulent descendre cette manipulation au même niveau de nos collectivités locales. Je suis un démocrate, pas un démagogue. Je ne m'associerai pas à cette démarche, communautariste, clientéliste, électoraliste, qui desserre la démocratie et qui continue à faire le lit de l'extrême droite, en ressuscitant des guerres de religions, alors qu'il faut au contraire apaiser et notre société et notre planète. Je demande donc à ne pas participer à ce vœu plébiscitaire, qui me paraît de surcroît infondé dans le cadre d'un Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Madame COEUR-JOLY.

MME COEUR-JOLY : Merci. Je rassure Monsieur LACOIN, je suis tout aussi émue, voire révoltée par l'emprisonnement des amis catalans. Je suis tout aussi émue, révoltée de ce qui arrive en Palestine et pour d'autres peuples. Il s'agissait ici d'un vœu qui a été transpartisan. J'ai été émue de voir les populations civiles endeuillées, comme j'étais choquée de voir l'expansionnisme des nationalismes néo-ottomans de la Turquie car il ne s'agit pas de guerres de religions, loin de là. Il s'agit de la Turquie qui souhaite étendre son pouvoir bien au-delà de son territoire. Et si on peut se souvenir du génocide arménien en 1915, je pense que certains souhaiteraient perpétuer ce génocide, le continuer. D'ailleurs, de nombreux Arméniens sont venus dans les communes du 92, qui ont largement accueilli les Arméniens et il existe toujours des communautés arméniennes. Bourg-la-Reine est solidaire de tous les peuples qui souffrent. Et je sais que le peuple arménien, le peuple de l'Artsakh, n'est pas le seul qui souffre, loin de là. Et je pense notamment à ce qu'ont vécu les Libanais il n'y a pas très longtemps et pour lesquels Bourg-la-Reine a également été très sensible à la souffrance, qui est tout autre mais malgré tout une souffrance. Je sais qu'il y a une charte, il y a un lien d'amitié avec notamment, j'y pense tout d'un coup, la ville de Bourg-la-Reine et une ville du Liban, je crois me souvenir avec la ville Damour peut être, si je ne me trompe pas. Peut-être on pourrait envisager une charte d'amitié avec une ville d'Arménie ou de l'Artsakh.

Voilà, je vous remercie pour ce vœu et en même temps je pense à toutes les familles endeuillées au moment de cette agression, tous ceux qui ont été déplacés, et je n'oublie pas les autres peuples qui souffrent tout autant. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci. J'aurais une position qui est entre les deux et qui n'est pas du même sens. D'abord je fais un rappel. Dans le précédent mandat, c'était un sujet diplomatique beaucoup plus proche, je parle du Brexit, j'avais souhaité au Conseil Municipal que le Conseil Municipal de Bourg-la-Reine s'exprime auprès de la ville de Kenilworth pour leur rappeler au moment du vote du Brexit qu'on était attachés à la présence de l'Angleterre et en particulier dans l'Union Européenne. Monsieur le Maire de l'époque, Monsieur CHEVREAU, m'avait dit, « c'est tout à fait hors de propos, le Conseil Municipal de Bourg-la-Reine n'a pas à s'ingérer dans les affaires d'un autre pays et c'est de tradition de ne rien en faire ». Bon très bien, d'ailleurs il avait ajouté « j'écrirai moi-même une lettre au maire de Kenilworth », qui par ailleurs a voté pour le Brexit et on sait tout le succès du Brexit par la suite. Après, comme Monsieur LACOIN, je pourrais citer une liste de peuples et de lieux où la démocratie est bafouée, et comme lui ou comme Madame COEUR-JOLY, je pense qu'effectivement, enfin je crois savoir, parce qu'en vérité les deux A4 qu'on nous donne en matière de rapport, sans citer aucune source, ce n'est pas un travail d'historien, on nous présente un truc, on peut croire que c'est juste, et je ne le conteste pas dans l'absolu. Mais pour prendre position sur quelque chose de douloureux, d'historique et de lointain et de complexe, je pense qu'il faut autre chose qu'un recto-verso et de s'entendre dire que la même chose a été votée ailleurs. Donc, finalement on a l'information qu'on a les uns et les autres par la télé, les journaux, etc., sauf les experts mais ils ne sont même pas cités dans le document.

MME COEUR-JOLY : C'est un vœu, ils ne peuvent pas citer les experts dans le document.

M. BONAZZI : Pour convaincre quelqu'un, enfin moi quand je veux avoir une conviction, je m'intéresse à la chose, plus que simplement l'exposé de quelqu'un de déjà convaincu. L'histoire du soutien du 92, que je ne conteste pas, à l'Arménie, c'est la personnalité de Monsieur DEVEDJIAN qui le fait, je pense que s'il ne s'était pas appelé Monsieur DEVEDJIAN, on ne se serait pas obligatoirement intéressés à cette zone-là. Et ça ne retire aucune valeur et aucune souffrance à ce qui existe là. Mon message en résumé, de deux choses l'une, soit le Conseil de Bourg-la-Reine se met à faire de la diplomatie, à ce moment-là pourquoi pas, et en fait je suis pour mais il faudrait le faire sérieusement ; soit là, il faut se dire que c'est une bizarrerie parce que la cause, je crois, est plutôt juste, je vais être pour ce vœu, mais je suis tout à fait pour aussi ce qu'a dit Jean LACOIN sur le fait

qu'encore une fois, c'est une bizarrerie et ça apparaît aujourd'hui alors que c'était refusé sur un sujet un petit peu plus simple à mon avis. Et on pouvait véritablement avoir un avis européen à l'époque, surtout quand on était, comme le Maire, UDI, de l'époque. Donc c'est deux poids deux mesures et je ne me l'explique pas. Evidemment, sans parler des sujets qui ont été dit les Ouïghours, les Rohingyas, et tout ce qu'on veut, la liste est malheureusement extrêmement longue.

Voilà mon commentaire et mon explication au vote.

Monsieur le Maire : Merci pour ces interventions. Je suis assez d'accord avec un certain nombre de vos propos. Je pense effectivement que ce n'est pas à la municipalité de s'occuper de sujets qui ne la touchent pas directement. Ici-même, c'est une solidarité avec l'ensemble de nos représentants parlementaires mais aussi des villes notamment des Hauts-de-Seine qu'il est proposé. Maintenant, sentez-vous libre, si vous pensez qu'il faut retirer ce vœu, je ne vais pas demander à voter oui, pour ou contre, parce que pour ou contre. A mon avis, on peut s'abstenir mais voter contre, je ne vois pas qui peut voter contre sur un vœu de ce type-là. Donc je suis prêt à revoir la question, à demander, est-ce que vous souhaitez qu'on retire ce point de l'ordre du jour ? Levez la main si vous le souhaitez. Ça mériterait un vote secret, je n'en sais rien.

Bien, je vois 4 personnes qui souhaitent qu'on le retire, donc une forte majorité insiste à ce qu'on maintienne le vœu. Par contre, je vais proposer au vote mais je vais demander d'abord qui est-ce qui ne participe pas au vote ?

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

M. LACON, MME ANDRIEUX, M. DEL, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : Votants : 30 (M. LACON, MME ANDRIEUX, M. DEL, M. HAUSEUX, M. FERNANDEZ ne prennent pas part au vote)

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : On passe donc aux questions orales. J'ai reçu 5 questions orales dans les délais, même s'ils sont un peu courts, mais peu d'entre elles ont été adressées à la bonne adresse de messagerie. Alors faites attention s'il vous plaît.

Par ailleurs, le règlement intérieur prévoit que le temps consacré aux questions orales est limité à 30 minutes. On va donc essayer de tenir ce temps. Je vais passer aux questions dans l'ordre où elles sont arrivées. La première question est une question posée par Monsieur BONAZZI concerne l'armement des policiers. Monsieur BONAZZI, est-ce que vous voulez bien lire votre question ?

M. BONAZZI : Oui, je vous la lis : Monsieur le Maire, il y a maintenant presque un an, vous avez entamé à petit pas une démarche qui vise à armer les policiers municipaux de Bourg-la-Reine. Lors de ce Conseil, nous voyons encore une décision subreptice qui confirme votre orientation, puisqu'il y a un budget de formation destiné aux policiers municipaux pour l'usage d'armes de catégorie B, en français administratif il s'agit de « d'armes à feu de poing (revolver, pistolet) et d'armes à feu d'épaule (fusil, carabine) ; elles peuvent être semi-automatiques, de calibre supérieur à 20 millimètres, disposant de système d'alimentation amovible et permettant 31 coups au plus sans réapprovisionnement ». Je cite là un site qui s'appelle leservicepublic.fr, tout le monde peut le lire. Nous parlons sans aucun doute d'armes létales. Existe-t-il à Bourg-la-Reine des crimes et délits qui puissent entraîner un usage légitime de telles armes, y compris en flagrant délit ? Est-ce ce type d'insécurité dont la population se plaint ? Les pistolets et les carabines font-ils diminuer les vols à la tire, les cambriolages, les violences familiales ou sexuelles, les braquages de magasins ? Notre propos n'est pas de nier l'existence de la violence dans la société, aucun angélisme, elle existe et elle est le

plus souvent peu ou mal identifiée. Oui, vivre en paix et en sécurité est un droit majeur. Mais faire porter à des fonctionnaires municipaux des armes mortelles est-il un moyen de l'identifier, de la circonscrire, de la diminuer ? Quelle image donnez-vous de la municipalité, celle de la force et du droit ou celle de la confrontation et de la violence normalisée ? Au cours d'une récente réunion d'élus municipaux en ligne, vous nous donniez diverses justifications sur les faits, vous indiquiez que la délinquance mesurée par la préfecture, seule autorité en la matière, atteinte aux biens et aux personnes, était stable. Mais, disiez-vous, un sentiment d'insécurité, lui, croît et c'est à cette sensation que votre mesure répond. Vous disiez aussi qu'une telle mesure faciliterait les recrutements, mais de quel profil psychologique ? Nous considérons que ce sujet est majeur. De même que la pandémie actuelle touche à la vie, l'usage des armes à feu est aussi une question de vie et de mort et doit être réfléchi avec la même profondeur et la même attention. Nous considérons que l'organisation de la République Française et de la répartition des pouvoirs doit laisser à l'État et à la police nationale ou à la gendarmerie, l'exclusivité de l'emploi des armes létales. De même qu'il y a une gradation dans les délits ou les juridictions, il doit y avoir une gradation dans les attributions et fonctions des agents de sécurité. Les mairies n'ont pas à pallier les éventuels manques de moyens de la police nationale. Une telle politique mènerait à une confusion, à une ségrégation des territoires, nuisible à l'humanité de la Nation. Enfin et surtout, les décisions politiques responsables ne doivent pas être animées par les émotions des concitoyens mais par les faits d'une part et principes républicains d'autre part.

Pour finir, le fait d'avoir été élu en 2020 dans des conditions très particulières et indépendantes de votre volonté, ne vous donne pas tout pouvoir politique. Chaque décision politique mérite d'être à nouveau exposée et discutée devant tous les représentants élus en Conseil Municipal, qui est de droit une délibération et une enceinte ouverte au public. La vie municipale ne sera digne d'intérêt pour les électeurs que si, au cours des mandats, les questions et les décisions ne sont pas escamotées mais débattues et prise au grand jour. Comptant sur votre réponse explicite et détaillée, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de votre meilleure considération ». Fin du courrier.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur BONAZZI, j'ai pris le temps de lire votre question avec attention.

M. BONAZZI : Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Et au regard de ce que vous écrivez, à mon tour de vous interroger. Est-ce que vous croyez vraiment, Monsieur BONAZZI, qu'il est de ma volonté de créer un climat de ghetto ou de violence à Bourg-la-Reine ? Est-ce que vous croyez que mon souhait profond soit d'instaurer une loi martiale ?

M. BONAZZI : Il n'y a rien de ça dans ma lettre.

Monsieur le Maire : Pardon, vous ne m'interrompez pas s'il vous plaît. (*hors micro*) ... en matière de sécurité se résume à l'équipement de la police municipale. J'ose tout de même espérer que la réponse à ces 3 questions soit bien sûr non.

Je rappelle aussi que la question de l'armement dépend de la décision du Maire par les pouvoirs de police qui lui sont conférés par la loi. Les modalités de mise en œuvre et les habilitations sont délivrées par le Préfet. Les faits qui existent à Bourg-la-Reine peuvent parfois nécessiter un équipement de dissuasion pour notre police. Ces agents ont également besoin d'être prêts à se protéger et en outre, c'est bien la police municipale de Nice par exemple qui a mis fin au terrible attentat de l'année passée. Et nous ne sommes pas à l'abri d'une montée de la violence, d'un besoin accru de la protection de nos policiers. Vous n'êtes pas sans savoir que le processus pour obtenir l'armement de la police municipale est très long, avec des agréments délivrés par la préfecture, des agréments médicaux, physiques, psychiques et la formation des agents. J'estime qu'on doit être prêts à protéger nos policiers à tout moment. Et par ailleurs, il est actuellement très difficile de trouver un policier à l'embauche sans lui offrir cette protection. Et c'est lorsque j'aurai pris la décision d'armer les

policiers municipaux, que vous pourrez en effet les voir équipés de pistolets de 9 millimètres. A ma connaissance, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Je ne reviendrai pas non plus sur votre absence au dernier CLSPD, qui vous aurait permis de mieux saisir la typologie de la délinquance de Bourg-la-Reine, partagée par les membres de ce comité. Vous auriez alors pu constater entre autres l'harmonie des travaux de notre police municipale avec le commissariat. Je vous remercie.

La question numéro 2 est une question posée par Monsieur FERNANDEZ, qui porte sur la rénovation des rames du RER B. Monsieur FERNANDEZ s'il vous plaît.

M. FERNANDEZ : Merci Monsieur le Maire. Donc Monsieur le Maire, dans un récent article du Parisien, confirmé depuis par les Echos et par toute la presse, la livraison des nouveaux RER B déjà prévue pour 2025 est annoncée comme retardée. En cause, la volonté d'ALSTOM de ne pas honorer le marché gagné par le consortium CAF-Bombardier. Bombardier faisant maintenant partie d'ALSTOM. Alors que la ligne B du RER est l'une des plus vétustes de tout le réseau francilien, alors que la densification urbaine à outrance continue dans notre Ville et alentours, alors que hors Covid les appels à utiliser les transports en commun se multiplient, alors que la mairie de Paris et ses alliés écologistes font la pluie et le beau temps sur nos modes de déplacement, alors que les usagers s'entassent dans les rames déjà hyper bondées et sont pressés par des pousseurs présents depuis maintenant plusieurs mois sur les quais de la gare de Bourg-la-Reine, alors qu'on se targue de voir passer plusieurs milliers de personnes par jour à Bourg-la-Reine, de par la présence de cette gare, on nous annonce qu'un industriel va décider de continuer la dégradation de notre quotidien, déjà bien entamé. Monsieur le Maire, mes questions : Quelles actions avez-vous prévues pour soutenir la région Île-de-France Mobilités, les associations d'usagers, qu'aurais-je la présomption de dire clients du RER B ? Allez-vous rester dans l'attentisme habituel en attendant que les autres mairies bougent aux alentours ? Merci.

Monsieur le Maire : Au-delà du procès d'intention de votre dernière phrase, 2 sujets. Donc le sujet ALSTOM, effectivement ALSTOM conteste actuellement l'attribution du marché de la nouvelle rame du RER B au consortium CAF-Bombardier, dans le cadre d'une procédure juridique. Vous comprendrez bien que la Ville ne peut intervenir dans ce cadre et n'interviendra pas.

En ce qui concerne le fonctionnement. Le fonctionnement du RER B est non satisfaisant depuis de nombreuses années, j'en conviens volontiers et j'en suis un grand usager. Il est aussi la conséquence du très faible investissement, pendant les mandatures de Monsieur HUCHON, dans les moyens de transports qui n'étaient pas du tout sa priorité. La rénovation des moyens de transports est la priorité du Conseil Régional actuel. Cependant, la durée de modernisation d'un réseau de ce type-là et de telles infrastructures nécessite obligatoirement du temps face à la vétusté dans laquelle se trouvent ces moyens. Je rappelle aussi que la cadence du RER B ne peut plus être augmentée et sera toujours égale à la moitié de la fréquence du RER A. En effet, le tunnel entre Châtelet et la Gare du Nord est alternativement utilisé par 2 lignes de RER différentes. C'est ainsi que la région Île-de-France a lancé un appel d'offres pour des rames à double étage, augmentant les capacités de près de 50 %. Les villes de la partie sud de la ligne du RER B interviennent auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités dans le cadre de l'association des usagers du RER B sud, à laquelle nous participons. C'est ainsi qu'elles ont été actives, avec nous également, pour la segmentation de la ligne en plusieurs tronçons indépendants, limitant ainsi la répercussion d'un incident du nord sur la partie sud par exemple. Cette segmentation doit être effective à la fin de l'année. Je pense que vous avez vu le quai de retournement à Denfert-Rochereau, cette action en est un bel exemple.

Par ailleurs, la Ville soutient l'association au prolongement de la ligne M4, qui permettra de construire une station au carrefour des Bas-Coquarts et un prolongement de la ligne jusqu'à la gare de Bourg-la-Reine. L'affilié ville bénéficierait ainsi de 2 accès indépendants à Paris en plus des lignes de bus.

Enfin, la Ville entretient des relations très régulières avec les délégation départementale de la RATP et d'Île-de-France Mobilités pour l'ensemble des aspects de maintenance préventive et corrective des infrastructures se trouvant sur notre territoire.

La question numéro 3 est encore une question posée par Monsieur FERNANDEZ, concerne l'insécurité à Bourg-la-Reine.

M. FERNANDEZ : Oui Monsieur le Maire. Je vais rejoindre Monsieur BONAZZI dans ce qu'il disait tout à l'heure. Lors du dernier Conseil Municipal, vous avez parlé d'un sentiment d'insécurité dans notre Ville. Force est de constater à ce jour que cela va au-delà d'un simple sentiment, les faits sont là, le nombre de commerces ayant fait l'objet d'effraction ces derniers mois a fortement augmenté, notamment sur le mois de janvier. Certains ont pu parler de délinquance de passage mais lorsque, depuis le dernier Conseil Municipal, autant de commerces, de personnes ont pu faire l'objet de vols ou de tentatives de vols, avec des points de délits qui se multiplient, il est plus que temps d'arrêter d'utiliser la novlangue chère à Orwell et de nommer ce qui arrive sur notre Ville, à savoir une véritable augmentation de la criminalité. À quoi servent les caméras de vidéosurveillance ? À quoi sert la police municipale ? Avant de penser à armer cette police municipale, ne serait-il pas mieux de renforcer l'efficacité et la présence sur le terrain, le vrai, sur une plage horaire plus large, beaucoup plus large que l'actuelle plage horaire ?

Durant la campagne électorale, nous, liste Se Rassembler pour Bourg-la-Reine, avons alerté sur cette évolution dangereuse. De nombreuses voix de citoyens et de citoyennes de notre Ville s'élèvent contre cette hausse de la criminalité, vous vous en doutez bien. Des couples envisageant de s'installer dans notre Ville font machine arrière devant cette montée de l'insécurité. Siéger au CLSPD ne suffit plus, il est nécessaire maintenant d'exiger du Préfet un retour des patrouilles de police nationale et ce de manière renforcée sur les horaires du couvre-feu imposés par le Gouvernement. Il est impératif d'avoir un agent derrière les caméras de vidéosurveillance pour agir au plus vite sur ces cambriolages. Notre Ville ne peut plus être l'objet de malfrats, de voyous, comme nous commençons à le voir trop souvent.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur FERNANDEZ, merci pour votre question. Vous me questionnez sur l'action de la municipalité et sur le sujet de l'insécurité à Bourg-la-Reine. Vous affirmez que la criminalité est galopante, que la situation est hors de contrôle, évidemment que la mairie de fait rien. J'aimerais bien savoir sur quels chiffres vous vous basez, les analyses approfondies dont vous vous fiez ? La réalité c'est qu'à mon avis, vous ne savez pas, Monsieur FERNANDEZ. L'insécurité ne se mesure pas aux tressaillements des réseaux sociaux qui semblent être votre unique boussole.

Je suis conscient de l'inquiétude des Réginauburgiens sur cette question et j'en mesure l'entière gravité. Je déplore les effractions qu'ont subies nos commerçants ces dernières semaines. Mais comprenez, Monsieur FERNANDEZ, que proposer simplement plus de policiers, plus d'horaires de présence, ne suffira pas à résoudre cette problématique. D'autres décisions suivront, elle sont en cours d'étude, et prochainement des mesures ambitieuses, qui ne détérioreront pas le vivre ensemble propre à Bourg-la-Reine et dont nous serons les garants. À vous entendre, on croirait qu'il faut placer derrière chaque habitant de notre Ville un agent de police ; ce n'est pas mon souhait, ni ma vision de la sécurité de la Ville et relève d'une mesure, à mon avis, irréaliste.

Concernant vos exigences vis-à-vis de la police nationale, sachez que nous nous entretenons régulièrement avec les commissaires d'Antony, cette collaboration est riche. Et c'est grâce à cette collaboration que nous avons des équipes du commissariat qui sont dédiées à notre Ville, de jour comme de nuit. Et c'est encore grâce à cette collaboration que nous arriverons à garantir un climat serein dans notre Ville, j'en suis convaincu.

La question numéro 4 est une question de Madame BROUTIN qui concerne la maison de quartier du Trois Mâts. Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, effectivement, avec tous les élus, nous sommes très préoccupés quant à la situation et au devenir du Trois Mâts. La situation liée à la crise sanitaire qui limite les activités de l'ensemble des structures n'explique pas tout, et même sans doute pas grand chose à la situation actuelle des Trois Mâts. Pourquoi, pour la deuxième fois en moins de 3 ans, 2 directrices expérimentées, recrutées au sein du vivier des responsables de la MJC, sont amenées à partir ? On nous explique que ce sont dans les 2 cas des raisons personnelles, la première fois des raisons de santé, la deuxième fois un projet personnel. Permettez-nous de penser que ces explications sont un peu courtes. Quelle marge de manœuvre et quels moyens ont été donnés à ces directrices pour mener à bien un diagnostic étayé fondant la construction d'un projet de structure qui ne soit pas que la juxtaposition des activités des associations accueillies, aussi légitimes soient-elles, et qui prenne réellement en compte les besoins de la population du quartier.

Nous savons qu'une telle démarche, déterminante pour structurer et implanter de façon pérenne le Trois Mâts, nécessite de vrais moyens et une marge d'autonomie de la Direction pour le piloter. On nous annonce que 2 des personnels de l'équipe vont monter en compétence, ce dont nous nous réjouissons pour eux. Pour autant, nous estimons que cela ne peut se substituer au recrutement d'un directeur qualifié d'expérience et vraisemblablement de moyens complémentaires, notamment d'un consultant externe peut-être pour accompagner le projet. Alors que vous avez très souvent recours à des prestataires externes pour mener des études qui nous semblent pouvoir être conduites par vos propres services, par exemple l'étude sur les horaires de la médiathèque ou l'étude récente sur la voirie, il nous semble que l'accompagnement de la construction d'un véritable projet du Trois Mâts justifierait, là, cette fois, l'appui d'un sociologue spécialisé dans ce type de diagnostic.

Monsieur le Maire, quand allez-vous faire de ce projet une véritable priorité pour la Ville et y consacrer les moyens indispensables à sa réussite ? Nous ne pouvons nous satisfaire des explications qui nous ont été apportées jusque-là, nous vous demandons des réponses circonstanciées et des engagements forts pour cette structure déterminante pour la vie du quartier des Bas-Coquarts et tout particulièrement pour les jeunes qui y résident. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame BROUTIN pour cette question. Concernant le fonctionnement de cette maison de quartier, nous avons fait appel, et j'ai travaillé moi-même à l'expertise de la fédération des MJC pour choisir à 2 reprises le responsable du Trois Mâts. Il est pour le moins paradoxal que vous nous reprochiez notre manque d'ambition et de moyens alors que nous avons choisi de nous appuyer sur la fédération la plus compétente dans le domaine socioculturel. Les 2 directrices qui ont été nommées avaient toutes les 2 une grande expérience, malheureusement elles ont quitté leur fonction pour des raisons, vous avez donné quelques raisons mais on n'en connaît pas vraiment plus de raisons aujourd'hui.

Parallèlement à cela, et depuis 2019, je rappelle que la Ville a créé un conseil de maison de quartier, cette instance veille à installer régulièrement des temps d'échanges avec les associations qui interviennent au Trois Mâts. C'est avec celle-ci que nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un diagnostic partagé et le but est de faire évoluer ce projet d'établissement du Trois Mâts, et ainsi mieux répondre aux besoins des habitants du quartier, qui est effectivement une de nos préoccupations.

Au niveau du quartier des Bas-Coquarts, de nombreuses actions ont été menées ces dernières années, on a mis en place un groupe citoyen afin de donner la parole aux habitants du quartier. Elle met en œuvre les projets qui favorisent le vivre ensemble. Par ailleurs, la grande opération de rénovation thermique de la résidence Normandie est en cours ; nous dialoguons au quotidien mais avec les services de Hauts-de-Seine Habitat pour la résidence La Fayette, je conviens bien que c'est compliqué et qu'on n'a pas encore abouti.

J'ajoute la création de 2 city-stades et l'hébergement très récent du relais alimentaire et de l'association Liberté solidaire.

Concernant les jeunes, l'équipe du Trois Mâts les accompagne au quotidien, met en place des activités pendant la semaine, pendant les vacances ; les jeunes sont également aidés dans leurs démarches, nous les orientons notamment vers une coach d'insertion professionnelle salariée par la Ville ou vers la permanence d'emploi de Vallée Sud Grand Paris. Et enfin, j'insiste sur ce point, nous allons créer prochainement un point d'information jeunesse à l'espace Kessel, qui viendra compléter la palette de l'offre que je viens de citer.

Pour la dernière question, une question de Monsieur BONAZZI qui concerne les ordures ménagères. Monsieur BONAZZI s'il vous plaît.

M. BONAZZI : Merci Monsieur le Maire. Je vous lis la lettre :

Monsieur le Maire, je m'adresse à vous ici dans votre fonction et responsabilité de 8^{ème} vice-président du territoire Vallée Sud Grand Paris. A chaque occasion, notre équipe ne manque pas de rappeler combien il est démocratiquement anormal que cette assemblée qui décide d'un budget de l'ordre de 400 millions d'euros soit nulle part élue par un système qui fabrique un accaparement du pouvoir par la majorité, et d'autre part vivre dans une totale absence de transparence vis-à-vis des citoyens. C'est pour cette raison que nous vous demandons, sans être entendu, que soit rendu compte au Conseil Municipal de Bourg-la-Reine, la synthèse des politiques des décisions de VSGP, c'est-à-dire de Jean-Didier BERGER et des autres 11 vice-présidents dont vous-même. Puisque cette demande n'a jamais été satisfaite, souffrez que nous mettions ici au jour un problème récent et récurrent et exemplaire d'une gestion douteuse.

Lors du Conseil Territorial du 16 décembre 2020, vous, c'est-à-dire la majorité dont vous faite partie, avez adopté une délibération numéro 7 portant sur les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la délibération numéro 8 portant sur le budget primitif pour l'exercice 2021. Étant donné les taux de TEOM retenus, il apparaît que le budget primitif présente un excédent de produits de la TEOM à hauteur de 5,4 millions d'euros, soit un déplacement de 14 % du montant de la taxe. Or, l'article 23 de la loi de finances, pour 2019, je vous fais grâce de la parenthèse, reprise de l'article 1520 du Code Général des Impôts, stipule que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a pour seul et unique objet la couverture des dépenses exposées pour assurer l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et non couverte par des recettes non fiscales. Le produit de cette taxe ne doit donc pas être significativement disproportionné par rapport au montant de la dépense, tel qu'on peut se le représenter à la date du vote. Cette loi semble de bon sens, une taxe dite affectée doit être ajustée à son objet. Visiblement, dans la majorité Vallée Sud Grand Paris, on se moque du respect de cette loi. En effet en séance, le président BERGER a mentionné une hypothétique jurisprudence tolérante de 15 % de dépassement, qu'en est-il ? Le Conseil d'Etat a récemment estimé qu'un excédent de 4,3 % n'était pas manifestement disproportionné, il y a une citation de la jurisprudence, mais entre 4,3 % et 14 % vous admettez qu'il y a un pas. Pourtant, sur la foi cet avis tendancieux du patron, votre majorité dans VSGP a voté les délibérations 7 et 8 du Conseil du 16 décembre, alors même qu'elles peuvent être jugées illégales.

Nous tenions à souligner ici le risque pour la collectivité si un juge venait à intervenir contre cette décision, sa décision conduirait à une décharge totale des contribuables de l'hors taxes, soit remboursement de 41 millions d'euros mal perçus.

De surcroît, cette gestion approximative n'apparaît pas comme une erreur passagère, les excédents de recettes de la TEOM sont sous cette même majorité récurrents et continus. En 2018, 13,2 millions d'euros, plus 45 %, en 2019 7,3 millions d'euros, plus 21 %, en 2020 6,1 millions d'euros, plus 16 %, soit un excédent de produit de la TEOM cumulé de 32 millions de 2018 à 2021. L'énormité de ce chiffre sur la période de 4 ans est à rapporter au budget annuel de notre Ville dont nous débattons lors du DOB et même en vue du DOB.

Pour nous, la transparence dans la collecte et l'utilisation des impôts et des taxes est un devoir de la plus haute importance envers nos administrés. Ces faits sont loin d'être anecdotiques et bien plus

près d'être scandaleux. Il me semble évident qu'à Bourg-la-Reine, sans le travail de l'opposition municipale, ces 32 millions d'euros seraient restés inconnus du grand public, à qui pourtant notre majorité et celle de Monsieur BERGER veulent se donner l'image de sérieux et de bon gestionnaire. Dans un souci de transparence, nous vous demandons, au nom de la population de Bourg-la-Reine, qui a contribué à les payer, des explications quant à la motivation de cette surtaxe et l'utilisation de ces 32 millions d'euros collectés abusivement. Même si les faits rapportés concernent une autre assemblée, le sujet est parfaitement municipal dans ce sens où, Monsieur DONATH, vous y siégez comme représentant délégué par la commune pour y veiller aux intérêts de ses citoyens.

Nous vous demandons aussi de nous informer de votre volonté ou non de rendre compte aux élus municipaux et à la population de votre mandat de vice-président du territoire et plus largement de ce qui s'y décide politiquement et budgétairement, non pas seulement a posteriori mais au moment de l'élaboration et de l'étude des décisions.

Comptant sur vos réponses explicites et détaillées, je vous prie de croire Monsieur le Maire, à l'expression de notre meilleure considération, Christophe BONAZZI. Fin du courrier.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BONAZZI pour cette question. En fait, vous m'interrogez sur le budget primitif 2021 de Vallée Sud Grand Paris, et concernant en particulier les ordures ménagères. Vous estimez qu'un excédent du compte annexe du territoire de 14 % par rapport aux réponses est excessif. Je vous rappelle les propos donnés en séance par le président BERGER : la taxe perçue d'abord a été réduite tous les ans de 1,5 million ; la jurisprudence tolère un résultat jusqu'à 15 % des dépenses. Néanmoins, les services juridiques ont vérifié cette tolérance. Et s'il reste une dernière marge de manœuvre, une partie des économies sera rendue, c'est ce qui a été dit. N'oublions pas non plus que Vallée Sud Grand Paris prépare le renouvellement du marché des collectes des ordures ménagères, dont les coûts d'investissements s'annoncent très élevés. En effet, ce marché des nouveaux services, tels le ramassage des encombrants à la demande, plus d'investissements écologiques, prévoit également l'achat et l'usage de camions hydrogènes dans le but constant de réduire l'empreinte carbone. Il rappelle que le coût de ces camions est très supérieur aux camions thermiques et que l'achat de ces camions pourrait dépasser 10 millions d'euros, c'est l'estimation actuelle.

Enfin, vous souhaitez plus d'informations sur le fonctionnement du territoire Vallée Sud Grand Paris. Je rappelle que tous les ordres du jour et documents prévisionnels, ainsi que les compte-rendus, sont accessibles sur le site de Vallée Sud et que les séances du Conseil sont également ouvertes à l'ensemble du public. Et vous pourrez y participer si vous avez le temps et si vous déniez prendre le temps.

Je n'ai pas compris, moi, personnellement, votre intérêt soudain pour le fonctionnement de Vallée Sud Grand Paris. Je vous rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, le compte-rendu d'activité de Vallée Sud 2019-2020 était à l'ordre du jour, j'ai l'impression que les informations fournies vous ont largement satisfait, votre groupe n'a pas fait de remarques, à l'exception d'une seule demande de précision concernant la ville de Bourg-la-Reine, à savoir le transfert de la rénovation de l'avenue du Château.

J'en arrive donc à la fin des différentes questions orales, je pense qu'on a tenu les 30 minutes.

J'ai 2 communications. D'abord lors du dernier jury des Villes Internet, les 3 Arobases de Bourg-la-Reine ont été confirmées et en plus, Bourg-la-Reine a eu la chance de figurer parmi les 5 seules villes qui ont obtenu la mention transition écologique pour ses activités numériques. Ça c'est la première information.

La deuxième information d'une toute autre nature, je vous informe que le détachement de son emploi de Directeur Général des Services, de Monsieur DEBAILLEUL, arrive à échéance le 15 mars prochain. Ce détachement ne sera pas renouvelé. Les fonctions de Directeur Général des Services de

Monsieur DEBAILLEUL cesseront le 30 avril prochain, tenant ainsi compte des délais légaux de fin de détachement.

Je vous remercie de ces débats, l'ensemble des conseillers ou maires adjoints qui ont présenté de façon très didactique tous leurs sujets, merci des échanges. Le prochain conseil privé relatif aux associations, comme vous le savez, a été décalé au mercredi 10 mars à 19h30, pour laisser le temps aux différentes associations de compléter leurs dossiers, parce que notamment les aspects Covid n'ont pas toujours été appréhendés, il y en a qui ont eu plus de difficultés, d'autres beaucoup moins parce qu'elles étaient plus en sommeil. Par ailleurs, le prochain Conseil aura lieu le mercredi 31 mars à 19h30, on vous précisera bien sûr les conditions.

Monsieur BONAZZI a demandé tout à l'heure à pouvoir s'exprimer, ou vous tous sur ce que vous pensez de cette forme de Conseil. Je pense que techniquement, il n'y a pas eu de problèmes majeurs. Sur le fond, je regrette bien évidemment la présence ensemble, physique, parce que ce sont des relations un peu différentes mais on se devait de tester cette forme parce que je le dis, comme vous le savez, il y a 15 jours encore on parlait d'un confinement très resserré très rapidement. On n'est toujours pas à l'abri de ce confinement et la vie démocratique devra continuer. J'estime que techniquement, ce Conseil est réussi, au niveau de la communication c'est peut-être un peu plus compliqué. Mais je vous remercie d'avoir tous participé dans ce sens-là. Monsieur BONAZZI, vous vouliez vous exprimer également à ce sujet, je vous laisse la parole.

M. BONAZZI : Très brièvement, pour ma part je ne considère pas que ça soit une technique satisfaisante sur le plan démocratique, on ne voit pas les personnes avec qui on parle, on a un échange qui est nécessairement réduit malgré tout. Je ne suis peut-être pas le roi de l'informatique mais je n'ai pas pu faire autrement que d'avoir la vidéo sur la tablette et donc pas les notes en direct, j'ai les notes qui ont été transmises. Donc non, je pense que c'est un appauvrissement et sans parler du public, dont on ne sait pas s'il est là ou pas. Très clairement, c'est un appauvrissement du Conseil Municipal donc moi je suis, enfin s'il fallait voter, je dirais que c'est une mauvaise technique. C'est peut-être un moindre mal par rapport à rien évidemment, mais ce n'est pas du tout satisfaisant. À par ça, Teams marche, c'est toujours utile pour les entreprises mais ça ce n'est pas un scoop.

Monsieur le Maire : Bien sûr, ce n'est pas du tout la même nature qu'un Conseil physique.

M. BONAZZI : Pour les dates Monsieur le Maire, il faut aussi dire, la date du conseil privé sur les associations est décalée...

Monsieur le Maire : Je pense qu'on vous a écrit Monsieur là-dessus. (*hors micro*)

Bien, écoutez le Conseil se termine ainsi. Il est minuit passé.

M. FERNANDEZ : Excusez-moi, Monsieur le Maire, je voulais intervenir aussi dans le même sens que Monsieur BONAZZI, si vous le permettez. Je trouve que c'est un appauvrissement du débat, cette manière de fonctionner, c'est du descendant, on a très très peu d'échanges, très très peu de débats, pourtant je ne suis pas contre la technologie mais là, dans ce cas-là, je trouve qu'il y a d'autres moyens de faire. Et aujourd'hui, avec la situation, même si on est en couvre-feu, on aurait pu faire un Conseil Municipal en présentiel. Merci.

Monsieur le Maire : Je pense que j'ai laissé s'exprimer tout le monde malgré ces circonstances.

Le Conseil se termine ainsi. Encore une fois je vous demande de rester prudents, de respecter, de faire respecter tous les gestes barrières et je déclare la séance levée et vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0h20

La secrétaire de séance

Irena CLISSON-RUSEK



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Irena Clisson-Rusek".